Quatre-vingt-deuxième année. — N° 30. Le Numéro : 10 francs. Samedi 4 Février 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-147 du 3 février 1950 majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de la sécurité sociale (p. 1302).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant détachement (inspection de l'administration) (p. 1366).

Ministère de la défense nationale.

Tableau d'avancement de 1950 (armée de terre, active) (p. 1303).

Tableau de départ colonial du 1er février 1950 (p. 1303).

Liste des officiers de réserve admis dans le service d'état-major (p. 1307).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-148 du 1er février 1950 portant répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1950 (p. 1308).

Arrêté du 23 janvier 1950 portant attribution des indemnités revenant aux ayants droit de sociétés nationalisées d'électricité et de gaz dont les titres sont cotés en Bourse (p. 1364).

Arrêté du 30 janvier 1950 fixant le nombre des agents de change près la Bourse de Bordeaux (p. 1365).

Arrêté du 2 février 1950 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1365).

Arrêtés du 2 février 1950 fixant les modalités de l'examen d'aptitude à l'emploi de secrétaire d'administration à la caisse nationale des marchés de l'Etat et portant nomination du président du jury de cet examen (p. 1365).

Ministère de l'éducation nationale.

Liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours de rédacteurs des secrétariats des académies des départements et facultés de Paris et des départements (additif) (p. 1366).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant affectation (ponts et chaussées) (p. 1366).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 1er février 1950 portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole (p. 1367).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 31 décembre 1949 fixant le contingent de production de racines vertes de chicorée à café pour la campagne 1950-1951 (p. 1366).

Arrêté du 31 janvier 1950 portant fixation des éléments constitutifs du prix de revient d'un hectare de betteraves sucrières (p. 1366).

Circulaire du 24 janvier 1950 relative à la protection de l'appellation d'origine espagnole « Jerez-Xérès-Sherry » (p. 1366).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 18 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1948 fixant le siège, le ressort et la compétence des commissions départementales des dommages de guerre pour le département de la Seine (p. 1377).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 1376).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 25 janvier 1950 relatif à la désignation des fonctionnaires chargés de la passation des actes de location (p. 1376).

Arrêtés du 25 janvier 1950 portant remises de débets (p. 1376).

Arrêtés portant réintégrations, nominations et titularisations (administration centrale et services extérieurs) (p. 1376).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Réunions de commissions du vendredi 3 février 1950 (p. 1377).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Désignation de candidatures par la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, pour les trois sièges du comité constitutionnel à la nomination du Conseil de la République. — Réunion de commission du vendredi 3 février 1950 (p. 1377).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1378).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 1379).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de farine déclassée (p. 1379).

Avis relatif aux concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole et vétérinaire en 1950 (p. 1379).

Annonces (p. 1380).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 18 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 3 février 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 953).

Prix : 5 F

N° 15 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 3 février 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 495).

Prix : 5 F

AVIS

Depuis le 1er janvier 1950, les différentes éditions du *Journal officiel* (lois et décrets, débats, bulletins, brochures et tirages à part) sont en vente aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **21, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition peut également en être effectuée, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris), accompagnée du montant des exemplaires désirés.

LOIS

LOI n° 50-147 du 3 février 1950 majorant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et des pensions de la sécurité sociale.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Les articles 3 (§ 1er) et 5 (§ 1er) de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, modifiée par la loi n° 49-922 du 13 juillet 1949 sont à nouveau modifiés comme suit, avec effet du 1er janvier 1950 :

« *Art.* 3 (§ 1er). — Les chiffres de « 39.000 francs » et « 36.000 francs » sont remplacés par les chiffres de « 45.000 francs » et « 42.000 francs ».

« *Art.* 5 (§ 1er). — Les chiffres de « 100.000 francs » et « 130.000 francs » sont remplacés par les chiffres de « 144.000 francs » et « 180.000 francs ».

Art. 2. — A partir du 1er janvier 1950 les taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés servis dans les départements d'outre-mer sont majorés de 50 p. 100.

Art. 3. — Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale fixe le coefficient de revalorisation applicable à partir de la date prévue à l'article précédent, aux pensions et rentes de vieillesse, aux pensions d'invalidité, aux pensions de veufs et de veuves et aux pensions de réversion prévues par l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifiée, ainsi qu'aux pensions régies par l'ordonnance n° 45-2410 du 18 octobre 1945, de façon que la revalorisation desdites rentes et pensions soit proportionnelle à celle appliquée par la présente loi à l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Le même arrêté fixe les coefficients de revalorisation des salaires et cotisations devant servir de base, à dater du 1er janvier 1950, au calcul des pensions et rentes de vieillesse et aux pensions d'invalidité.

Les dispositions de l'article 2 (alinéas 2, 3 et 4) de la loi n° 49-244 du 24 février 1949 sont applicables aux pensions et rentes revalorisées dans les conditions du présent article.

Art. 4. — A dater du 1er janvier 1950, les revisions et revalorisations des pensions et rentes de vieillesse, prévues par l'article 71 (§ 2) de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifiée, interviennent, quel que soit l'âge des intéressés, à partir de la date d'effet des coefficients fixés en application dudit article.

Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale déterminera les coefficients à appliquer, à partir du 1er janvier 1950, aux pensions et rentes en cours de jouissance au 31 décembre 1948, dont les titulaires n'ont pas atteint l'âge de soixante-cinq ans et n'ont pas été reconnus inaptes au travail, afin de les faire bénéficier d'avantages analogues à ceux qui leur auraient été accordés si les dispositions de l'article 71, paragraphe deuxième, de l'ordonnance précitée avaient été applicables antérieurement au 1er janvier 1949.

Art. 5. — L'ensemble des avantages attribués à un pensionné ou à un rentier en application, tant des dispositions de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, que celles des ordonnances n° 45-2410 du 18 octobre 1945 et n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifiées, sont arrondis au multiple de 200 francs immédiatement supérieur.

Cette mesure prendra effet au 1er janvier 1950 et s'appliquera à la somme globale des avantages dont bénéficieront à cette date les pensionnés et les rentiers, et ce nonobstant les arrondissements auxquels il aura été antérieurement procédé, en exécution des textes en vigueur.

Les dispositions de l'article 115, paragraphe 2, de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 et relatives à l'arrondissement séparé des rentes des retraites ouvrières et paysannes, ne

seront applicables, à partir de la date précitée, que dans le cas où les intéressés ne bénéficieront pas, d'autre part, d'un avantage au titre de l'une des ordonnances susvisées.

Art. 6. — Le treizième alinéa du paragraphe premier de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, modifié par la loi n° 48-1306 du 23 août 1948, est complété comme suit:

« Toutefois, sont assimilées à des périodes de salariat:

« Les périodes des années 1914 à 1919 durant lesquelles les requérants, qui étaient salariés, ont été mobilisés, engagés volontaires, prisonniers, déportés ou otages, ou justifient de leur présence en territoire envahi;

« Les périodes des années 1939 à 1945 durant lesquelles les requérants, qui étaient salariés, ont été mobilisés, engagés volontaires, prisonniers, combattants volontaires de la Résistance au sens de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949, déportés ou internés au sens des lois n° 48-1251 du 6 août 1948 ou n° 48-1404 du 9 septembre 1948. »

Art. 7. — L'article 10 de la loi n° 48-1306 du 23 août 1948 est abrogé.

Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale déterminera les conditions dans lesquelles sera autorisé le cumul d'une pension d'un autre régime et d'une pension attribuée conformément à l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 ou à l'ancienne législation locale, inclusivement l'ordonnance n° 45-2410 du 18 octobre 1945, à des assurés soumis antérieurement au 1er juillet 1946 aux régimes d'assurances sociales en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Art. 8. — Dans un délai de six mois, à compter de la promulgation de la présente loi, il sera procédé à un dénombrement des bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés dont l'activité salariée principale, exercée durant la période prise en considération pour la liquidation de leurs droits au regard de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, ressortit aux professions soumises aux assurances sociales agricoles.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 3 février 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE SÉGELLE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Tableau d'avancement (armée active).

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Comme suite à un arrêt du conseil d'Etat le concernant, est inscrit au tableau d'avancement de 1950, pour le grade d'intendant militaire de 3e classe: M. l'intendant militaire adjoint Stublier (Paul-Irénée-Sylvère).

Tableau de départ colonial du 1er février 1950

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes coloniales et au plus tard pour le 15 février 1950, les certificats d'aptitude réglementaire (état modèle « C », recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Du Crest de Villeneuve (Christian), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 6 mars 1948 (1).

Houssin (François), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 mars 1948.

Seven (Maurice), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 9 avril 1948.

Chefs de bataillon.

MM.

Pion (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale (capitaine au tableau d'avancement). — 2 mai 1948.

Ronsin (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 11 mai 1948.

Laurent (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 12 mai 1948.

Esquilat (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 12 mai 1948.

Margerel (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 juin 1948.

Capitaines.

MM.

Comte (René), 4e régiment d'infanterie coloniale (séjour interrompu). — 1er avril 1948.

Paquet (Gilbert), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 4 juin 1948.

Van Hecke (Serge), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 17 juin 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Gagnières (Charles), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — N'a jamais servi.

Marcouf (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Bescond (Henri), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Du Port de Poncharra (Bertrand), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Ostorero (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Protin (Lucien), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Jean (Yves), 24e régiment d'infanterie coloniale. — N' a jamais servi.

De Boutray (Xavier), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.

Richard (Albert), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.

Rustuel (Henri), 1er bataillon colonial de transmissions. — N'a jamais servi.

Duplantier (Raymond), 1er bataillon colonial de transmission, — N'a jamais servi.

Henrion (Jacques), 1er bataillon colonial de transmissions. — N'a jamais servi.

Chenefront (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 23 juillet 1948.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenants-colonels.

MM.

Segretain (Marcel-Côme), E. M. v. A. C. direction des troupes coloniales. — 29 juillet 1947.

Lexpert (Joseph), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 22 mai 1948.

(1) Date de prise de rang.

Chefs d'escadron.

MM.

Serres (Clément), direction du matériel de la 4e région militaire. — 2 juillet 1948 (1).

Leclerc (Robert), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 18 juillet 1948.

Foucault (Romain), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, détaché à l'état-major du général commandant supérieur des troupes de Tunisie. — 30 juillet 1948.

Capitaine.

M. Portenseigne (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 26 juin 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Barbaras (Edmond), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — N'a jamais servi.

De Mollerat du Jeu (François), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Dominique (Léo), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Jouannelle (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 11 mai 1948.

Prost (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale. — 21 juillet 1948.

Robert de Saint-Victor (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. —22 juillet 1948.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENT

Commandant.

M. Touzet (Jean), direction du matériel de la 9e région militaire. — 21 mai 1947.

TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Alata (André), corps des télégraphistes coloniaux. — 11 janvier 1947.

D. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Lieutenants.

MM.

Bonacorsi (Ange), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 3 mai 1946

Moulins (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 24 juillet 1948

E. — Chancellerie coloniale.

Lieutenant.

M. Millet (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 10 juin 1948.

F. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRES

Intendant militaire de 1re classe.

M. Besse (Jean-Louis), intendance de la 1re région militaire. — 10 juillet 1948.

Intendant militaire de 3e classe.

M. Rondot (Gilbert), intendance de la 9e région militaire. — N'a jamais servi (comme intendant).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Lefebvre (Didier), gestion des subsistances, Versailles. — 30 février 1949 (séjour interrompu).

Capitaine.

M. Casanova (Jacques), inspection technique de l'habillement, Paris. — 11 octobre 1948.

Lieutenant.

M. Le Bouty (Georges), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — 6 mai 1948.

(1) Date de prise de rang.

G. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Parfaite (Robert), école application service santé des troupes coloniales, pour ordre, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 9 janvier 1949 (1).

Commandants.

MM.

Pelissier (Jean), école application service santé des troupes coloniales, pour ordre, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 8e région militaire (séjour interrompu). — 28 décembre 1948.

Peyrusse (Paul), école application service santé des troupes coloniales, pour ordre, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 7 janvier 1949.

Le Hecho (Guy), école application service santé des troupes coloniales, pour ordre, mis à la disposition de la direction du service de santé de la 3e région militaire. — 16 janvier 1949.

Capitaines.

MM.

Litalien (François), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 avril 1948.

Bellon-Serre (Edouard), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 12 juin 1948.

Darrasse (Henri), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 13 janvier 1949.

Guintran (Jean), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 13 janvier 1949.

Charrancon (Jean), hôpital militaire 294. — 18 janvier 1949.

Boce (Marcel), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 19 janvier 1949.

Merveille (Pierre), hôpital militaire 294. — 25 janvier 1949.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Primot (Jean), hôpital militaire 294. — 23 avril 1949.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Gery (Robert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (commandant au tableau d'avancement). — 29 août 1947.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Coqueran (Alfred), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — N'a jamais servi.

Folacci (Toussaint), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — N'a jamais servi.

Merglen (Fernand), 24e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Gravier (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 27 mars 1947.

Jasiak (Henri), centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord. — 24 novembre 1947.

Marrast (Roger), 13e régiment de tirailleurs sénégalais — 28 juin 1948.

Bernardeau (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 1er juillet 1948.

Proust (Raymond), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (volontaire) (hors tour).

Verdier (Henri), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (volontaire) (hors tour).

Adjudants.

Rongieras (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — 29 décembre 1946.

Bertho (Yves), 24e régiment d'infanterie coloniale (A. F. N.). — 8 décembre 1947.

Soudier (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 12 décembre 1947.

Bringuier (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 21 août 1948.

Huot (Gaston), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). 31 décembre 1948.

Thourat (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 4 février 1948.

(1) Date de prise de rang.

De Neef (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 avril 1948 (1).

Thiriet (Marius), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 14 juin 1948.

Baurens (Paul), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole. — 25 juin 1948.

Legoff (Pierre), régiment de marche du Tchad (volontaire) (hors tour).

Bellemain (André), 4e régiment d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Venturini (Joseph), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (volontaire) (hors tour).

Clerc (Auguste), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (volontaire) (hors tour).

Augen (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Hurt (Jean-Marie), compagnie d'état-major des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Fargette (Constant), compagnie d'état-major des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Sergents-majors.

Apostolatos (Constant), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 février 1948.

Guilleminot (André), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 mai 1948.

Broyart (Albert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 2 octobre 1948.

Laporte (André), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 22 novembre 1948.

Thevenot (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Sergents-chefs.

Guenee (Romain), régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Lasbories (Elie), 1er régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

Vanin (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Paquemar (Claude), dépôt des isolés des troupes coloniales. — N'a jamais servi.

Nicol (Paul), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Ratsimba (Nector), Centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — N'a jamais servi.

Riboulet (Raoul), régiment colonial de chasseurs de charrs. — N'a jamais servi.

Jegou (Joseph), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (A. F. N.). — 21 mai 1948.

Lecubin (André), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole. — 9 février 1946.

Deschamps (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 27 août 1946.

Cambra (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 19 janvier 1947.

Refaut (Christian), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 27 mars 1947.

Lestel (François), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 15 avril 1947.

Beraudy (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 14 septembre 1947.

Brard (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 1er octobre 1947.

Magnico (Eugène), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 22 novembre 1947.

Loussert (Jacques), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 1er décembre 1947.

Besson (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 13 décembre 1947.

Deirieu (Marius), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 23 janvier 1948.

Neuwerth (Pierre), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 février 1948

Marchand (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 17 février 1948.

Plantier (Clermonville), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 1er avril 1948.

Landre (Bernard), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 28 novembre 1948.

Anciot (André), régiment de marche du Tchad (volontaire) (hors tour).

Escop (Yves), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (volontaire) (hors tour).

Fevre (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Mille (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Dominici (Antoine), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (volontaire) (hors tour).

(1) Date de prise de rang.

Dintras (Edgar), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (volontaire) (hors tour).

Biancardini (Jean), régiment de marche du Tchad (volontaire) (hors tour).

Moreau (René), 8e bataillon d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Laudet (Louis), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (volontaire) (hors tour).

Gerbaix (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Girault (Albert), 8e bataillon d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Sagit (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (volontaire) (hors tour).

Bernon (André), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (volontaire) (hors tour).

B. — Arme blindée.

Adjudant-chef.

Lebrun (André), régiment colonial de chasseurs de chars. — 4 février 1949 (1).

Adjudant.

Chabrel (Edmond), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 2 janvier 1949.

C. — Corps des télégraphistes coloniaux.

Adjudants

Baudelot (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 5 juin 1948.

Bonnet (René), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (volontaire) (hors tour).

Sergents.

Daujard (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Barriot (Pierre), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — N'a jamais servi.

Agostini (Joseph), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 9 janvier 1947.

Mont (Rémy), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 19 septembre 1948.

Pernot (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (volontaire) (hors tour).

De Montaigne (Gérard), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (volontaire) (hors tour).

Gruez (Fernand), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (volontaire) (hors tour).

D. — Musiciens.

Sergents.

Leclercq (Pierre), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 23 juillet 1946.

Buisson (Albert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 28 juillet 1946.

Beaussard (Edmond), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 28 octobre 1946.

Caporal-chef.

Ponselle (Michel, régiment de marche du Tchad . — N'a jamais servi.

E. — Clairons.

Adjudant-chef.

Strambi (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 30 juin 1948.

Sergent.

Morin (Robert), régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

F. — Artillerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Willay (Octave), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 14 octobre 1948.

Coudray (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

(1) Date de prise de rang.

Adjudant.

Cottez (Louis), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial (volontaire) (hors tour).

Maréchaux des logis-majors.

Gourbeyre (Benjamin), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 3 novembre 1948 (1).

Guérin (Marcel), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 13 novembre 1948.

Maréchaux des logis chefs.

Poirson (André), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 20 février 1948.

Jean-Noël (André), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 16 août 1948.

Crenn (Jean), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 16 août 1948.

Dutko (Albert), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 30 août 1948.

Greff (Jean), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial. — 28 septembre 1948.

Frarin (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 1er octobre 1948.

Schuelcher (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 1er octobre 1948.

Cadro (André), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial. — 2 octobre 1948.

Duffaud (Lucien), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 10 octobre 1948.

Crey (Jean), 7e régiment d'artillerie coloniale. — 11 octobre 1948.

Noguier (Jean), 12e groupe d'artillerie anti-aérienne colonial. — 13 octobre 1948.

G. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Adjudants-chefs.

Lapeyre (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 24 mai 1947.

Peraud (Robert), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 25 février 1948.

Santoni Antoine), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 18 février 1949.

Martin (Marcel), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 5 mai 1949.

Adjudants.

Laugin (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 2 décembre 1948.

Bouttemy (Paul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 1er février 1949.

Lemadec (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (volontaire) (hors tour).

Maréchaux des logis.

Cailliez (Raoul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux. — 14 octobre 1948.

Petrus (Robert), établissement central d'approvisionnement en matériel des colonies. — 11 mars 1949.

H. — Cadre des agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant-chef.

Rossini (Charles), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole. — 23 mai 1948.

Adjudant.

Bernadou (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux. — 17 juin 1947.

Sergent-major.

Mognot (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 26 novembre 1948.

I. — Chancellerie coloniale.

Sergent-major.

Stajano (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Sergent-chef.

Cassagneau (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — 16 août 1948.

(1) Date de prise de rang.

J. — Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Debalmann (Louis), intendance coloniale de Toulon. — 30 août 1948 (1).

Adjudant.

Marchand (Ignace), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole (volontaire) (hors tour).

Sergent-major.

Leblanc (César), intendance coloniale de Marseille. — 22 juillet 1948.

Sergent-chef.

Dochez (André), intendance coloniale de Paris. — 20 septembre 1947.

Sergents.

Grimaldi (Jacques), intendance coloniale de Fréjus. — 12 décembre 1947.

Sylvestre (Joseph), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 18 octobre 1948.

TAILLEURS

Ouvriers spécialistes.

Albertini, sergent, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — 9 août 1948.

Menuet (Abel), caporal-chef, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — N'a jamais servi.

Boucher (Gérard), caporal, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — N'a jamais servi.

CORDONNIER

Maître ouvrier.

Battesti (Ours), sergent-chef, 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 25 août 1946.

K. — Service de santé colonial.

Adjudants-chefs.

Sohier (Emile), école application du service de santé des troupes coloniales. — 9 mars 1949.

Taurinya (Michel), école application du service de santé des troupes coloniales. — 30 mars 1949.

Holive (Raymond), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

Sergents-chefs.

Piat (René), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294) (volontaire) (hors tour).

Pajot (Gérald), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux. — 2 octobre 1948.

Sergents.

Caberia (Maurice), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294). — N'a jamais servi.

Berose (Aristide), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294). — N'a jamais servi.

Christini (Jean-Baptiste), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294). — 8 août 1946.

Hesse (Charles), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (hôpital militaire 294). — 22 juillet 1948.

Barlet (Robert), école application du service de santé des troupes coloniales. — 11 mars 1949.

Nicholas (André), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 18 mars 1949.

Bastide (André), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris. — 28 avril 1949.

N'Guyen (René), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (volontaire) (hors tour).

(1) Date de prise de rang.

Liste des officiers de réserve admis dans le service d'état-major.

Par décision ministérielle en date du 1er février 1950, les officiers de réserve dont les noms suivent, sont admis dans le service d'état-major, et mutés à l'état-major de la région dont relève la subdivision antérieurement chargée de leur administration (la présente décision tient lieu d'avis de mutation) :

1re REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Gegauff (Robert-Paul-Victor), capitaine, subdivision de Paris.
Martin (André-Charles), capitaine, subdivision de Versailles.
Riffaud (Jacques), capitaine, subdivision de Paris.
Landry (Roger-Marie), capitaine, subdivision de Paris.
Ordinaire (René-Dionys), lieutenant, subdivision de Paris.
Roger (Georges-François-Honoré), lieutenant, subdivision de Versailles.
Granjon (Lucien-Jules-Henri), lieutenant, subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Lacroix (Raymond-François-Joseph), capitaine, subdivision de Paris.
Guicheteau (Maurice-Aristide), lieutenant, subdivision de Paris.

Artillerie.

MM.
Joncoux (René-Firmin-Pierre-Robert), chef d'escadron, subdivision de Paris (régularisation).
Brunois (Albert-Bony), capitaine, subdivision de Paris.
Lelong (Roger-Henri-Léon), capitaine, subdivision de Paris.

Train.

M. Caldagues (Jean-Marie-Charles-Henri), capitaine, subdivision de Paris.

Génie.

MM.
Fabre (Henri-Auguste-Antoine), capitaine, subdivision de Paris (régularisation).
Legaret (Jean-Maurice-Augustin), capitaine, subdivision de Paris
Le Guen (Charles-Etienne-Georges), lieutenant, subdivision de Paris.

Infanterie coloniale.

M. Grailhon (Robert), capitaine, subdivision de Paris (régularisation).

Artillerie coloniale.

M. Blaise (René-Marie), lieutenant, subdivision de Paris.

2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Béjean (Raymond-Fernand-Félix), lieutenant, subdivision d'Amiens.
Vanegue (Jean-Georges-Alfred), lieutenant, subdivision d'Amiens.
Villemin (Georges-Louis), lieutenant, subdivision d'Amiens.

3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Grandsard (Paul-Charles-Louis), capitaine, subdivision de Caen.
Dubreil (Edouard-André), capitaine, subdivision de Rennes.
Préel (Yves-Henri-Robert), capitaine, subdivision de Caen.

4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Bensch (Pierre-Henri-Louis-Max), capitaine, subdivision de Bordeaux (régularisation).
Dalat (Jean-René-Gaston-Louis), lieutenant, subdivision de Bordeaux (régularisation).
Fonade (Félix-Pierre-Jacques-Marc), lieutenant, subdivision de Bordeaux.
Gay (François-Paul-Jean), lieutenant, subdivision de Tours.
Robert (Jean), lieutenant, subdivision de Bordeaux.
Faugeron (Paul-Jean-Joseph), lieutenant, subdivision de Bordeaux.
Turon (Marcel-Albert), lieutenant, subdivision de Bordeaux (régularisation).
Guillard (Albert), sous-lieutenant, subdivision d'Angoulême.

Train.

M. François (Roger-Louis), capitaine, subdivision d'Angoulême.

5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Bon (Pierre-Paul-David), capitaine, subdivision de Pau.
Bras (Georges-Pierre-Marius), capitaine, subdivision de Perpignan.
Lassagnet (Joseph-Louis-Max), capitaine, subdivision de Montauban.
Duguet (Louis-Marie-Jean-Paul), lieutenant, subdivision de Toulouse.

Arme blindée et cavalerie.

M. Jansou (Georges-Fernand), lieutenant, subdivision de Toulouse.

Artillerie.

MM.
Guiter (Fernand-Célestin-Joseph), capitaine, subdivision de Perpignan.
Lautecaze (Pierre-Alfred-Augustin), capitaine, subdivision de Toulouse.

Train.

M. Besset (Alain-Louis), lieutenant, subdivision de Toulouse.

6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Diébolt (Marcel-Auguste), capitaine, subdivision de Strasbourg.
Fers (Robert-Louis-Jean), lieutenant, subdivision de Nancy.
Meyer (Joseph-André-Charles), capitaine, subdivision de Colmar.
Wolf (Jules-César-Félix), capitaine, 6e région Metz (régularisation).
Sainpy (Claude-Marie-Edouard), lieutenant, subdivision de Nancy.

Arme blindée et cavalerie.

M. Chaudeur (André-Marie-Etienne), capitaine, subdivision de Nancy.

Artillerie.

MM.
Chambert (Jacques), capitaine, subdivision de Nancy.
Geistodt-Kiener (Daniel-Gilbert-Frédéric), lieutenant, subdivision de Nancy.

Train.

M. Boisset (Jean-Jacques-Pierre), capitaine, subdivision de la Sarre.

Infanterie coloniale.

M. Perrein (Eugène-Michel), capitaine, subdivision de Metz.

7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Amstoutz (Jean-Georges-Frédéric), capitaine, subdivision de Besançon.
Barbier (Pierre-René), lieutenant, subdivision de Nevers.
Serre (Pierre-Charles), lieutenant, subdivision de Dijon.
Maffei (Jean-Emmanuel), sous-lieutenant, subdivision de Besançon.

Arme blindée et cavalerie.

M. Cantenot (Louis-Paul-Joseph), capitaine, subdivision de Dijon.

Artillerie.

M. Robbe (Roger), capitaine, subdivision de Besançon.

Transmissions.

M. Pezard (Robert-Edouard-Raymond), capitaine, subdivision de Besançon.

8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Daumas (Georges-Alexandre), capitaine, subdivision de Chambéry.
Zesiger (Marc), lieutenant, subdivision de Lyon.

Arme blindée et cavalerie.

M. Mourvillier (Marius-Louis-Jean), lieutenant, subdivision de Clermont-Ferrand.

9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Dufour (Noël-Alphonse-Louis), capitaine, subdivision de Toulon.
Raynaut (Lucien-Ferdinand), capitaine, subdivision de Marseille.
Sylvander (Georges-Alain), capitaine, subdivision de Marseille.
Landes (Bernard-Louis-Jacques), capitaine, subdivision de Montpellier.
Sauvaire (Marcel-Antoine-Laurent), capitaine, subdivision de Marseille.

Train.

MM.
Richardson (Jacques-Charles-Jean-Louis), capitaine, subdivision de Marseille.
Liot (Jacques-Marie-Albert), capitaine, subdivision de Marseille.

Infanterie coloniale.

M. Chabaud (Antoine-Elisée-Louis), capitaine, subdivision de Toulon.

Artillerie coloniale.

M. Gomella (Cyrille), capitaine, subdivision de Marseille.

10e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Rico (Edmond-Joseph), capitaine, subdivision d'Oran.
Thomas (Alban-Robert), capitaine, subdivision d'Alger.
Zerkovitz (Paul-Maurice-Hippolyte-José), lieutenant, subdivision d'Alger.
Djian (Raphaël-Léon), sous-lieutenant, subdivision d'Alger.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Kester (Louis-Robert), capitaine, subdivision d'Alger.
Ayoun (Maurice-Judas), capitaine, subdivision d'Alger.

Artillerie.

MM.
Gimenez (Gabriel-Joseph), capitaine, subdivision d'Oran.
Ravisy (André), capitaine, subdivision d'Alger.
Vié-le-Sage (Yves-Edmond), lieutenant, subdivision d'Oran.

TUNISIE

Infanterie.

MM.
Mercier (Georges), lieutenant.
Miédan (Jean-René-Victor), lieutenant.
Liuniglia (René-Félix-Augustin-Sauveur-Hermenegild), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

M. Buthaud (Etienne-François-Robert), capitaine (régularisation).

Infanterie coloniale.

M. Monier (Louis), sous-lieutenant.

MAROC

Infanterie.

MM.
Allègre (Robert-Ferdinand), capitaine.
Gourbin (Louis-Jean-Pierre-Nicolas), lieutenant.

Train.

M. Sauvat (Léon-René), capitaine.

Génie.

M. Pinel (Eugène-Henri-Fernand), lieutenant.

TROUPES D'OCCUPATION EN ALLEMAGNE

Infanterie.

MM.
Dijon (Jean-Antoine-Roger-Joseph), lieutenant.
Prévot (Eugène-Jean-Maurice), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Challemel du Rozier (Philippe-François-André-Jules), capitaine.
Katz (Paul), capitaine.

Infanterie coloniale.

M. Bonnafous (Bernard-Henri), lieutenant.

TROUPES D'OCCUPATION EN AUTRICHE

Infanterie.

MM.
Brun (Georges-Léon-Ernest), capitaine.
Gayot (André-Abel), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

M. Busquet (Raymond-Marie), capitaine.

Artillerie.

M. Douard (Jean-Marcel), lieutenant.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-148 du 1er février 1950 portant répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour l'exercice 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 50-135 du 31 janvier 1950);

Vu la loi n° 50-141 du 1er février 1950 portant répartition provisoire des crédits ouverts sur l'exercice 1950, et notamment ses articles 1er à 3,

Décrète:

Art. 1er. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1950, au titre des dépenses de fonctionnement des services civils, de crédits s'élevant à la somme totale de 279.599.318.000 francs et répartis provisoirement conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les ministres sont autorisés à disposer sur l'exercice 1950, pour la poursuite des opérations en cours, au titre des dépenses civiles d'investissement (travaux neufs, subventions et participations en capital), de crédits s'élevant à la somme totale de 32.089.265.000 F répartis provisoirement conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les ministres sont autorisés à disposer, sur l'exercice 1950, au titre des dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement, de crédits s'élevant à la somme totale de 126 milliards de francs et répartis provisoirement conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Les ministres sont autorisés à disposer, sur l'exercice 1950, au titre des dépenses de fonctionnement des budgets annexes (services civils), de crédits s'élevant à la somme totale de 58.353.983.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les ministres sont autorisés à disposer, sur l'exercice 1950, pour la poursuite des opérations en cours, au titre des dépenses d'investissement (travaux neufs, subventions et participations en capital) imputables sur les budgets annexes (services civils), de crédits s'élevant à la somme totale de 3.714.480.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Le ministre de la défense nationale est autorisé à disposer, au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale, pour l'exercice 1950, de crédits s'élevant à la somme totale de 41.869.089.000 F et répartis provisoirement conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7 — Les ministres sont autorisés à disposer, pour le payement en 1950 des indemnités et des travaux afférents à la réparation des dommages causés par la guerre, de crédits s'élevant à la somme totale de 98.700 millions de francs et répartis provisoirement conformément à l'état G annexé au présent décret.

Art. 8. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est autorisé à disposer, au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction pour l'exercice 1950, d'autorisations de payement s'élevant à la somme totale de 75.300 millions de francs et réparties provisoirement conformément à l'état H annexé au présent décret.

Art. 9. — Les ministres sont autorisés à disposer, au titre des opérations de prêts et de garanties, pour l'exercice 1950, de crédits s'élevant à la somme totale de 119.400 millions de francs et répartis provisoirement conformément à l'état I annexé au présent décret.

Art. 10. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

ETATS ANNEXES

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1950, au titre du budget général pour les dépenses de fonctionnement des services civils.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	54.233.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	2.886.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	9.091.000
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	6.440.000
1040	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	637.939.000
1050	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	208.982.000
1060	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	81.076.000
1070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale. — Personnel	4.187.000
1080	Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Personnel	718.000
1090	Bureau technique des conférences internationales. — Personnel	4.599.000
1100	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Personnel	10.634.000
1110	Indemnités de résidence	13.800.000
1120	Supplément familial de traitement	600.000
1130	Traitements du personnel en congé de longue durée	600.000
1140	Rappels de rémunérations aux fonctionnaires réintégrés	Mémoire.
1150	Indemnisation des agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	1.035.785.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	19.458.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacement et de missions dans la métropole	1.350.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	224.000
3030	Achat de matériel automobile	400.000
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.980.000
3050	Frais de représentation des agents des services généraux	1.906.000
3060	Remboursement à diverses administrations	41.414.000
3070	Remboursement à l'Imprimerie nationale	3.525.000
3080	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	298.000
3090	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses	277.212.000
3100	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale — Matériel	1.368.000
3110	Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Matérie.	1.800.000
3120	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Matériel	2.054.000
3130	Frais de correspondance, de courriers et de valises	40.268.000
3140	Frais de voyage	42.002.000
3150	Missions. — Participation aux conférences internationales	51.000.000
3160	Archives. — Bibliothèque et documentation. — Publication de documents diplomatiques. — Fonctionnement de l'atelier de microphotographie	1.560.000
3170	Information et presse. — Documentation. — Impression de bulletins et recueils de presse étrangère. — Frais de réception de journalistes étrangers	2.077.000
3180	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	2.670.000
3190	Frais de représentation des membres de la délégation française auprès du comité de coopération économique européenne	750.000
3200	Frais de voyage, de séjour, de représentation et divers occasionnés par le voyage du Président de la République en Angleterre	5.400.000
	Total pour la 5e partie	498.716.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	5.336.000
4010	Allocations de logement	54.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	10.000
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940.	
4040	Œuvres sociales	90.000
4050	Secours	964.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	2.016.000
	Total pour la 6e partie	8.470.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Œuvres françaises à l'étranger. — Dépenses à l'étranger	782.492.000
5010	Œuvres françaises à l'étranger. — Dépenses en France	144.140.000
5020	Œuvres françaises à l'étranger. — Entretien d'immeubles	11.400.000
5030	Œuvres françaises à l'étranger. — Service des emprunts	2.312.000
5040	Subventions à des organismes internationaux.	1.744.000
5050	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader	2.400.000
5060	Subvention à l'office des biens et intérêts privés	75.000.000
	Total pour la 7e partie	1.019.488.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de rapatriement et d'assistance	23.528.000
6010	Avances consenties par le Gouvernement français à titre d'indemnités au personnel des anciennes concessions françaises en Chine	150.000
6020	Participation de la France à des dépenses internationales	894.494.000
6030	Frais de résidence d'ambassades étrangères	863.000
6040	Réparations civiles	150.000
6050	Droits supplémentaires de vacations appliquées dans les chancelleries	1.328.000
6060	Indemnisation des pays neutres à titre de réparations civiles	180.000.000
6070	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6071	Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil supérieur des Français à l'étranger	1.500.000
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.102.013.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.035.785.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	498.716.000
	6e partie. — Charges sociales	8.470.000
	7e partie. — Subventions	1.019.488.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.102.013.000
	Total pour les services des affaires étrangères	3.664.472.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	II — COMMISSARIAT GENERAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	4e partie. — Personnel.	
	A. — Administration centrale	
1000	Traitements du commissaire général et du personnel du cadre temporaire	17.253.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	6.264.000
1020	Salaires du personnel ouvrier	480.000
1030	Indemnités et allocations diverses	868.000
1040	Indemnité de résidence	4.449.000
1050	Supplément familial de traitement	183.000
1060	Indemnités de licenciement	631.000
	B. — Services extérieurs.	
1070	Traitements des hauts commissaires, du haut commissaire adjoint, du délégué général et du personnel du cadre temporaire	222.076.000
1080	Salaires du personnel auxiliaire	391.318.000
1090	Indemnités et allocations diverses	37.149.000
1100	Indemnité de résidence	59.856.000
1110	Supplément familial de traitement	6.893.000
1120	Indemnités de licenciement	32.658.000
	Total pour la 4e partie	780.078.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
	A. — Administration centrale.	
3000	Frais de missions et de déplacements	626.000
3010	Entretien du matériel automobile	1.258.000
3020	Matériel	4.185.000
3030	Dépenses de location	1.494.000
3040	Remboursement aux postes, télégraphes et téléphones et à la défense nationale	5.358.000
3050	Remboursements à l'Imprimerie nationale	450.000
3060	Remboursements à l'Imprimerie des Journaux officiels	20.000
	B. — Services extérieurs.	
3070	Frais de missions et de déplacements	26.949.000
3080	Matériel	18.012.000
3090	Alimentation	49.347.000
3100	Matériel de santé	315.000
3110	Achat du matériel automobile et d'aviation	10.113.000
3120	Entretien du matériel automobile et aérien	71.925.000
3130	Remboursements à diverses administrations	53.490.000
3140	Remboursements à l'Imprimerie nationale	630.000
3150	Remboursements à l'Imprimerie des Journaux officiels	150.000
	Total pour la 5e partie	244.322.000
	6e partie. — Charges sociales.	
	A. — Administration centrale.	
4000	Prestations familiales	1.912.000
4010	Allocations de logement	41.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	8.000
4030	Œuvres sociales	204.000
	B. — Services extérieurs.	
4040	Prestations familiales	60.363.000
4050	Allocations de logement	300.000
4060	Primes d'aménagement et de déménagement	60.000
	Total pour la 6e partie	62.888.000
	7e partie. — Subventions.	
	B. — Services extérieurs.	
5000	Subventions	27.855.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
	A. — Administration centrale.	
6000	Fonds spéciaux	5.700.000
6010	Allocations éventuelles et secours	60.000
6020	Frais de justice, de contentieux, réparations dues à des tiers	240.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	B. — Services extérieurs.	
6050	Fonds de souveraineté	11.550.000
6060	Allocations éventuelles et secours	405.000
6070	Dépenses diverses	44.898.000
6080	Frais de justice et de contentieux, réparations dues à des tiers	5.100.000
6090	Rapatriement des corps des agents et de leurs familles décédés en occupation	600.000
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6110	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	C. — Missions et services rattachés.	
6120	Frais divers (personnel et matériel pour les réparations et restitutions) et frais d'envoi d'autres missions techniques de courte durée	28.239.000
6130	Représentation française de l'office tripartite de circulation	7.706.000
6140	Contribution du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes aux frais de fonctionnement des services communs avec les troupes d'occupation	5.988.000
6150	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des frais de fonctionnement du détachement d'occupation des chemins de fer français en zone française d'occupation	12.212.000
6160	Frais de fonctionnement d'organes liquidateurs	10.673.000
6170	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6180	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	133.371.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	780.078.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	244.322.000
	6e partie. — Charges sociales	62.888.000
	7e partie. — Subventions	27.855.000
	8e partie. — Dépenses diverses	133.371.000
	Total pour le commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.248.514.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du haut commissaire de la République française en Sarre, du délégué secrétaire général et du personnel du cadre temporaire	25.657.000
1010	Traitements et salaires des personnels des services rattachés et annexes et des personnels subalternes	44.340.000
1020	Emoluments du personnel sarrois	32.616.000
1030	Indemnités et allocations diverses	33.664.000
1040	Indemnités de résidence	9.480.000
1050	Supplément familial de traitement	599.000
1060	Indemnités de licenciement	2.155.000
	Total pour la 4e partie	148.211.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de mission	4.500.000
3010	Matériel	29.400.000
3020	Dépenses de matériel des établissements français d'enseignement	5.280.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3030	Dépenses de location et de réquisition	17.100.000
3040	Achat de matériel automobile	1.752.000
3050	Entretien du matériel automobile	8.250.000
3060	Remboursement à diverses administrations	6.426.000
3070	Célébrations et commémorations	450.000
	Total pour la 5e partie	73.158.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	7.200.000
4010	Œuvres sociales	1.126.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale.	»
4030	Cantines scolaires et transport des élèves habitant des localités éloignées de l'école	1.050.000
	Total pour la 6e partie	9.376.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions diverses	26.700.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	6.000.000
6010	Allocations éventuelles et secours	90.000
6020	Presse, propagande et documentation	7.500.000
6030	Frais de justice, de contentieux et réparations dues à des tiers	600.000
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	14.190.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	148.211.000
	5e partie. Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	73.158.000
	6e partie. — Charges sociales	9.376.000
	7e partie. — Subventions	26.700.000
	8e partie. — Dépenses diverses	14.190.000
	Total pour le haut commissariat de la République française en Sarre	271.635.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services des affaires étrangères	3.664.472.000
	II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	1.248.514.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	271.635.000
	Total pour les affaires étrangères	5.184.621.000
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
0700	Pensions et bonifications des pensions de retraite des préposés communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés	700.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	60.798.000
1010	Administration centrale. — Emoluments du personnel du cadre complémentaire	199.000
1020	Administration centrale. — Emoluments du personnel contractuel	1.664.000
1030	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	4.236.000
1032	Rémunération du personnel temporaire	24.781.000
1040	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	6.317.000
1050	Indemnités de résidence	148.419.000
1060	Supplément familial de traitement	26.774.000
1070	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	6.264.000
1080	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	189.749.000
1090	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	7.458.000
1100	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	10.981.000
1110	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses	Mémoire.
1120	Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	2.938.000
1130	Inspection générale de l'agriculture. — Salaires	388.000
1140	Inspection générale de l'agriculture. — Indemnités	50.000
1150	Directions départementales des services agricoles. — Traitements	84.016.000
1160	Directions départementales des services agricoles. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	280.000
1170	Directions départementales des services agricoles. — Salaires	15.699.000
1180	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer. — Salaires	2.100.000
1190	Directions départementales des services agricoles. — Indemnités	1.194.000
1200	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Traitements	43.198.000
1210	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	1.927.000
1220	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	3.190.000
1230	Ecoles d'agriculture. — Traitements	38.191.000
1240	Ecoles d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	268.000
1250	Ecoles d'enseignement ménager agricole et établissements divers. — Traitements	21.431.000
1270	Monitrices, surveillantes d'écoles d'enseignement ménager agricole. — Salaires	2.647.000
1280	Apprentissage agricole et horticole. — Rémunération du personnel des centres de culture mécanique	901.000
1290	Etablissements d'enseignement agricole et d'élevage. — Allocations et indemnités diverses	8.857.000
1300	Institut national de la recherche agronomique. — Traitements	35.020.000
1310	Institut national de la recherche agronomique. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	850.000
1320	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunération du personnel contractuel	23.357.000
1330	Institut national de la recherche agronomique. — Salaires	2.320.000
1340	Institut national de la recherche agronomique. — Allocations et indemnités diverses	602.000
1350	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	Mémoire.
1360	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements du personnel des cadres complémentaires	Mémoire.
1370	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	Mémoire.
1380	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités	Mémoire.
1390	Service de la protection des végétaux. — Traitements	9.828.000
1400	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	59.000
1410	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel contractuel	4.131.000
1420	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel ouvrier	653.000
1430	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel auxiliaire	1.613.000
1440	Service de la protection des végétaux. — Indemnités	388.000
1450	Ecoles nationales vétérinaires. — Traitements	18.830.000
1460	Ecoles nationales vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	987.000
1470	Ecoles nationales vétérinaires. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	425.000
1480	Ecoles nationales vétérinaires. — Indemnités	651.000
1490	Services sanitaires vétérinaires. — Traitements	21.039.000
1500	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités	776.000
1510	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Traitements	1.859.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
1520	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Emoluments du personnel du cadre complémentaire	247.000
1530	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Rémunération du personnel contractuel	732.000
1540	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	414.000
1550	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Indemnités	16.000
1560	Service de la répression des fraudes. — Traitements	23.848.000
1570	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	275.000
1580	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel	2.552.000
1590	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel auxiliaire	540.000
1600	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel ouvrier	896.000
1610	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine. — Personnel	Mémoire.
1620	Service de la répression des fraudes. — Indemnités	1.123.000
1630	Service des haras. — Traitements	69.679.000
1640	Service des haras. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	879.000
1650	Service des haras. — Salaires du personnel auxiliaire	5.310.000
1660	Service des haras. — Indemnités	4.743.000
1670	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Traitements	106.171.000
1680	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	2.505.000
1690	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunération du personnel contractuel	3.830.000
1700	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel auxiliaire	17.920.000
1710	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel ouvrier	1.574.000
1720	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Allocations et indemnités diverses	6.572.000
1730	Direction générale des eaux et forêts. — Traitements	447.799.000
1740	Direction générale des eaux et forêts. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	4.457.000
1750	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunération du personnel contractuel	10.968.000
1760	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel auxiliaire	12.521.000
1770	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel ouvrier	4.246.000
1780	Exploitations en régie. — Salaires	156.000.000
1790	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités	19.579.000
1800	Frais de contrôle des primes à la reconstitution des oliveraies. — Personnel	210.000
1810	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers	123.000
1820	Personnel du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat ». — Subdivision « Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre » (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	1.500.000
1830	Personnel chargé de la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 » (reprise normale des cultures sur certains territoires)	450.000
	Total pour la 4e partie	1.745.812.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Mérite agricole et médailles agricoles	289.000
3010	Matériel de l'administration centrale	9.467.000
3020	Administration centrale. — Travaux d'entretien	879.000
3022	Dépenses diverses de matériel entraînées par la liquidation des services du ravitaillement	2.090.000
3030	Frais d'établissements d'enquêtes statistiques	13.541.000
3040	Payements à l'imprimerie des Journaux officiels	502.000
3050	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	13.165.000
3060	Payements à l'imprimerie nationale	7.167.000
3070	Indemnités pour frais de déplacements et de missions	161.160.000
3080	Loyers et indemnités de réquisition	5.776.000
3090	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	870.000
3100	Achat de matériel automobile	1.690.000
3110	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	20.436.000
3120	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture	206.000
3130	Matériel des directions départementales des services agricoles	8.943.000
3140	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles	8.550.000
3150	Dépenses d'équipement des directions des services agricoles et des centres d'essais démonstratifs	12.000.000
3160	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer	786.000
3170	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	12.562.000
3180	Matériel et frais de fonctionnement des écoles d'agriculture	8.908.000
3190	Ecole nationale d'enseignement ménager agricole. — Ecoles d'enseignement ménager agricole. — Matériel et frais de fonctionnement	5.949.000
3200	Apprentissage agricole et horticole	22.609.000
3210	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'entretien	9.900.000
3220	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'entretien	2.520.000
3230	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	Mémoire.
3240	Frais de fonctionnement des commissions paritaires du travail en agriculture	849.000
3250	Frais de fonctionnement des commissions consultatives départementales des baux ruraux et de l'assemblée des membres des tribunaux paritaires	2.559.000
3260	Frais de fonctionnement de la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail	Mémoire.
3270	Matériel de l'inspection phytopathologique	1.500.000
3280	Matériel et dépenses administratives du service de la protection des végétaux	1.310.000
3290	Service de la protection des végétaux. — Fonctionnement et dépenses exceptionnelles nécessitées par l'organisation de la lutte contre les grands fléaux des cultures	17.704.000
3300	Matériel des écoles nationales vétérinaires	8.636.000
3310	Matériel des services sanitaires vétérinaires	95.000
3320	Matériel du laboratoire de recherches vétérinaires	2.179.000
3330	Services, écoles et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	3.000.000
3340	Matériel du service de la répression des fraudes	1.524.000
3350	Service de la répression des fraudes. — Frais d'analyse et de contrôle	11.039.000
3360	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo margarine. — Matériel	Mémoire.
3370	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien	649.000
3380	Soins et médicaments aux sous-agents. — Frais de bureau du service des haras	523.000
3390	Frais de transport des étalons et frais de monte du service des haras	3.532.000
3400	Service des haras. — Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	4.181.000
3410	Service des haras. — Nourriture des étalons nationaux	87.270.000
3420	Remonte des haras	Mémoire.
3430	Entretien des bâtiments des haras	3.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
3440	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural	16.450.000
3450	Frais de fonctionnement du comité directeur du machinisme agricole et frais de répartition des matériaux pour les travaux d'habitat et d'équipement rural	429.000
3460	Police et surveillance des eaux non domaniales	794.000
3470	Dépenses de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	12.315.000
3480	Dépenses d'études d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	27.067.000
3490	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	24.034.000
3500	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	24.000.000
3510	Travaux d'entretien dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	51.000.000
3520	Frais d'adjudications et aménagements	2.416.000
3530	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise	5.400.000
3540	Exploitations en régie. — Matériel	5.100.000
3550	Chasse	1.440.000
3560	Pisciculture	1.950.000
3570	Indemnités pour mise en défens et réglementation des pâturages communaux en montagne	141.000
3580	Etudes des questions intéressant la production agricole. — Indemnisation des personnes étrangères à l'administration	56.000
3590	Annuités aux organismes de stockage des graines oléagineuses	600.000
3600	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers. — Matériel	300.000
3610	Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	71.000
3620	Dépenses entraînées par la liquidation du compte spécial « Opérations de recettes et de dépenses résultant de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 » (reprise normale des cultures sur certains territoires)	90.000
	Total pour la 5e partie	653.168.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	205.869.000
4010	Allocations de logement	1.366.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	273.000
4030	Allocations viagères annuelles aux personnels auxiliaires	66.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Bourses	26.591.000
4060	Œuvres sociales	2.791.000
4070	Œuvres sociales des chantiers	945.000
4080	Bonifications d'intérêt mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 avril 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	39.000
4090	Bonifications pour naissances d'enfants accordées aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de prêts d'installation	2.700.000
4100	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine-retraite	57.000
4110	Subvention de l'Etat au titre de la sécurité sociale en agriculture	6.390.000
4120	Subvention aux caisses d'assurance accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	37.297.000
	Total pour la 6e partie	284.384.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	3.122.000
5010	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture	266.000
5020	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	6.117.000
5030	Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	3.090.000
5040	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	283.000
5050	Subventions pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale	8.100.000
5060	Subvention pour le fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique	43.680.000
5070	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique pour le remboursement d'annuités au fonds de modernisation et d'équipement	6.000.000
5080	Institut national de la recherche agronomique. — Subvention pour achat et renouvellement de matériel scientifique et agricole	7.488.000
5090	Subvention à l'office national antiacridien	189.000
5100	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	513.000
5110	Subventions à l'association nationale des migrations rurales pour l'organisation des migrations de familles d'agriculteurs d'une région de la France dans une autre	9.000.000
5120	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. — Indemnités pour abatage d'animaux	31.181.000
5130	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
5140	Subventions pour recherches et vulgarisation des procédés et méthodes concernant l'hydraulique et le génie rural	35.000
5150	Vulgarisation	37.773.000
5160	Encouragements à la sélection animale	21.900.000
5170	Encouragements divers aux meilleurs exploitants agricoles	9.720.000
5180	Concours général agricole	5.100.000
5190	Primes à la reconstitution des oliveraies. — Frais de contrôle. — Matériel	2.850.000
5200	Organisation et vulgarisation en faveur du vin	Mémoire.
	Total pour les subventions	196.407.000
	b) Charges économiques.	
5210	Subventions aux oléagineux métropolitains	»
5220	Subventions au pain	892.500.000
5230	Subventions aux aliments du bétail	1.265.700.000
	Total pour les charges économiques	2.158.200.000
	Total pour la 7e partie	2.354.607.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnité à des tiers. — Accidents du travail	15.681.000
6010	Secours	3.307.000
6020	Impositions sur les forêts domaniales	48.000.000
6030	Remboursement sur produits divers des forêts	1.635.000
6040	Allocations aux agriculteurs dépossédés de leur exploitation par l'ennemi	Mémoire.
6050	Dépenses résultant de la liquidation du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat. — Subdivision ». Acquisitions et rétrocessions des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	84.000.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	152.623.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	700.000
	4e partie. — Personnel	1.745.812.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	653.168.000
	6e partie. — Charges sociales	284.384.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	196.407.000
	b) Charges économiques	2.158.200.000
	8e partie. — Dépenses diverses	152.623.000
	Total pour l'agriculture	5.194.294.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Retraite du combattant	806.580.000
701	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	2.240.770.000
702	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides	1.943.927.000
703	Allocations spéciales prévues par la loi du 22 mars 1935, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938. — Allocation spéciale aux aveugles enrôlés dans la résistance (loi du 8 juillet 1948)	1.172.042.000
704	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	1.340.976.000
	Total pour la 2e partie	8.504.295.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	112.099.000
1010	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	3.270.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	33.747.000
1030	Traitements du personnel temporaire, des agents contractuels et du personnel technique de l'administration centrale	34.034.000
1040	Rémunération du personnel de l'institution nationale des invalides	3.112.000
1050	Emoluments du personnel des cadres complémentaires de l'institution nationale des invalides	1.131.000
1060	Salaires du personnel auxiliaire de l'institution nationale des invalides	1.764.000
1070	Rémunération des personnels médical et paramédical de l'institution nationale des invalides	436.000
1080	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et de l'institution nationale des invalides	7.256.000
1090	Indemnités aux membres des diverses commissions chargées de l'examen des candidatures aux emplois réservés	1.305.000
1100	Traitements des personnels titulaires des services extérieurs	80.743.000
1110	Traitements du personnel des cadres complémentaires des services extérieurs	48.331.000
1120	Rémunération du personnel temporaire et des agents contractuels des services extérieurs	11.080.000
1130	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	158.215.000
1140	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs	5.819.000
1150	Indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence	3.000.000
1160	Travaux à la tâche et travaux à domicile	450.000
1170	Traitements du personnel titulaire en congé de longue durée	1.768.000
1180	Indemnités de résidence	100.371.000
1190	Supplément familial de traitement ou de solde	2.700.000
1200	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	977.000
1210	Corps des assimilés spéciaux. — Soldes et accessoires de solde	1.606.000
1220	Centre de rapatriement et d'étrangers. — Personnel auxiliaire	407.000
1230	Service des transports. — Transferts des corps. — Rémunération des chauffeurs et des agents chargés du transfert des corps	57.595.000
1240	Transfert des corps. — Personnel de contrôle	16.250.000
	Total pour la 4e partie	687.466.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Loyers et indemnités de réquisitions	1.037.000
3010	Travaux d'entretien	2.970.000
3020	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	15.080.000
3030	Matériel de l'institution nationale des invalides. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides	4.124.000
3040	Matériel des services extérieurs	19.500.000
3050	Fournitures de l'Imprimerie nationale	6.510.000
3060	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	1.170.000
3070	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	5.689.000
3080	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français	46.777.000
3090	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	4.185.000
3100	Achat de matériel automobile	1.689.000
3110	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	1.326.000
3120	Indemnités des médecins employés dans les services extérieurs	30.000.000
3130	Frais de déplacements et de missions des personnels extérieurs	19.688.000
3140	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	44.511.000
3150	Transfert des corps. — Matériel et dépenses diverses	221.942.000
3160	Dépenses de matériel pour les recherches d'état civil	210.000
3170	Dépenses de matériel des missions de recherches	60.000
3180	Centres de rapatriement et d'étrangers. — Remboursement de frais	75.000
3190	Habillement	Mémoire.
3200	Alimentation	120.000
	Total pour la 5e partie	432.666.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	32.100.000
4010	Allocations de logement	384.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	77.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	1.200.000
4050	Œuvres sociales	5.666.000
4060	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	1.050.000.000
4070	Appareillage des mutilés	274.688.000
	Total pour la 6e partie	1.364.115.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Office national des anciens combattants et victimes de guerre	1.005.000.000
5010	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants et victimes de guerre	15.000
5020	Médailles des pères, mères, veufs et veuves des morts pour la France (application de la loi du 26 avril 1946)	30.000
5030	Fêtes nationales et cérémonies publiques	720.000
	Total pour la 7e partie	1.005.765.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration centrale	4.500.000
6010	Réparations de dommages, accidents du travail, frais de justice	20.340.000
6020	Indemnisation des pertes de biens subies par les déportés et internés de la résistance et par les déportés et internés politiques	150.000.000
6030	Règlement des droits pécuniaires des F.F.C.I. et des déportés et internés de la résistance	241.110.000
6040	Indemnités aux rapatriés	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	415.950.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION :	
	2e partie. — Dette viagère	8.504.295.000
	4e partie. — Personnel	687.466.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	432.666.000
	6e partie. — Charges sociales	1.364.115.000
	7e partie. — Subventions	1.005.765.000
	8e partie. — Dépenses diverses	415.950.000
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	12.410.257.000
	Education nationale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	98.550.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.125.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	3.770.000
1030	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	13.982.000
1040	Administration centrale. — Indemnités	10.165.000
1050	Personnel du compte spécial. — Achat et cession de matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	23.379.000
1060	Inspection générale de l'enseignement. — Traitements	29.025.000
1070	Administration académique. — Traitements du personnel titulaire	284.965.000
1080	Administration académique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.630.000
1090	Administration académique. — Salaires du personnel auxiliaire	45.588.000
1100	Administration académique. — Indemnités	6.659.000
1110	Universités. — Traitements du personnel titulaire	605.673.000
1120	Universités. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	Mémoire.
1130	Universités. — Salaires du personnel auxiliaire	8.428.000
1140	Universités. — Indemnités	50.372.000
1150	Ecoles normales supérieures. — Traitements du personnel titulaire	42.564.000
1160	Ecoles normales supérieures. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	277.000
1170	Ecoles normales supérieures. — Salaires du personnel auxiliaire	1.378.000
1180	Ecoles normales supérieures. — Indemnités	8.950.000
1190	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Traitements du personnel titulaire	78.534.000
1200	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	3.099.000
1210	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel auxiliaire et contractuel	6.750.000
1220	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Indemnités	4.262.000
1230	Observatoires et institut de physique du globe. — Traitements du personnel titulaire	19.603.000
1240	Observatoires et institut de physique du globe. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	51.000
1250	Observatoires et institut de physique du globe. — Salaires du personnel auxiliaire	97.000
1260	Observatoires et institut de physique du globe. — Indemnités	571.000
1270	Ecole française de Rome. — Traitements du personnel titulaire	1.851.000
1280	Ecole française de Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	319.000
1290	Ecole française de Rome. — Indemnités	1.821.000
1300	Académie de médecine. — Traitements du personnel titulaire	339.000
1310	Académie de médecine. — Indemnités	49.000
1320	Institut national de France. — Traitements du personnel titulaire	865.000
1330	Institut national de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	51.000
1340	Institut national de France. — Salaires	542.000
1350	Institut national de France. — Indemnités	4.812.000
1360	Réformes des divers cadres d'exécution des facultés, lycées et de certains établissements assimilés	15.000.000
1370	Lycées et collèges. — Traitements du personnel titulaire	4.160.253.000
1380	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré	248.574.000
1390	Ecoles normales primaires. — Traitements du personnel titulaire	627.388.000
1400	Ecoles normales primaires. — Salaires du personnel auxiliaire	15.292.000
1410	Ecoles normales primaires. — Indemnités	27.748.000
1420	Ecoles primaires élémentaires. — Traitements du personnel titulaire	15.828.927.000
1430	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunération des instituteurs et institutrices intérimaires	366.411.000
1440	Ecoles primaires élémentaires. — Frais de suppléance	549.378.000
1450	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités	151.221.000
1460	Allocations aux médaillés de l'enseignement primaire	1.155.000
1470	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunération du personnel	43.822.000
1480	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements du personnel titulaire	22.844.000
1490	Conservatoire national des arts et métiers. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	3.327.000
1500	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel auxiliaire	2.395.000
1510	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier	3.330.000
1520	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités	1.635.000
1530	Etablissements publics d'enseignement technique. — Traitements du personnel titulaire	1.016.296.000
1540	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités	105.012.000
1550	Secrétaires d'orientation professionnelle. — Traitements	2.245.000
1560	Centres d'apprentissage. — Traitements du personnel titulaire	577.403.000
1570	Centres d'apprentissage. — Rémunération du personnel contractuel	1.016.511.000
1580	Centres d'apprentissage. — Salaires du personnel auxiliaire	113.835.000
1590	Centres d'apprentissage. — Indemnités	21.000.000
1600	Indemnités aux stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage	25.338.000
1610	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Traitements du personnel titulaire	388.941.000
1620	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Rémunération du personnel délégué	76.594.000
1630	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Indemnités	30.000.000
1640	Moniteurs itinérants des sports. — Indemnités	600.000
1650	Contrôle médical sportif. — Personnel titulaire	413.000
1660	Contrôle médical sportif. — Rémunération du personnel contractuel	316.000
1670	Equipement sportif. — Rémunération du personnel contractuel	4.482.000
1680	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement — Traitements du personnel titulaire	49.214.000
1690	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	104.000
1700	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Salaires du personnel auxiliaire	4.486.000
1710	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunération du personnel contractuel	9.856.000
1720	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Indemnités	2.008.000
1730	Inspection des arts et des lettres. — Traitements	3.153.000
1740	Académie de France à Rome. — Traitements du personnel titulaire	823.000
1750	Académie de France à Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	1.516.000
1760	Académie de France à Rome. — Indemnités	508.000

CHAPITRES	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
1770	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Traitements du personnel titulaire	10.164.000
1780	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	Mémoire.
1790	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Salaires du personnel auxiliaire	368.000
1800	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Indemnités	164.000
1810	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Traitements du personnel titulaire	5.290.000
1820	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	Mémoire.
1830	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Salaires du personnel auxiliaire	326.000
1840	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Indemnités	83.000
1850	Ecoles nationales d'art des départements. — Traitements du personnel titulaire	9.820.000
1860	Ecoles nationales d'art des départements. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	Mémoire.
1870	Ecoles nationales d'art des départements. — Salaires du personnel auxiliaire	510.000
1880	Ecoles nationales d'art des départements. — Indemnités	311.000
1890	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Traitements du personnel titulaire	15.228.000
1900	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	162.000
1910	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Salaires du personnel contractuel et auxiliaire	912.000
1920	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Personnel rémunéré sur la base des salaires régionaux	3.722.000
1930	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Indemnités	932.000
1940	Manufacture nationale de Sèvres. — Traitements du personnel titulaire	8.033.000
1950	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	319.000
1960	Manufacture nationale de Sèvres. — Salaires du personnel auxiliaire	1.093.000
1970	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel contractuel	4.068.000
1980	Manufacture nationale de Sèvres. — Indemnités	914.000
1990	Musées de France. — Traitements du personnel titulaire	36.597.000
2000	Musées de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	2.708.000
2010	Musées de France. — Salaires du personnel auxiliaire	8.949.000
2020	Musées de France. — Rémunération du personnel contractuel	2.683.000
2030	Musées de France. — Indemnités	1.440.000
2040	Conservatoire national de musique. — Traitements du personnel titulaire	21.871.000
2050	Conservatoire national d'art dramatique. — Traitements	2.487.000
2060	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	50.000
2070	Conservatoire national de musique. — Salaires du personnel auxiliaire	161.000
2080	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel contractuel	340.000
2090	Conservatoire national de musique. — Indemnités	5.718.000
2100	Conservatoire national d'art dramatique. — Indemnités	268.000
2110	Inspection générale des bibliothèques. — Traitements	844.000
2120	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements du personnel titulaire	26.899.000
2130	Bibliothèques nationales de Paris. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	705.000
2140	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel auxiliaire	5.880.000
2150	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel ouvrier	3.365.000
2160	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités	1.072.000
2170	Bibliothèques des universités. — Traitements du personnel titulaire	22.512.000
2180	Bibliothèques des universités. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	246.000
2190	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel auxiliaire	7.161.000
2200	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel ouvrier	207.000
2210	Bibliothèques des universités. — Indemnités	635.000
2220	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Traitements du personnel titulaire	3.626.000
2230	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	45.000
2240	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Salaires du personnel auxiliaire	145.000
2250	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Salaires du personnel ouvrier	69.000
2260	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Indemnités	38.000
2270	Bibliothèques municipales. — Traitements du personnel titulaire	3.754.000
2280	Bibliothèques municipales. — Indemnités	25.000
2290	Lecture publique. — Traitements du personnel titulaire	4.756.000
2300	Lecture publique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	Mémoire.
2310	Lecture publique. — Salaires du personnel auxiliaire	1.103.000
2320	Lecture publique. — Indemnités	442.000
2330	Bibliothèques. — Rémunération du personnel contractuel	15.308.000
2340	Archives de France. — Traitements du personnel titulaire	24.856.000
2350	Archives de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	282.000
2360	Archives de France. — Salaires du personnel auxiliaire	323.000
2370	Archives de France. — Rémunération du personnel contractuel	895.000
2380	Archives de France. — Indemnités	177.000
2390	Services d'architecture. — Traitements du personnel titulaire	48.919.000
2400	Services d'architecture. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	1.473.000
2410	Services d'architecture. — Salaires du personnel auxiliaire	14.121.000
2420	Services d'architecture. — Rémunération du personnel contractuel	5.898.000
2430	Services d'architecture. — Indemnités	3.418.000
2440	Equipement scolaire. — Indemnités	749.000
2450	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Traitements du personnel titulaire	3.713.000
2460	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	110.000
2470	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Salaires du personnel auxiliaire	3.583.000
2480	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Indemnités	691.000
2490	Hygiène scolaire. — Vacations au personnel médical et social	171.489.000
2500	Indemnités de résidence	2.640.000.000
2510	Supplément familial de traitement	191.400.000
2520	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	141.000.000
2530	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	3.000.000
2540	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions	1.035.000
	Total pour la 4e partie	30.381.110.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	18.030.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions	1.620.000
3020	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	525.000
3030	Ateliers de mécanographie. — Dépenses de fonctionnement	5.100.000
3040	Dépenses de locations et de réquisitions	12.600.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3050	Achat de matériel automobile	1.407.000
3060	Entretien du matériel automobile	9.150.000
3070	Remboursements à l'Imprimerie nationale	10.325.000
3080	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	10.658.000
3090	Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale	4.200.000
3100	Expansion universitaire. — Matériel	310.000
3110	Inspection générale de l'enseignement. — Frais de déplacements et de missions	5.310.000
3120	Administration académique. — Matériel	11.481.000
3130	Administration académique. — Frais de déplacements et de missions	34.877.000
3140	Administration académique. — Travaux d'entretien	930.000
3150	Ecoles normales supérieures. — Matériel	12.984.000
3160	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Matériel	2.599.000
3170	Observatoires et institut de physique du globe. — Matériel	3.934.000
3180	Ecole française de Rome. — Matériel	908.000
3190	Académie de médecine. — Matériel	1.055.000
3200	Institut national de France. — Matériel	5.098.000
3210	Enseignement supérieur. — Frais de déplacements et de missions	3.300.000
3220	Examens et concours de l'enseignement supérieur	3.187.000
3230	Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	91.590.000
3240	Enseignement du second degré. — Examens et concours	23.400.000
3250	Enseignement du second degré. — Frais de stage	6.669.000
3260	Enseignement du second degré. — Frais de déplacements et de missions	24.258.000
3270	Enseignement du second degré. — Bourses de voyage	840.000
3280	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire	9.000.000
3290	Lycées. — Matériel	270.000.000
3300	Lycées appartenant à l'Etat. — Travaux d'entretien, grosses réparations, aménagements.	69.600.000
3310	Enseignement du premier degré. — Frais de déplacements et de missions	42.151.000
3320	Ecoles normales primaires. — Matériel	66.000.000
3330	Frais généraux de l'enseignement du premier degré	9.832.000
3340	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement.	60.000.000
3350	Enseignement du premier degré. — Matériel. — Bibliothèques scolaires	4.800.000
3360	Enseignement du premier degré. — Examens et concours	6.936.000
3370	Enseignement du premier degré. — Frais de stages	1.050.000
3380	Enseignement du premier degré. — Bourses de voyages	1.975.000
3390	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux	16.500.000
3400	Travaux manuels et pratiques dans l'enseignement du premier degré	1.734.000
3410	Enseignement postscolaire agricole et ménager agricole. — Subventions de premier établissement	450.000
3420	Ecoles nationales de perfectionnement. — Dépenses de fonctionnement	6.600.000
3430	Ecoles nationales de perfectionnement. — Achat de matériel	2.250.000
3440	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	9.606.000
3450	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Matériel	124.503.000
3460	Collèges techniques. — Matériel	134.250.000
3470	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage	2.550.000
3480	Enseignement technique. — Examens et concours	30.000.000
3490	Enseignement technique. — Frais de déplacements et de missions	10.610.000
3500	Enseignement technique. — Bourses de voyage	600.000
3510	Frais de stage des maîtres des centres d'apprentissage	6.359.000
3520	Centres d'apprentissage. — Dépenses de fonctionnement	360.794.000
3530	Centres d'apprentissage. — Loyers	37.772.000
3540	Centres d'apprentissage. — Achat de matériel	19.500.000
3550	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Travaux d'entretien	7.680.000
3560	Conseil d'administration des établissements publics d'enseignement technique. — Paiement des indemnités pour frais de déplacements et pour perte de salaire aux membres salariés	1.800.000
3570	Frais de stage de perfectionnement dans l'industrie et le commerce des personnels de l'enseignement technique	900.000
3580	Etablissements d'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	97.317.000
3590	Hygiène scolaire. — Matériel et fonctionnement des services	31.410.000
3600	Coordination de l'enseignement dans la France d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement	2.634.000
3610	Cinématographie d'enseignement	11.538.000
3620	Entretien des élèves professeurs de l'enseignement	255.716.000
3630	Jeunesse et sports. — Frais de déplacements et de missions	15.458.000
3640	Education physique. — Examens et concours.	3.060.000
3650	Frais de transport des élèves	7.373.000
3660	Achat et entretien de matériel pour les activités physiques et sportives, scolaires, universitaires et postscolaires	14.745.000
3670	Location de diverses installations destinées à l'éducation physique	13.500.000
3680	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	16.500.000
3690	Frais d'entretien et de grosses réparations dans les auberges de la jeunesse et dans les maisons de jeunes en fonctionnement.	11.796.000
3700	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Acquisitions	150.000
3711	Contrôle médical des activités physiques et sportives — Rééducation physique	11.855.000
3712	Brevet sportif populaire. — Frais d'examen.	1.350.000
3713	Indemnités d'entretien aux élèves professeurs et aux élèves maîtres d'éducation physique.	9.505.000
3714	Education physique. — Travaux d'entretien	22.810.000
3715	Equipement sportif. — Fonctionnement des services	1.080.000
3716	Centres régionaux de la jeunesse et des sports — Matériel	11.100.000
3717	Etablissements nationaux d'enseignement de la jeunesse et des sports	7.980.000
3718	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Frais de stage	34.932.000
3719	Arts et lettres. — Frais de déplacements et de missions	1.650.000
3720	Célébrations et commémorations	3.000.000
3721	Académie de France à Rome. — Matériel	1.128.000
3722	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Matériel	940.000
3723	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Matériel	462.000
3724	Ecoles nationales d'art des départements. — Matériel	2.010.000
3725	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel	4.800.000
3726	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'ameublement incombe au mobilier national	2.550.000
3727	Aménagement des résidences présidentielles.	1.745.000
3728	Manufacture nationale de Sèvres. — Matériel.	5.150.000
3729	Manufacture nationale de Sèvres. — Rééquipement en matériel	Mémoire.
3730	Dépôt des œuvres d'art appartenant à l'Etat. — Matériel	30.000
3731	Travaux de décoration	2.400.000
3732	Musées de France. — Matériel	14.862.000
3733	Participation aux travaux d'équipement effectués dans les musées de province classés et contrôlés	900.000
3734	Restauration et installation des collections nationales	6.000.000
3735	Musées de France. — Dépenses résultant des œuvres d'art repliées et de la remise en état des dépôts	869.000
3736	Palais nationaux. — Travaux de restauration et d'aménagement des musées de France	8.847.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3737	Bibliothèques de France et lecture publique. — Frais de déplacements et de missions...	750.000
3738	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques	3.300.000
3739	Bibliothèques municipales et publiques, collections d'Etat. — Entretien et acquisitions...	1.200.000
3740	Lecture publique. — Matériel et achat de livres	12.410.000
3741	Bibliothèques. — Achats exceptionnels	1.650.000
3742	Souscriptions à des publications de caractère scientifique et de documentation	1.644.000
3743	Bibliothèques de France. — Dépenses résultant du gardiennage des œuvres d'art repliées, de leur rapatriement et de la remise en état des dépôts	150.000
3744	Archives de France. — Frais de déplacements et de missions	460.000
3745	Archives de France. — Matériel	4.800.000
3746	Amélioration des locaux des archives nationales et réorganisation du musée de l'histoire de France en vue du congrès international des archives	1.200.000
3747	Travaux de conservation des ruines d'Oradour-sur-Glane	2.100.000
3748	Expropriation des vestiges de l'ancienne agglomération d'Oradour-sur-Glane	Mémoire.
3749	Services d'architecture. — Matériel	18.506.000
3750	Services d'architecture. — Frais de déplacements et de missions	10.575.000
3760	Protection et conservation des plages du débarquement allié en Normandie	Mémoire.
3770	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restauration	111.472.000
3780	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux de restauration. — Travaux de gros entretien	203.776.000
3790	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux	35.419.000
3800	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux	86.185.000
3810	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux	144.407.000
3820	Bâtiments civils. — Travaux d'aménagement et de restauration	77.652.000
3830	Palais nationaux. — Travaux de conservation.	71.838.000
3840	Travaux de conservation du château de Versailles	60.000.000
3850	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	24.000.000
3860	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Matériel	475.000
3870	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	28.709.000
3880	Frais de voyage en France des fonctionnaires des départements d'outre-mer en congé	22.500.000
3890	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	96.000.000
	Total pour la 5e partie	3.282.180.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Œuvres sociales	49.739.000
4010	Bourses nationales	634.700.000
4020	Bourses de l'enseignement supérieur	219.445.000
4030	Enseignement supérieur. — Bourses exceptionnelles	148.500.000
4040	Prêts d'honneur aux étudiants	12.000.000
4050	Remboursement aux universités et facultés du montant des exonérations de droits accordées par l'Etat	12.000.000
4060	Œuvres sociales en faveur des étudiants	40.500.000
4070	Contribution de l'Etat au régime de la sécurité sociale des étudiants	72.000.000
4080	Restaurants universitaires	92.700.000
4090	Caisses des écoles	15.900.000
4100	Ecoles nationales de perfectionnement. — Bourses et trousseaux aux élèves	34.555.000
4110	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	100.145.000
4120	Enseignement technique. — Prêts d'honneur.	19.830.000
4130	Bourses et trousseaux aux élèves des centres d'apprentissage	967.170.000
4140	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	6.625.000
4150	Bibliothèques. — Bourses	72.000
4160	Arts et lettres. — Bourses	15.799.000
4170	Arts et lettres. — Secours et subventions de caractère social	7.079.000
4180	Prestations familiales	1.410.000.000
4190	Allocations viagères et allocations aux vieux travailleurs	303.000
4200	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins ou à leurs familles	2.361.000
4210	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	3.861.423.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Centre national de la recherche scientifique	490.200.000
5010	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour l'organisation d'une expédition polaire	23.790.000
5020	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement de la commission d'histoire et de la libération de la France	900.000
5030	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement du comité d'histoire de la guerre	450.000
5040	Universités. — Subventions	290.400.000
5050	Subventions aux universités pour travaux d'entretien	72.000.000
5060	Subventions aux universités pour renouvellement du matériel des laboratoires de travaux pratiques	37.500.000
5070	Subvention à la Casa Vélasquez	1.741.000
5080	Subvention à l'école française d'archéologie d'Athènes	12.826.000
5090	Subvention à l'institut français d'archéologie orientale du Caire	12.933.000
5100	Subvention au palais de la découverte	14.033.000
5110	Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoire et de travaux	61.500.000
5120	Subventions au collège de France et au service de la muséologie	10.500.000
5130	Subventions de fonctionnement à divers organismes et comités d'œuvres sociales en faveur des étudiants	17.100.000
5140	Subventions aux services de documentation et d'orientation scolaire et universitaire	9.600.000
5150	Subvention à la fondation nationale des sciences politiques	8.430.000
5160	Subvention à la fondation Thiers	373.000
5170	Subventions aux établissements privés du second degré	13.500.000
5180	Enseignement du second degré. — Aide aux internats en régie directe	4.050.000
5190	Subventions transitoires accordées en application de l'article 9 de la loi du 21 février 1949 aux centres d'apprentissage visés par les articles 7 et 8 de cette loi	39.000.000
5200	Subvention aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs	6.000.000
5210	Subvention en faveur de l'orientation professionnelle	36.600.000
5220	Subventions aux cours professionnels	57.000.000
5230	Subvention à l'école supérieure d'électricité, à l'institut d'optique théorique et appliquée et aux écoles de radioélectricité	2.111.000
5240	Ecoles techniques privées reconnues par l'Etat et instituts spécialisés. — Subventions	17.100.000
5250	Subvention à l'établissement professionnel de l'aéronautique pour couvrir les frais de fonctionnement des écoles professionnelles et des centres d'apprentissage de l'aéronautique	51.000.000
5260	Ecoles supérieures de commerce. — Subventions	1.001.000
5270	Enseignement technique. — Expositions en France et à l'étranger. — Meilleurs ouvriers de France. — Accueil de délégations étrangères	3.150.000
5280	Subventions aux instituts de faculté pour la formation professionnelle des experts comptables	135.000
5290	Subventions de l'Etat aux écoles et cours d'enseignement ménager familial	2.100.000
5300	Apprentissage artisanal. — Subventions aux chambres de métiers	14.100.000
5310	Enseignement technique. — Aide aux internats en régie direcle	2.700.000
5320	Subventions aux établissements de cure, postcure et prévention	2.160.000

CHAPITRES	NATURE DES RECETTES	MONTANT des crédits.
		francs.
5330	Hygiène scolaire et universitaire. — Centres médico-scolaires	8.778.000
5340	Subventions aux associations médico-sociales.	135.000
5350	Subventions aux instituts d'éducation physique	2.403.000
5360	Auberges de la jeunesse et relais	7.290.000
5370	Camps et colonies de vacances. — Subventions	250.665.000
5380	Subventions aux fédérations et associations sportives	51.000.000
5390	Office du sport scolaire et universitaire. — Subventions de fonctionnement	9.900.000
5400	Subventions pour organisations d'épreuves de masse	1.390.000
5410	Œuvres périscolaires et postscolaires, maison des jeunes, maisons de la culture, associations d'éducation populaire	40.350.000
5420	Subventions aux écoles régionales et municipales d'art	11.460.000
5430	Enseignement et production artistiques. — Subventions	450.000
5440	Conservatoire national de musique. — Subventions de fonctionnement	1.794.000
5450	Conservatoire national d'art dramatique. — Subventions de fonctionnement	652.000
5460	Subventions aux succursales du conservatoire et écoles de musique dans les départements.	9.057.000
5470	Théâtres nationaux	268.785.000
5480	Activité musicale	11.061.000
5490	Activité théâtrale	41.835.000
5500	Commandes à des compositeurs de musique.	834.000
5510	Service des lettres. — Subventions diverses..	90.000
5520	Subvention à la caisse nationale des lettres.	Mémoire.
5530	Subvention à l'union centrale des arts décoratifs	7.474.000
5540	Subvention à la réunion des musées nationaux pour l'acquisiton d'œuvres d'art	5.940.000
5550	Musées de France. — Subventions diverses...	1.438.000
5560	Subvention à la réunion des bibliothèques nationales	30.375.000
5570	Subventions aux universités pour le fonctionnement des bibliothèques universitaires	21.889.000
5580	Subventions et encouragements aux sociétés savantes et à l'école d'anthropologie	420.000
5590	Subvention à la phonothèque nationale	911.000
5600	Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	3.000.000
5610	Œuvres complémentaires de l'école	9.600.000
5620	Services d'architecture. — Subventions diverses	373.000
5630	Expansion universitaire. — Subventions	3.862.000
	Total pour la 7e partie	2.125.884.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Commandes d'œuvres d'art	10.800.000
6010	Enseignement technique. — Prix et récompenses. — Outillage individuel des élèves.	1.500.000
6020	Congrès et missions en France et à l'étranger	1.950.000
6030	Participation de l'Etat aux dépenses d'impression aux thèses de doctorat	6.000.000
6040	Etudes techniques. — Rayonnement sportif et d'éducation populaire	5.013.000
6050	Activités de plein air	7.373.000
6060	Centre d'initiation sportive scolaire	2.359.000
6070	Education physique. — Activités physiques dans les milieux du travail	8.847.000
6080	Préparation et participation aux jeux olympiques	1.500.000
6090	Expédition française à l'Himalaya	1.500.000
6100	Prix de cession d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	450.000
6110	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	2.625.000
6120	Application de la loi du 30 octobre 1947 sur la prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique	1.200.000
6130	Service des retraites de la caisse de prévoyance de l'école centrale des arts et manufactures de Paris	1.050.000
6140	Subvention au cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière et professionnelle (encouragements tendant à augmenter la qualité dans le travail)	60.000.000
6150	Frais de justice et de réparations civiles	15.000.000
6160	Application de la législation sur les accidents du travail	6.000.000
6170	Honoraires de médecins et frais médicaux	900.000
6180	Indemnités aux rapporteurs de la commission des marchés	60.000
6190	Commissions administratives et comités techniques paritaires. — Frais de déplacement et de séjour	7.500.000
6200	Fêtes nationales et cérémonies publiques	1.500.000
6210	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.
6220	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6230	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6240	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	143.127.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	30.381.110.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.282.180.000
	6e partie. — Charges sociales	3.861.423.000
	7e partie. — Subventions	2.125.884.000
	8e partie. — Dépenses diverses	143.127.000
	Total pour l'éducation nationale	39.793.724.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	1re partie. — Dette publique.	
	I. — *Dette intérieure.*	
	a) Dette perpétuelle et amortissable.	
0010	Service des rentes perpétuelles et amortissables, ainsi que des bons et obligations du Trésor à moyen terme	6.409.475.000
0020	Annuités versées à la caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente au montant des titres rachetés et non présentés au remboursement par cet établissement	17.910.000
0030	Annuités de remboursement de l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations en 1943	25.764.000
0040	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes, pour la restauration des chemins vicinaux et les adductions d'eaux ainsi que pour le financement de divers prêts agricoles	37.944.000
0050	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché et d'habitations à loyer moyen.	351.580.000
0060	Bonifications d'intérets alloués à la construction immobilière	9.000.000
0070	Annuités de remboursement dues à la caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation	405.000
0080	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage	20.157.000
0090	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux destinés à favoriser la reprise de l'activité générale	4.236.000
0100	Financement des programmes de travaux approuvés par les lois des 30 mai 1941, 4 juin 1941 et 10 novembre 1942 (Marseille, région parisienne et Nantes)	4.991.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
0110	Service des intérêts de l'avance faite à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en vue de la gestion des titres remis par les sociétés en payement de l'impôt de solidarité nationale	1.200.000
0120	Remboursement au sous-comptoir des entrepreneurs de la fraction prise en charge par l'Etat des dépenses de financement des travaux de ravalement des immeubles	6.000.000
0130	Remboursement au sous-comptoir des entrepreneurs de la fraction prise en charge par l'Etat du financement des dépenses des dommages de guerre	2.550.000
0140	Annuités de remboursements de divers prêts consentis par le Crédit foncier de France aux collectivités locales et aux propriétaires d'immeubles à la suite de calamités publiques	150.000
0150	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest	4.680.000
0160	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	3.000.000
0170	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des charges des emprunts émis en couverture des insuffisances d'exploitation	380.730.000
0180	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer français en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921), et pour dédoublement de voies, ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat	72.960.000
0190	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires	4.295.000
0200	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	10.260.000
0210	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer français	3.900.000
0220	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des frais de service des emprunts de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest en application de la loi du 21 février 1941	1.620.000
0230	Rachat de concessions de canaux	40.000
0240	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine	261.000
0250	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre	36.054.000
0260	Service des titres émis en application de la législation sur les dommages de guerre	638.925.000
0270	Service des emprunts autorisés par les articles 44 à 49 de la loi du 30 mars 1947 en vue du financement de la reconstitution des biens sinistrés	1.029.403.000
0280	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937, par le décret-loi du 31 août 1937 et la loi du 6 mai 1941	774.114.000
0290	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933	12.381.000
0300	Remboursement par annuités des payements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934	38.109.000
0310	Annuités dues ou garanties par l'Etat pour le remboursement des sommes versées aux communes par le crédit foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919	1.178.000
0320	Participation éventuelle de l'Etat au service des obligations 4 p. 100 1941 de la caisse autonome d'amortissement	Mémoire.
0330	Service des titres d'annuités amortissables en dix ans émis en application de la loi du 27 mars 1941	57.729.000
0340	Service des titres amortissables en trente ans par semestrialité émis en application du décret du 20 mars 1945	178.426.000
0350	Bonification d'intérêts pour les avances consenties sur les fonds propres de la caisse nationale de crédit agricole en exécution du titre III de l'ordonnance du 20 octobre 1945 relative à l'attribution de prêts du crédit agricole mutuel aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers et anciens déportés	45.000
0360	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales pour l'exécution de travaux d'équipement rural	72.000.000
0370	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des frais engagés par elle pour l'application de l'ordonnance du 1er mai 1945	210.000
0380	Garantie des intérêts alloués aux obligations de la Banque de France et aux parts bénéficiaires des banques nationalisées	Mémoire.
0390	Garantie des intérêts alloués aux parts bénéficiaires des sociétés d'assurances nationalisées	Mémoire.
0400	Service des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat et pour assurer la trésorerie de ces sociétés (application de la loi du 28 février 1948)	30.130.000
0410	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités publiques ou privées en vue de l'équipement des ports maritimes et de navigation intérieure	Mémoire.
0420	Subventions pour pertes de loyer (lois des 12 septembre 1940 et 28 août 1941). — Ravalement des immeubles	3.900.000
0430	Annuités pour le payement de subventions de l'Etat au titre de la construction d'écoles primaires publiques	Mémoire.
0440	Service des titres d'annuités remis à la caisse des dépôts et consignations en échange de titres d'emprunts de l'Etat appartenant aux fonds énumérés à l'article 5 du décret n° 49-83 du 21 janvier 1949	1.577.155.000
0450	Service des titres d'annuités amortissables en cinq ans, remis à la caisse des dépôts et consignations en consolidation d'effets publics à court terme	337.500.000
0460	Prêts et garanties à des gouvernements, services ou ressortissants étrangers	128.820.000
0470	Participation de l'Etat au service des emprunts communaux du Crédit foncier de France	Mémoire.
	Total pour la dette perpétuelle et amortissable	12.289.187.000
	b) Dette flottante.	
0500	Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	1.527.900.000
0510	Annuité à la caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6)	Mémoire.
0520	Intérêts des bons du Trésor à court terme et valeurs assimilées	7.302.000.000
0530	Service des avances des instituts d'émissions	653.250.000
	Total pour la dette flottante	9.483.150.000
	II. — *Dette extérieure.*	
0600	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	390.000
0610	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1924	Mémoire.
0620	Service des emprunts contractés auprès de gouvernements étrangers de l'export import Bank et de la Banque internationale de la reconstruction depuis 1944	6.848.211.000
0630	Service des emprunts contractés aux Pays-Bas et en Suisse	198.159.000
	Total pour la dette extérieure	7.046.760.000
	RECAPITULATION DE LA PREMIERE PARTIE	
	I. — Dette intérieure:	
	a) Dette perpétuelle et amortissable	12.289.187.000
	b) Dette flottante	9.483.150.000
	II. — Dette extérieure	7.046.760.000
	Total pour la 1re partie	28.819.097.000
	2e *partie.* — *Dette viagère.*	
0700	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900	5.000
0710	Pensions militaires	18.240.000.000
0720	Pensions civiles	17.880.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
0730	Supplément à la dotation de l'ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'ordre et des médaillés militaires	162.230.000
0740	Contribution de l'Etat au payement de pensions servies par diverses collectivités	36.000.000
0750	Prestations familiales	578.400.000
0760	Remboursement de retenues et subventions de l'Etat à la caisse nationale d'assurances sur la vie	13.500.000
0770	Allocations aux veuves sans pension	65.100.000
0780	Allocations complémentaires aux retraités de la caisse nationale d'assurances sur la vie	18.000
0790	Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	60.000.000
0800	Indemnité spéciale temporaire aux retraités de l'Etat affiliés à la caisse nationale d'assurances sur la vie	18.000.000
0810	Pensions d'invalidité	9.420.000.000
0820	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	36.395.000
0830	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine	4.020.000
0840	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accident. — Alsace et Lorraine	415.164.000
0850	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des sommes avancées par cet établissement pour la revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	2.230.000
0860	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	21.840.000
	Total pour la 2e partie	46.982.902.000
	3e partie. — Pouvoirs publics.	
0900	Dotation du Président de la République	1.200.000
0910	Cabinet civil et militaire du Président de la République	1.350.000
0920	Frais de maison du Président de la République	6.900.000
0930	Frais de représentation, de déplacements et de voyage du Président de la République	3.750.000
0940	Frais de fonctionnement du parc automobile de la présidence de la République	4.500.000
0950	Services administratifs de la présidence de la République. — Frais de missions et de documentation	1.800.000
0951	Frais de fonctionnement du haut conseil de l'Union française	Mémoire.
0960	Assemblée nationale et assemblée de l'Union française	868.570.000
0970	Indemnités des sénateurs et dépenses administratives du Conseil de la République	405.000.000
0980	Conseil économique. — Indemnités des membres du Conseil	61.860.000
0990	Conseil économique. — Dépenses administratives	29.220.000
	Total pour la 3e partie	1.387.150.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	360.169.000
1010	Rémunération du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale	69.910.000
1020	Traitements du personnel du cadre complémentaire de l'administration centrale	887.000
1030	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale	52.501.000
1040	Rémunérations et indemnités du personnel du service de presse et de publicité	5.299.000
1050	Formation professionnelle. — Indemnités aux professeurs et chargés de cours	600.000
1060	Commissaires contrôleurs des assurances. — Traitements	6.450.000
1070	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	840.000
1080	Personnel temporaire du bureau de liquidation des opérations d'assurances des stocks de marchandises contre les risques terrestres de guerre et des opérations prévues par la loi du 13 août 1940. — Traitements et indemnités	1.293.000
1090	Traitements du personnel temporaire du service des assurances contre les risques maritimes de guerre	3.520.000
1100	Indemnités du personnel temporaire du service des assurances contre les risques maritimes de guerre	762.000
1110	Traitements des agents du service du contrôle des changes	Mémoire.
1120	Indemnités diverses aux agents du service du contrôle des changes	Mémoire.
1130	Service des importations et des exportations et du recouvrement de l'aide américaine. — Rémunération du personnel contractuel	9.013.000
1140	Service des importations et des exportations. — Salaires du personnel auxiliaire	1.672.000
1150	Service des importations et des exportations. — Indemnités	110.000
1160	Rémunération du personnel contractuel du service des importations et des exportations à la charge du compte spécial	6.007.000
1170	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées. — Rémunérations, salaires et indemnités du personnel	4.581.000
1180	Secrétariat général de la loterie nationale. — Rémunérations, salaires et indemnités	21.635.000
1190	Traitements des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès d'établissements bancaires	Mémoire.
1200	Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement auprès d'établissements bancaires	Mémoire.
1210	Contrôleurs des dépenses engagées. — Traitements	7.149.000
1220	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances	21.718.000
1230	Traitements du personnel central des administrations financières	76.690.000
1240	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	4.861.000
1250	Traitements du personnel de la cour des comptes	51.414.000
1260	Indemnités diverses du personnel de la cour des comptes	500.000
1270	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques — Traitements du personnel du secrétariat	1.203.000
1280	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités des rapporteurs et du personnel du secrétariat	1.405.000
1290	Traitements du personnel titulaire du service des laboratoires	11.867.000
1300	Indemnités diverses du personnel du service des laboratoires	92.000
1310	Salaires des auxiliaires temporaires du service des laboratoires	1.355.000
1320	Services financiers à l'étranger. — Traitements	46.886.000
1330	Services financiers à l'étranger. — Indemnités.	9.184.000
1340	Traitements des comptables supérieurs du Trésor	39.610.000
1350	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	1.613.067.000
1360	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	461.604.000
1370	Cadre complémentaire des services extérieurs du Trésor. — Traitements	125.522.000
1380	Frais de personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	406.630.000
1390	Frais d'intérim des services extérieurs du Trésor	52.145.000
1400	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor.	52.413.000
1410	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor	750.000
1420	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions directes.	627.891.000
1430	Cadre complémentaire de l'administration des contributions directes. — Traitements	42.171.000
1440	Rémunération du personnel contractuel de l'administration des contributions directes.	11.644.000
1450	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes	16.937.000
1460	Traitements du personnel du cadastre	256.241.000
1470	Salaires du personnel ouvrier du cadastre	8.444.000
1480	Indemnités du personnel du cadastre	27.406.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
1490	Cadre complémentaire du cadastre	9.314.000
1500	Rémunération du personnel d'exécution du cadastre	55.134.000
1510	Travaux à la tâche du service du cadastre	123.000.000
1520	Traitements du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	823.300.000
1530	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	60.661.000
1540	Rémunération des agents contractuels de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	43.043.000
1550	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	18.662.000
1560	Personnel du cadre complémentaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Traitements	20.870.000
1570	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	12.760.000
1580	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre	1.593.000
1590	Cités administratives. — Personnel	14.666.000
1600	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes et droits indirects	338.676.000
1610	Traitements du personnel du cadre de constatation de recherche et de surveillance des douanes et droits indirects	924.242.000
1620	Personnel du cadre complémentaire de l'administration des douanes et droits indirects. — Traitements	1.085.000
1630	Indemnités du personnel de l'administration des douanes et droits indirects	175.588.000
1640	Frais d'auxiliaires de l'administration des douanes et droits indirects	14.940.000
1650	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	1.126.960.000
1660	Traitements des agents de constatation commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	192.582.000
1670	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	219.840.000
1680	Traitements du personnel du cadre complémentaire de l'administration des contributions indirectes	44.733.000
1690	Indemnités au personnel de l'administration des contributions indirectes	20.171.000
1700	Frais divers de l'administration des contributions indirectes	45.924.000
1710	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires	34.072.000
1720	Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts	582.166.000
1730	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	433.265.000
1740	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	47.032.000
1750	Indemnités de résidence	1.219.750.000
1760	Supplément familial de traitement	86.855.000
1770	Indemnités pour travaux extraordinaires	60.750.000
1780	Frais de contrôle et de perception du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	1.570.000
1790	Frais de gestion alloués à la caisse des dépôts et consignations pour le service des payements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres	30.000
1800	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	1.630.000
1810	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	48.805.000
1820	Application du décret du 28 août 1919 portant règlement de retraites applicable à certaines catégories d'agents de l'Etat	6.000.000
1830	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale recherche et répression de la fraude — Dépenses de personnel.	Mémoire.
1840	Couverture des mesures diverses prévues en faveur des personnels de l'Etat	19.650.000.000
	Total pour la 4e partie	30.981.750.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais de divers services	3.313.000
3010	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers	5.700.000
3020	Matériel de l'administration centrale	48.630.000
3030	Loyers et indemnités de réquisitions de l'administration centrale	1.260.000
3040	Travaux d'entretien de l'administration centrale	11.850.000
3050	Administration centrale. — Achat de matériel automobile	696.000
3060	Administration centrale. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	5.940.000
3070	Travaux confiés à l'imprimerie nationale	116.296.000
3080	Dépenses diverses du service des impressions	4.440.000
3090	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	1.987.000
3100	Application de la législation sur les accidents du travail	2.049.000
3110	Service des importations et des exportations — Remboursement de frais	120.000
3120	Matériel du service des importations et des exportations	900.000
3130	Frais de fonctionnement du conseil national des assurances	457.000
3140	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des caisses d'épargne	Mémoire.
3150	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	3.000.000
3160	Matériel et frais divers de la cour des comptes	1.650.000
3170	Remboursement de frais de la cour des comptes	1.440.000
3180	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	798.000
3190	Remboursement de frais de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques	2.250.000
3200	Remboursement de frais du service des laboratoires	240.000
3210	Matériel et frais divers du service des laboratoires	2.017.000
3220	Services financiers à l'étranger. — Frais de fonctionnement	21.331.000
3230	Remboursement de frais des services extérieurs du Trésor	38.516.000
3240	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor	177.767.000
3250	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	95.698.000
3260	Frais divers du service de la perception	593.000
3270	Entretien et fonctionnement du matériel automobile des services extérieurs du Trésor	593.000
3280	Remboursement de frais de la direction générale des impôts	158.899.000
3290	Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts	513.453.000
3300	Frais de matériel de la direction générale des impôts	122.950.000
3310	Achat de matériel automobile de la direction générale des impôts	859.000
3320	Entretien et fonctionnement du matériel automobile de la direction générale des impôts	4.918.000
3330	Frais de loyers de la direction générale des impôts	34.428.000
3340	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	93.328.000
3350	Remboursement de frais de service du cadastre	139.252.000
3360	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	63.700.000
3370	Versements effectués par l'Etat à titre de contribution à divers travaux cadastraux à la charge des communes	2.838.000
3380	Frais divers de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	22.814.000
3390	Matériel de l'atelier général du timbre	19.258.000
3400	Dépenses domaniales	15.110.000
3410	Cités administratives. — Matériel et frais de fonctionnement	23.110.000
3420	Cités administratives. — Travaux d'entretien	593.000
3430	Remboursement de frais à l'administration des douanes et droits indirects	74.027.000
3440	Frais de déplacements et de missions de l'administration des douanes et droits indirects	78.540.000
3450	Matériel et frais divers de l'administration des douanes et droits indirects	33.186.000
3460	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration des douanes et droits indirects	12.900.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3470	Achat d'embarcations et de matériel automobile de l'administration des douanes et droits indirects	25.500.000
3480	Entretien et fonctionnement des embarcations et du matériel automobile de l'administration des douanes et droits indirects	26.400.000
3490	Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	4.087.000
3500	Poudres et salpêtres. — Achats et transports.	168.880.000
3510	Frais de fonctionnement des services mécanographiques	66.405.000
3520	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	80.106.000
3530	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	86.900.000
3540	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	2.130.000.000
3550	Remboursement à forfait de la valeur des services rendus par la radiodiffusion française à diverses administrations publiques	150.000.000
3560	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale, recherche et répression des fraudes fiscales. — Dépenses de matériel	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	4.702.032.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	798.016.000
4010	Allocations de logement	10.022.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	2.007.000
4030	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	1.796.000
4040	Réalisations sociales	35.672.000
4050	Dépenses de personnel des services sociaux	4.190.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4070	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale (crédit global)	180 000.000
4080	Majoration de rentes viagères	1.416.000.000
	Total pour la 6e partie	2.447.703.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières	Mémoire.
5010	Avances à la caisse centrale du crédit hôtelier, commercial et industriel	Mémoire.
5020	Subventions allouées par le service du cadastre	8.000
5030	Versement au fonds commun de la masse des douanes	1.425.000
5040	Subvention à l'office des changes	180.000.000
	Total pour la 7e partie	181.433.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de trésorerie	435.000.000
6010	Missions temporaires à l'étranger	26.406.000
6020	Frais d'administration alloués aux caisses de crédit agricole	3.662.000
6030	Commissions versées aux banques populaires à titre de remboursement de frais	6.000.000
6040	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation	45.000.000
6050	Dépenses résultant de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes	Mémoire.
6060	Dépenses résultant de la liquidation de l'office des assurances privées	Mémoire.
6070	Règlement par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre des créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés	Mémoire.
6080	Payement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre	Mémoire.
6090	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre	60.000
6100	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phtisiologues, cancérologues et psychiatres. — Frais de fonctionnement des comités médicaux départementaux	1.200.000
6110	Secours	3.000.000
6120	Dégrèvements sur contributions directes et taxes y assimilées	2.700.000.000
6130	Remboursements sur produits indirects et divers	2.148.000.000
6140	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes	1.350.000.000
6150	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	1.050.000
6160	Frais de poursuites et de contentieux	395.617.000
6170	Frais judiciaires de l'administration centrale.	4.200.000
6180	Indemnités aux titulaires d'offices d'agents de change supprimés par l'arrêté du 1er mars 1941	Mémoire.
6190	Indemnisation des porteurs de faux bons du crédit municipal de Bayonne	7.950.000
6200	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications incombant à divers ministères	104.400.000
6210	Honoraires des commissaires aux comptes placés auprès d'entreprises gérées par des administrateurs provisoires mis à la charge de l'Etat	600.000
6220	Règlement des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	45.000.000
6230	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	75.000.000
6240	Dépenses des organisations civiles et militaires de la résistance	600.000
6250	Remboursements de billets de la Banque de France privés du cours légal en 1945 et 1948	7.500.000
6260	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	930.000.000
6270	Frais de fonctionnement de l'école nationale d'assurances	5.100.000
6280	Conséquence de l'alignement monétaire du 20 septembre 1949	1.050.000.000
6290	Dépenses éventuelles	435.000.000
6300	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6310	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6320	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6330	Dépenses des exercices périmés. — Budget du Gouvernement provisoire de la République française exercice 1944	Mémoire.
6340	Dépenses des exercices périmés. — Budget du comité français de la libération nationale (exercice 1943)	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	9.780.345.000

RECAPITULATION

1re partie. — Dette publique	28.819.097.000
2e partie. — Dette viagère	46.982.902.000
3e partie. — Pouvoirs publics	1.387.150.000
4e partie. — Personnel	30.981.750.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	4.702.032.000
6e partie. — Charges sociales	2.447.703.000
7e partie. — Subventions	181.433.000
8e partie. — Dépenses diverses	9.780.345.000
Total pour les finances	125.282.412.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	51.674.000
1010	Administration centrale et services annexes. — Rémunération du personnel contractuel	14.226.000
1020	Administration centrale et services annexes. — Rémunération du personnel contractuel de l'ancien office central de répartition des produits industriels transféré au secrétariat d'Etat aux affaires économiques	813.000
1030	Administration centrale et services annexes. — Salaires du personnel auxiliaire	6.134.000
1040	Cadres complémentaires. — Traitements	6.350.000
1050	Administration centrale et services annexes. — Indemnités et allocations diverses du personnel	8.667.000
1060	Personnel du cadre temporaire du ravitaillement transféré au ministère de l'économie nationale. — Traitements	2.839.000
1070	Commissaires et secrétaires aux prix. — Traitements	15.593.000
1080	Commissaires et secrétaires aux prix. — Indemnités	903.000
1090	Experts économiques d'Etat. — Traitements	5.955.000
1100	Experts économiques d'Etat. — Indemnités pour frais de service	465.000
1110	Contrôleurs d'Etat. — Traitements	10.324.000
1120	Contrôleurs d'Etat. — Indemnités	218.000
1130	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Traitements	45.277.000
1140	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Salaires	145.518.000
1150	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités	78.340.000
1160	Inspection générale de l'économie nationale. — Traitements	3.126.000
1170	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Traitements du personnel du service central	17.024.000
1180	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Traitements du personnel départemental	268.138.000
1190	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Rémunération du personnel contractuel	63.000
1200	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	12.862.000
1210	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Indemnités du personnel	5.764.000
1220	Institut national de la statistique et des études économiques. — Traitements du personnel titulaire	76.544.000
1230	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunération du personnel contractuel	23.059.000
1240	Institut national de la statistique et des études économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	116.669.000
1250	Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	10.332.000
1260	Conseil supérieur de la comptabilité. — Indemnités	180.000
1270	Comité supérieur du tarif des douanes. — Indemnités	180.000
1280	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	2.322.000
1290	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	111.000
1300	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	Mémoire.
1310	Indemnités de résidence	122.972.000
1320	Supplément familial de traitement	10.649.000
1330	Indemnités pour travaux extraordinaires	3.915.000
1340	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	6.393.000
1350	Indemnisation de fonctionnaires et agents licenciés	3.911.000
1360	Liquidation des comptes spéciaux. — Traitements, salaires et indemnités	3.442.000
1370	Personnel du compte spécial « Approvisionnements en produits et denrées alimentaires ».	5.280.000
	Total pour la 4e partie	1.089.232.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	5.752.000
3010	Achat de matériel automobile	309.000
3020	Entretien du matériel automobile	5.945.000
3030	Administration centrale et services annexes. — Remboursement de frais	6.341.000
3040	Administration centrale. — Frais de fonctionnement	19.428.000
3050	Frais de fonctionnement du comité médical et de la commission de réforme	29.000
3060	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Frais de fonctionnement	91.858.000
3070	Frais de fonctionnement du service de l'expertise économique d'Etat	240.000
3080	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Remboursement de frais.	27.208.000
3090	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Frais de fonctionnement.	8.208.000
3100	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Frais judiciaires et frais divers	4.324.000
3110	Institut national de la statistique et des études économiques. — Remboursement de frais	2.018.000
3120	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais de fonctionnement	15.570.000
3130	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais d'impression.	2.399.000
3140	Institut national de la statistique et des études économiques. — Achat de matériel spécial. — Frais de fonctionnement des ateliers	25.110.000
3150	Conseil supérieur de la comptabilité. — Frais de fonctionnement	374.000
3160	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	10.009.000
3170	Remboursement à l'Imprimerie nationale	6.781.000
3180	Comité supérieur du tarif des douanes. — Frais de déplacement	150.000
3181	Commission de revision douanière. — Frais de fonctionnement	180.000
3190	Bibliothèque et documentation	351.000
3200	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	2.802.000
3210	Frais d'impression	355.000
3220	Travaux immobiliers	3.107.000
	Total pour la 5e partie	238.848.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	64.314.000
4010	Allocations de logement	846.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	169.000
4030	Œuvres sociales	9.025.000
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	37.000
4050	Application de la législation sur les accidents du travail et réparations civiles	300.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4070	Subvention pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux	35.400.000
	Total pour la 6e partie	110.091.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles	413.000
5010	Dépenses relatives aux foires à l'étranger	42.959.000
5020	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger	4.172.000
5030	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des expositions	90.000
5040	Institut national de la statistique et des études économiques. — Subventions à divers instituts de statistique	2.478.000
5050	Opérations de la liquidation de la section française à l'exposition internationale de New-York (1939)	60.000
5060	Subvention à l'Association française pour l'accroissement de la productivité	28.500.000
	Total pour la 7e partie	78.672.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	450.000
6010	Institut national de la statistique et des études économiques. — Enquêtes sur le coût de la vie	643.000
6020	Frais de fonctionnement des comités départementaux des prix	180.000
6030	Rémunération d'études économiques	606.000
6031	Liquidation des comptes spéciaux. — Dépenses diverses	1.661.100.000
6032	Caisse de péréquations et liquidation des comptes spéciaux. — Dépenses de personnel et de fonctionnement	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.662.979.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.089.232.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	238.818.000
	6e partie. — Charges sociales	110.091.000
	7e partie. — Subventions	78.672.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.662.979.000
	Total pour les affaires économiques	3.179.822.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Finances	125.282.412.000
	II. — Affaires économiques	3.179.822.000
	Total pour les finances et affaires économiques	128.462.234.000
	France d'outre-mer.	
	I. — DEPENSES CIVILES	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	123.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire des services civils de l'administration centrale	86.413.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	6.375.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	1.944.000
1030	Traitements des gouverneurs en position de disponibilité	313.000
1040	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Traitements	217.000
1050	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Indemnités et allocations diverses	809.000
1060	Inspection des colonies. — Soldes et accessoires de solde	10.573.000
1070	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Traitements	3.568.000
1080	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	114.000
1090	Section technique d'agriculture tropicale. — Traitements	5.416.000
1100	Section technique d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	196.000
1110	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Traitements	3.290.000
1120	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	1.268.000
1130	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	1.042.000
1140	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	595.000
1150	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Traitements	365.000
1160	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Indemnités et allocations diverses	234.000
1170	Formation complémentaire de divers fonctionnaires	706.000
1180	Musée de la France d'outre-mer. — Traitements	685.000
1190	Musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	9.000
1200	Services de Marseille et de Bordeaux. — Traitements	5.324.000
1210	Services de Marseille et de Bordeaux. — Indemnités et allocations diverses	118.000
1220	Traitements des agents des cadres complémentaires	1.880.000
1230	Salaires du personnel auxiliaire	12.798.000
1240	Indemnités de résidence	34.884.000
1250	Supplément familial de traitement	3.519.000
1260	Congés de longue durée	2.327.000
1270	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	2.400.000
1280	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	662.187.000
1290	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	50.668.000
1300	Magistrats de droit civil et pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	51.248.000
1310	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses.	964.000
1320	Travailleurs indochinois. — Personnel d'encadrement. — Traitements, salaires et indemnités	16.690.000
	Total pour la 4e partie	969 139.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	2.276.000
3010	Missions temporaires à l'étranger et collaboration technique avec les puissances étrangères	4.729.000
3020	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	8.864.000
3030	Remboursements à l'imprimerie nationale	2.724.000
3040	Remboursements à l'imprimerie des journaux officiels	156.000
3050	Administration centrale. — Matériel	12.331.000
3060	Achat de matériel automobile	454.000
3070	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	2.138.000
3080	Loyers et réquisitions	748.000
3090	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Matériel	99.000
3100	Inspection des colonies. — Matériel	60.000
3110	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Matériel	3.632.000
3120	Section technique d'agriculture tropicale. — Matériel	1.916.000
3130	Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information	2.425.000
3140	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des postes de radiodiffusion d'outre-mer	13.500.000
3150	Ecole nationale de la France d'outre-mer	588.000
3160	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale	333.000
3170	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Matériel	149.000
3180	Musée de la France d'outre-mer. — Matériel	1.690.000
3190	Services de Marseille et de Bordeaux	761.000
3200	Entretien des immeubles	1.726.000
3210	Transport et remboursement de frais au personnel d'autorité et aux magistrats en service dans les territoires d'outre-mer	60.000.000
3220	Travailleurs indochinois. — Entretien des travailleurs et dépenses diverses	199.994.000
	Total pour la 5e partie	321.293.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	42.810.000
4010	Allocations de logement	600.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	300.000
4030	Œuvres sociales du ministère de la France d'outre-mer	40.270.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Bourses d'enseignement et de voyages. — Allocations scolaires	8.707.000
	Total pour la 6e partie	62.687.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention au budget des îles Wallis et Futuna	2,343.000
5010	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides	16.930.000
5020	Subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon	129.336.000
5030	Subvention au budget local de la côte française des Somalis	Mémoire.
5040	Subvention aux œuvres privées dans les territoires d'outre-mer	1.200.000
5050	Subvention à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer	35.100.000
5060	Garantie d'intérêt aux chemins de fer concédés	Mémoire.
5070	Fonctionnement des chaires d'enseignement colonial spécialisé	5.357.000
5080	Subvention à l'académie des sciences coloniales	621.000
5090	Participation aux dépenses assurées par la société Radio France-Asie	57.000.000
	Total pour la 7e partie	247.887.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Mission d'abornement de la Côte française des Somalis	210.000
6010	Frais d'hospitalisation dans les établissements du ministère de la défense nationale (guerre) et remboursement des frais entraînés par les cures	45.000
6020	Secours	240.000
6030	Dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites	7.567.000
6040	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	120.000
6050	Dépenses d'apurement des comptes spéciaux définitivement clos	15.300.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	23.482.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	123.000
	3e partie. — Personnel	969.139.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	321.293.000
	6e partie. — Charges sociales	62.687.000
	7e partie. — Subventions	247.887.000
	8e partie. — Dépenses diverses	23.482.000
	Total pour la France d'outre-mer	1.624.611.000
	Industrie et commerce.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du sous-secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	90.241.000
1010	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.815.000
1020	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Traitements	26.345.000
1030	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	572.000
1040	Délégations spécialisées. — Traitements	10.009.000
1050	Délégations spécialisées. — Indemnités et allocations diverses	150.000
1060	Direction des mines. — Services extérieurs. — Traitements	59.475.000
1070	Direction des mines — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	195.000
1080	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements	7.128.000
1090	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines — Indemnités et allocations diverses	3.610.000
1100	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Traitements	14.728.000
1110	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	28.000
1120	Rémunération du personnel chargé des opérations de contingentement de l'électricité	277.000
1130	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Traitements et indemnités	661.000
1140	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Traitements	3.664.000
1150	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses	94.000
1160	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Traitements	44.250.000
1170	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Indemnités et allocations diverses	4.438.000
1180	Direction du commerce intérieur. — Ecole supérieure de métrologie. — Indemnités et allocations diverses	451.000
1190	Traitements des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	1.534.000
1200	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	993.000
1210	Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	2.882.000
1220	Personnel des cadres complémentaires — Indemnités et allocations diverses	256.000
1230	Personnel sur contrat. — Emoluments	42.856.000
1240	Personnel sur contrat. — Indemnités et allocations diverses	141.000
1250	Rémunération du personnel chargé des tâches de répartition	25.379.000
1260	Personnel auxiliaire temporaire. — Salaires	22.771.000
1270	Personnel auxiliaire temporaire. — Indemnités et allocations diverses	2.290.000
1280	Salaires du personnel ouvrier	20.799.000
1290	Indemnités de résidence	58.514.000
1300	Supplément familial de traitement	5.431.000
1310	Primes de rendement des fonctionnaires des mines et des ponts et chaussées	4.761.000
1320	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	2.277.000
1330	Indemnités de licenciement	27.000.000
	Total pour la 4e partie	490.041.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	27.950.000
3010	Délégations spécialisées. — Matériel	2.223.000
3020	Direction des mines. — Matériel	6.831.000
3030	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel	9.150.000
3040	Direction du gaz et de l'électricité. — Matériel	1.518.000
3050	Direction des carburants. — Matériel. — Fonctionnement du service spécial des dépôts d'hydrocarbure	92.000
3060	Direction des industries chimiques. — Matériel. — Fonctionnement du laboratoire des services chimiques de l'Etat	9.031.000
3070	Service des instruments de mesure. — Matériel	4.650.000
3080	Remboursement à l'imprimerie nationale	39.920.000
3090	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	330.000
3100	Imprimeries spécialisées	1.961.000
3110	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	18.560.000
3120	Payements à la Société nationale des chemins de fer français	5.194.000
3130	Achat de matériel automobile	1.065.000
3140	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	7.888.000
3150	Loyers et indemnités de réquisition	5.173.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3160	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	1.746.000
3170	Frais de déplacements. — Remboursement de frais	43.313.000
3180	Frais de représentation aux congrès	2.256.000
3182	Participation de la métropole à l'organisation du congrès géologique international qui doit se tenir à Alger en 1952	3.000.000
3190	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	682.000
3200	Frais judiciaires, honoraires d'avocats, avoués ou experts	120.000
3210	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	1.380.000
3220	Travaux d'équipement et d'entretien de l'administration centrale et des services extérieurs	14.700.000
3230	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain.	19.500.000
3240	Liquidation des opérations effectuées au titre de la participation française à l'exploitation des mines de la Sarre	18.404.000
3250	Dépenses de fonctionnement des services chargés de la répartition des produits industriels	8.060.000
3260	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	254.700.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	34.209.000
4010	Allocations de logement	270.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	54.000
4030	Attribution aux auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi validée du 18 septembre 1940	28.000
4040	Œuvres sociales	3.337.000
4050	Réparations civiles et accidents du travail.	4.777.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre de la sécurite sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	42.675.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	12.582.000
5010	Encouragement à l'artisanat	840.000
5020	Avances ou subventions aux entreprises de production et de transport d'énergie électrique	6.377.000
5030	Recherches techniques	5.550.000
5040	Laboratoires d'étude des turbines à gaz	1.800.000
5050	Subvention au centre national de la cinématographie	26.002.000
5060	Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat	4.590.000
5070	Avances ou subventions aux entreprises de recherches et prospections minières	12.000.000
	Total pour les subventions	69.741.000
	b) Charges économiques.	
5080	Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides	2.400.000.000
5090	Subvention au Gaz de France	1.800.000.000
	Total pour les charges économiques	4.200.000.000
	Total pour la 7e partie	4.269.741.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours personnels à divers titres	600.000
6010	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires	877.000
6020	Règlement des litiges afférents aux opérations retracées précédemment dans différents comptes spéciaux	18.000.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	19.477.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	490.041.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	254.700.000
	6e partie. — Charges sociales	42.675.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	69.741.000
	b) Charges économiques	4.200.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	19.477.000
	Total pour l'industrie et le commerce.	5.076.634.000
	Intérieur.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	78.301.000
1010	Administration centrale. — Agents des cadres complémentaires. — Traitements	716.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	4.588.000
1030	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	5.021.000
1040	Personnel technique de la protection civile. — Traitements	1.685.000
1050	Administration centrale. — Indemnités	12.592.000
1060	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Cadres complémentaires	1.572.000
1070	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel auxiliaire	105.642.000
1080	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel contractuel	85.703.000
1090	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités	3.765.000
1100	Administration préfectorale. — Traitements	98.767.000
1110	Conseillers de préfecture et membres du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	23.650.000
1120	Fonctionnaires « hors cadres » de l'administration préfectorale. — Traitements	4.626.000
1130	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles)	2.293.000
1140	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires)	1.157.000
1150	Administration préfectorale et inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire. — Indemnités pour frais de représentation	22.897.000
1160	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Traitements	725.607.000
1170	Agents des préfectures et des services sociaux. — Rémunération du personnel contractuel	30.512.000
1180	Personnel des préfectures. — Cadres complémentaires. — Traitements	35.414.000
1190	Personnels auxiliaires des préfectures. — Salaires	223.443.000
1200	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	30.230.000
1210	Personnel auxiliaire des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. — Salaires	950.000
1220	Agents contractuels des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. — Rémunération	901.000
1230	Personnel auxiliaire des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. Indemnités	42.000
1240	Inspection générale de l'administration. — Traitements	9.274.000
1250	Inspection générale de l'administration. — Indemnités	1.623.000
1260	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	160.405.000
1270	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses	353.000
1280	Personnels titulaires et assimilés de la sûreté nationale. — Traitements	3.885.006.000
1290	Personnels de la sûreté nationale. — Cadres complémentaires	9.088.000
1300	Personnels contractuels et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Rémunération	13.663.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1310	Personnels auxiliaires de la sûreté nationale. — Salaires	124.211.000
1320	Ecole nationale de police. — Dépenses de fonctionnement	2.070.000
1330	Personnels titulaires et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Indemnités fixes	379.283.000
1340	Personnels de la sûreté nationale. — Allocations diverses	71.310.000
1350	Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices régionales d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours	1.200.000
1360	Personnel du service Z et pensions des sapeurs-pompiers	15.175.000
1370	Indemnités de résidence	900.000.000
1380	Supplément familial de traitement	93.000.000
1390	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	35.074.000
1400	Indemnités spéciales allouées aux fonctionnaires des départements d'outre-mer	17.793.000
1410	Indemnités aux fonctionnaires et agents licenciés	30.000.000
1420	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	82.500.000
	Total pour la 4e partie	7.331.105.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale et services annexes. — Matériel	25.500.000
3010	Inspection générale de l'administration. — Organisation administrative et réforme des méthodes de travail	5.400.000
3020	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	5.793.000
3030	Administration centrale. — Impressions	5.100.000
3040	Administrations centrale et préfectorale. — Personnel des préfectures. — Frais de déplacement et de déménagement	27.074.000
3050	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel	801.000
3060	Distinctions honorifiques relevant du ministère de l'intérieur et indemnités d'uniforme allouées aux fonctionnaires de l'administration préfectorale	946.000
3070	Dépenses relatives aux élections	9.018.000
3080	Mécanographie. — Location de machines et travaux à façon	4.583.000
3090	Personnels de la sûreté nationale. — Indemnités de mutation et frais de déménagement	30.014.000
3100	Personnels de la sûreté nationale. — Frais de déplacements	194.640.000
3110	Sûreté nationale. — Frais d'escorte et de surveillance	40.500.000
3120	Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité	180.000.000
3130	Dépenses de transport de la sûreté nationale	220.500.000
3140	Sûreté nationale. — Alimentation	133.510.000
3150	Dépenses de matériel de la sûreté nationale	198.019.000
3160	Sûreté nationale. — Frais de transport, d'hébergement et d'assistance des étrangers réfugiés	900.000
3170	Service médical de la sûreté nationale	18.118.000
3180	Sûreté nationale. — Service des transmissions. — Dépenses d'entretien	25.510.000
3190	Ecole nationale de police. — Dépenses de matériel	2.405.000
3200	Service de la protection civile. — Matériel et fonctionnement des services	7.212.000
3210	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	174.000.000
3220	Loyers et indemnités de réquisition	33.300.000
3230	Frais d'envoi de télégrammes officiels	12.000.000
3240	Dépenses de téléphone	96.000.000
3250	Services de la sûreté nationale. — Entretien des bâtiments et réparations courantes	37.500.000
3260	Dépenses de matériel de la sûreté nationale. — Equipement	234.879.000
3270	Achat de matériel automobile	66.000.000
3280	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services	29.100.000
3290	Sûreté nationale. — Travaux neufs	34.500.000
	Total pour la 5e partie	1.852.822.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.005.000.000
4010	Allocations de logement	5.138.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	1.027.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	15.000
4050	Service des œuvres sociales. — Dépenses de fonctionnement	29.271.000
4060	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses	87.000
	Total pour la 6e partie	1.040.538.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Personnel des bureaux de la préfecture de la Seine. — Participation de l'Etat	66.909.000
5010	Participation de la France aux frais de la commission internationale de police criminelle	279.000
5020	Subventions à la ville de Paris pour la police municipale de Paris et des communes suburbaines du département de la Seine	3.616.267.000
5030	Subventions aux départements pauvres	21.000.000
5040	Subventions exceptionnelles aux collectivités locales	300.000.000
5050	Subventions aux collectivités locales atteintes par faits de guerre	750.000.000
5060	Subventions pour les travaux de grosses réparations des édifices cultuels appartenant aux collectivités locales	3.000.000
5070	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des services de la protection civile	315.690.000
5080	Subventions de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie et de secours	288.733.000
5090	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat	3.000.000
5100	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie	2.240.000
5110	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impôts qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux	Mémoire.
5120	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Subventions	44.000
5130	Participation du ministère de l'intérieur aux dépenses de fonctionnement de la gendarmerie	3.932.375.000
5140	Subvention au fonds de progrès social de l'Algérie	45.000.000
5150	Subventions pour les pistes transsahariennes	19.800.000
5160	Subvention aux divers organismes de secours et d'assistance aux citoyens français musulmans originaires d'Algérie et résidant dans la métropole	10.500.000
5170	Subvention de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement de défense contre l'incendie des zones forestières	75.000.000
	Total pour la 7e partie	9.449.837.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles	210.000
6010	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	9.000.000
6020	Secours	2.430.000
6030	Frais de contentieux et réparations civiles	16.449.000
6040	Contribution de l'Etat aux charges résultant pour la ville de Paris du regroupement en un emprunt unique de divers emprunts antérieurs contractés par cette collectivité	1.300.000
6050	Service du *Journal officiel* aux chefs-lieux de canton	2.747.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	32.136.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	7.331.105.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.852.822.000
	6e partie. — Charges sociales	1.010.538.000
	7e partie. — Subventions	9.449.837.000
	8e partie. — Dépenses diverses	32.136.000
	Total pour l'intérieur	19.706.438.000
	Justice.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	25.270.000
1010	Indemnités du ministre et du personnel de l'administration centrale	1.892.000
1020	Conseil supérieur de la magistrature. — Rémunération des membres du conseil	4.716.000
1030	Conseil d'Etat. — Traitements	41.402.000
1040	Haute cour de justice. — Traitements	216.000
1050	Cour de cassation. — Traitements	27.733.000
1060	Cours d'appel. — Traitements	158.782.000
1070	Tribunaux de première instance. — Traitements	431.031.000
1080	Tribunaux cantonaux du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	12.167.000
1090	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	34.405.000
1100	Justices de paix. — Traitements	132.764.000
1110	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités fixes diverses	4.171.000
1120	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités variables	333.000
1130	Versements mensuels aux magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif et indemnités de fonctions aux greffiers et secrétaires de parquet des cours et tribunaux	52.267.000
1140	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels contractuels	1.268.000
1150	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	3.322.000
1160	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	44.764.000
1170	Jury national des marchés de guerre	178.000
1180	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	472.495.000
1190	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels contractuels	18.142.000
1200	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	Mémoire.
1210	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	4.785.000
1220	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	57.438.000
1230	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	2.605.000
1240	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	13.110.000
1250	Services pénitentiaires de la Guyane. — Traitements	3.527.000
1260	Services pénitentiaires de la Guyane. — Salaires des personnels auxiliaires	434.000
1270	Services pénitentiaires de la Guyane. — Indemnités fixes	517.000
1280	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Traitements	50.928.000
1290	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels contractuels	21.812.000
1300	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	51.000
1310	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels auxiliaires	6.663.000
1320	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités fixes	3.547.000
1330	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités variables	92.000
1340	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités pour services rendus par des tiers	3.198.000
1350	Indemnités de résidence	216.650.000
1360	Supplément familial de traitement	25.616.000
1370	Congés de longue durée	4.500.000
1380	Rémunération des greffiers et autres personnels non fonctionnaires de diverses juridictions	75.147.000
1390	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	12.217.000
	Total pour la 4e partie	1.969.887.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	6.415.000
3010	Conseil supérieur de la magistrature. — Matériel	193.000
3020	Conseil d'Etat. — Matériel	2.083.000
3030	Haute cour de justice. — Matériel	15.000
3040	Cour de cassation. — Matériel	809.000
3050	Cours d'appel. — Matériel	11.528.000
3060	Cours de justice. — Matériel	210.000
3070	Services judiciaires. — Remboursement de frais de déplacements	41.168.000
3080	Services judiciaires. — Achat de matériel automobile	120.000
3090	Services judiciaires. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.397.000
3100	Services judiciaires. — Loyers et indemnités de réquisition	635.000
3110	Remboursement à l'Imprimerie des Journaux officiels	180.000
3120	Frais des impressions du ministère de la justice	3.140.000
3130	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil et d'archives hypothécaires	13.258.000
3140	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel	5.263.000
3150	Dépenses de matériel pour le fonctionnement des services temporairement déplacés	30.000
3160	Services extérieurs pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Matériel	52.318.000
3170	Services pénitentiaires de la Guyane. — Matériel	719.000
3180	Services extérieurs pénitentiaires. — Frais de déplacement	29.250.000
3190	Services pénitentiaires de la Guyane. — Frais de déplacement et transport	8.562.000
3200	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Frais de déplacement	2.860.000
3210	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Achat de matériel automobile	7.080.000
3220	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	16.121.000
3230	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Loyers et indemnités de réquisition	1.624.000
3240	Entretien des détenus et des pupilles et frais de séjour des détenus et des pupilles hors des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	544.251.000
3250	Services pénitentiaires de la Guyane. — Entretien des détenus et frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires	3.427.000
3260	Services pénitentiaires. — Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles	30.000.000
3270	Services pénitentiaires de la Guyane. — Rémunération des détenus	178.000
3280	Allocations versées au pécule des pupilles des institutions publiques d'éducation professionnelle, d'éducation surveillée ou d'éducation corrective	1.860.000
3290	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	6.451.000
3300	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	13.252.000
3310	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires et de l'éducation surveillée	66.000.000
3320	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires de la Guyane	300.000
	Total pour la 5e partie	875.637.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	219.338.000
4010	Allocations de logement	1.511.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	302.000
4030	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	76.000
4040	Entretien des mineurs délinquants confiés aux institutions habilitées	195.000.000
4050	Œuvres sociales	8.935.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	425.162.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Services judiciaires et pénitentiaires. — Subventions diverses	3.132.000
5010	Services de l'éducation surveillée. — Subventions diverses	16.800.000
5020	Subvention au budget annexe de l'ordre de la Libération	2.598.000
	Total pour la 7e partie	22.530.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	122.000
6010	Frais de justice en France	177.894.000
6020	Fonctionnement des tribunaux des pensions.	5.910.000
6030	Secours temporaires	430.000
6040	Approvisionnement des cantines	90.000.000
6050	Services pénitentiaires métropolitains. — Régie directe du travail	96.000.000
6060	Services pénitentiaires de la Guyane. — Régie directe du travail	118.000
6070	Consommations en nature dans les établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	69.000.000
6080	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	439.504.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.969.887.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	875.637.000
	6e partie. — Charges sociales	425.162.000
	7e partie. — Subventions	22.530.000
	8e partie. — Dépenses diverses	439.504.000
	Total pour la justice	3.732.720.000
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Président du conseil, secrétaires d'Etat, sous-secrétaires d'Etat et personnel titulaire de l'administration centrale. — Traitements	13.223.000
1010	Personnel temporaire. — Traitements	13.221.000
1020	Rémunération du personnel contractuel	2.164.000
1030	Personnel du cadre complémentaire. — Traitements	187.000
1040	Personnel auxiliaire. — Salaires	7.152.000
1050	Indemnités et allocations diverses	9.338.000
1060	Dépenses de personnel de divers organismes rattachés à la présidence du conseil	1.109.000
1070	Salaires du personnel ouvrier	613.000
1080	Indemnités de résidence	7.800.000
1090	Supplément familial de traitement	375.000
1100	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	2.175.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1110	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
1120	Collaborations extérieures pour les services de documentation et de diffusion	1.200.000
1130	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	15.000
	Total pour la 4e partie	58.572.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	8.010.000
3010	Frais de déplacements et de missions	2.275.000
3020	Achat de matériel automobile	526.000
3030	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	2.718.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	825.000
3050	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	18.749.000
3060	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	2.591.000
3070	Remboursement à l'Imprimerie nationale	898.000
3080	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	168.000
	Total pour la 5e partie	36.760.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	3.328.000
4010	Allocations de logement	27.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	5.000
4030	Œuvres sociales	468.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Allocations viagères aux auxiliaires	20.000
	Total pour la 6e partie	3.848.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'école nationale d'administration	41.640.000
5010	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	600.000
5020	Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	464.040.000
	Total pour la 7e partie	506.280.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	453.562.000
6010	Allocations éventuelles et secours	54.000
6020	Réparations civiles	108.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	453.724.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	58.572.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	36.760.000
	6e partie. — Charges sociales	3.848.000
	7e partie. — Subventions	506.280.000
	8e partie. — Dépenses diverses	453.724.000
	Total pour les services administratifs de la présidence du conseil	1.059.184.000
	II. — SERVICE DE PRESSE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	5.374.000
1010	Personnel auxiliaire — Salaires	436.000
1020	Indemnités et allocations diverses	95.000
1030	Indemnité de résidence	1.410.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1040	Supplément familial de traitements et salaires	122.000
1050	Collaborations extérieures	120.000
1060	Personnel ouvrier. — Salaires	64.000
1070	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	465.000
	Total pour la 4e partie	8.086.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	772.000
3010	Frais de déplacements et de missions	197.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	473.000
3030	Remboursements à l'Imprimerie nationale	105.000
3040	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	405.000
3050	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	4.000
	Total pour la 5e partie	1.956.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	948.000
4010	Allocations de logement	2.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	1.000
4030	Œuvres sociales	64.000
	Total pour la 6e partie	1.015.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'agence France-Presse	291.480.000
5010	Subvention à la maison des journalistes	126.000
5020	Subvention au comité directeur du mouvement européen et aux organisations poursuivant le même but	4.500.000
	Total pour la 7e partie	296.106.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de réparations civiles	360.000
6010	Secours	21.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	381.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	8.086.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.956.000
	6e partie. — Charges sociales	1.015.000
	7e partie. — Subventions	296.106.000
	8e partie. — Dépenses diverses	381.000
	Total pour le service de presse	307.544.000
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel titulaire. — Traitements	3.555.000
1010	Indemnités	254.000
1020	Indemnités de résidence	776.000
1030	Supplément familial de traitement	30.000
	Total pour la 4e partie	4.615.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Composition, impression. — Distribution et expédition	67.500.000
3010	Matériel des services administratifs	4.451.000
3020	Matériel d'exploitation	43.388.000
3030	Achat de matériel automobile	30.000
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	169.000
3050	Loyers	82.000
3080	Remboursement à diverses administrations	1.050.000
3070	Frais de déplacement et de missions	60.000
	Total pour la 5e partie	116.730.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	1.441.000
4010	Allocations de logement	26.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	5.000
4030	Œuvres sociales	123.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	1.595.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	6.000
6010	Réparations civiles	6.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	12.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.615.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	116.730.000
	6e partie. — Charges sociales	1.595.000
	8e partie. — Dépenses diverses	12.000
	Total pour la direction des Journaux officiels	122.952.000
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — *Etat-major permanent militaire et civil du président du conseil.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel militaire des postes permanents à l'étranger. — Solde et indemnités	112.265.000
1010	Soldes et traitements des personnels militaires et civils de l'état-major permanent	17.020.000
1020	Rémunération du personnel contractuel	359.000
1030	Personnel civil des postes permanents à l'étranger. — Rémunération et salaires	10.559.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire	3.031.000
1050	Salaires du personnel ouvrier	246.000
1060	Indemnités et allocations diverses	541.000
1070	Indemnités de résidence	3.471.000
1080	Supplément familial de traitement	428.000
	Total pour la 4e partie	147.920.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	2.195.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	6.000.000
3020	Matériel	6.450.000
3030	Postes permanents à l'étranger. — Dépenses de matériel	33.941.000
3040	Frais de service et de réception	538.000
3050	Remise en état des immeubles et locaux précédemment occupés par l'état-major permanent du président du conseil et remis à la disposition de leur propriétaire	Mémoire.
3060	Achat du matériel automobile	161.000
3070	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	963.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3080	Documentation, publication et diffusion	1.629.000
3090	Remboursement à diverses administrations	6.589.000
3100	Rémunération de collaborations extérieures	165.000
3110	Alimentation, habillement et entretien du personnel militaire	1.281.000
	Total pour la 5e partie	59.915.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	3.274.000
4010	Allocations de logement	8.000
4020	Prime d'aménagement et de déménagement	2.000
4030	Œuvres sociales	44.000
	Total pour la 6e partie	3.328.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux frais de publication de la revue de la défense nationale	570.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	163.000
6010	Réparations civiles	150.000
6020	Postes de contrôle de circulation à l'étranger	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	313.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	147.920.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	59.915.000
	6e partie. — Charges sociales	3.328.000
	7e partie. — Subventions	570.000
	8e partie. — Dépenses diverses	313.000
	Total pour l'état-major permanent, militaire et civil du président du conseil	212.046.000
	B. — *Etat-major de l'Europe occidentale.*	
	4e partie. — Personnel.	
1600	Personnel militaire en mission permanente à l'étranger	3.574.000
1610	Remboursement à diverses administrations des soldes des officiers mis à la disposition du comité des commandants en chef	8.970.000
1620	Remboursement à diverses administrations des soldes de sous-officiers et hommes de troupe mis à la disposition du comité des commandants en chef	7.878.000
1630	Salaires du personnel civil	796.000
1640	Indemnités et allocations diverses	3.116.000
1650	Indemnité de résidence	3.539.000
1660	Supplément familial	393.000
	Total pour la 4e partie	28.266.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3600	Frais de déplacements et de missions	1.723.000
3610	Frais de déplacements du personnel militaire en mission permanente à l'étranger	390.000
3620	Missions temporaires à l'étranger	1.950.000
3630	Matériel et entretien des locaux	4.011.000
3640	Frais de service et de réception	282.000
3650	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	3.060.000
3660	Alimentation	1.397.000
3670	Habillement et entretien du personnel militaire	3.148.000
3680	Logement et cantonnement	1.095.000
3690	Fonctionnement des transmissions	1.725.000
3700	Télégraphe. Téléphone	8.825.000
3710	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	7.000
3720	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	3.150.000
3730	Dépenses d'installation	13.425.000
	Total pour la 5e partie	44.188.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4600	Prestations familiales	4.254.000
4610	Allocations de logement	84.000
4620	Primes d'aménagement et de déménagement	17.000
	Total pour la 6e partie	4.355.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6600	Réparations civiles	750.000
6610	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	750.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	28.266.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	44.188.000
	6e partie. — Charges sociales	4.355.000
	8e partie. — Dépenses diverses	750.000
	Total pour l'état-major de l'Europe occidentale	77.559.000
	C. — *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Traitements du personnel fonctionnaire temporaire	35.554.000
1010	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	8.315.000
1020	Administration centrale. — Rémunérations du personnel temporaire du cadre spécialisé	7.904.000
1030	Administration centrale. — Indemnités	892.000
1040	Indemnité de résidence. — Majoration familiale de résidence	11.624.000
1050	Supplément familial de traitement	467.000
1060	Personnel militaire. — Solde des officiers	45.821.000
1070	Personnel militaire. — Solde des sous-officiers	31.597.000
1080	Indemnisation des agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	142.174.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	2.430.000
3010	Services centraux. — Entretien et aménagement des locaux	1.050.000
3020	Administration centrale. — Fonctionnement des services administratifs	9.044.000
3030	Achat de matériel automobile	513.000
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	7.117.000
3050	Frais de déplacements et de missions	645.000
3060	Fonctionnement des services techniques	8.313.000
3070	Participation aux dépenses du centre national d'études des télécommunications	900.000
3080	Entretien du personnel militaire	4.065.000
3090	Liquidation des réquisitions d'immeubles et d'hôtels	2.700.000
3100	Réquisition de matériel automobile	Mémoire
3110	Remboursements à l'Imprimerie nationale	570.000
3120	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	3.024.000
3130	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	4.000
	Total pour la 5e partie	40.375.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	5.826.000
4010	Personnel civil. — Allocations de logement	30.000
4020	Personnel civil. — Primes d'aménagement et de déménagement	6.000
4030	Œuvres sociales	982.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Personnel militaire. — Allocations de logement	42.000
4060	Personnel militaire. — Primes d'aménagement et de déménagement	8.000
	Total pour la 6e partie	6.894 000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	473.000
6010	Secours	45.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	518.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	142.174.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	40.375.000
	6e partie. — Charges sociales	6.894.000
	8e partie. — Dépenses diverses	518.000
	Total pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage	189.961.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	D. — *Groupement des contrôles radioélectriques.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Echelon central. — Traitements et rémunération du personnel	2.928.000
1010	Services extérieurs. — Traitements du personnel titulaire	31.156.000
1020	Services extérieurs. — Rémunérations du personnel contractuel	34.265.000
1030	Services extérieurs. — Salaires du personnel auxiliaire	1.099.000
1040	Services extérieurs. — Salaires du personnel ouvrier	4.441.000
1050	Indemnités diverses	3.203.000
1060	Indemnités de résidence	10.179.000
1070	Supplément familial de traitement	768.000
1080	Services des territoires d'outre-mer. — Salaires	6.273.000
1090	Services des territoires d'outre-mer. — Indemnités	287.000
1100	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	94.599.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services	6.795.000
3010	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services	229.000
3020	Achat de matériel automobile	105.000
3030	Service de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.885.000
3040	Service des territoires d'outre-mer. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	135.000
3050	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord. — Loyers et indemnités de réquisition	45.000
3060	Service des territoires d'outre-mer. — Loyers et indemnités de réquisition	56.000
3070	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des ateliers techniques	2.100.000
3080	Services des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement des ateliers techniques et transport du matériel technique	480.000
3090	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	3.124.000
3100	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	360.000
3110	Service de la métropole et d'Afrique du Nord. — Remboursement à diverses administrations	9.971.000
3120	Services des territoires d'outre-mer. — Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	180.000
3130	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord, des territoires d'outre-mer et des territoires occupés. — Remboursement de frais de déplacement	2.225.000
3140	Service des territoires occupés. — Alimentation	1.428.300
3150	Dépenses de fonctionnement du service des études techniques	1.650.000
3160	Services de la métropole et d'Afrique du Nord. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments	900.000
3170	Services des territoires d'outre-mer. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments	60.000
	Total pour la 5e partie	31.728.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Prestations familiales	10.210.000
4010	Services des territoires d'outre-mer. — Allocations familiales	87.000
4020	Œuvres sociales	594.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Allocations de logement	90.000
4050	Primes d'aménagement et de déménagement	15.000
	Total pour la 6e partie	10.996.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
5000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	135.000
6010	Secours	9.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	144.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	94.599.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	31.728.000
	6e partie. — Charges sociales	10.996.000
	8e partie. — Dépenses diverses	144.000
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	137.467.000
	V. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunération du commissaire général et du personnel contractuel	11.782.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	2.852.000
1020	Indemnités et allocations diverses	745.000
1030	Indemnités de résidence	2.329.000
1040	Supplément familial de traitement	53.000
	Total pour la 4e partie	17.761.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
2000	Matériel	4.354.000
2010	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	39.000
2020	Remboursements à l'Imprimerie nationale	150.000
2030	Remboursement à l'administration du *Journal officiel*	13.000
2040	Frais de déplacements et de missions	801.000
2050	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	2.115.000
2060	Travaux et enquêtes	720.000
2070	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions de modernisation	3.000.000
	Total pour la 5e partie	11.222.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	613.000
4010	Allocations de logement	4.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	2.000
4030	Œuvres sociales	36.000
	Total pour la 6e partie	655.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	12.000
6010	Réparations civiles et accidents du travail	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	12.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	17.761.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	11.222.000
	6e partie. — Charges sociales	655.000
	8e partie. — Dépenses diverses	12.000
	Total pour le commissariat général du plan	29.650.000
	VI. — SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPERATION ECONOMIQUE EUROPEENNE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	4.372.000
1010	Personnel auxiliaire. — Salaires	375.000
1020	Indemnités et allocations diverses	169.000
1030	Indemnités de résidence	780.000
1040	Supplément familial de traitement	45.000
	Total pour la 4e partie	5.741.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
2000	Frais de fonctionnement du comité interministériel	570.000
2010	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	75.000
2020	Frais de déplacements et de missions	60.000
2030	Loyers	90.000
2040	Frais de représentation (secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne. — Ministère des finances et des affaires économiques)	661.000
2050	Collaborations extérieures	600.000
2060	Remboursements à l'Imprimerie nationale	100.000
2070	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	210.000
2080	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	6.000
	Total pour la 5e partie	2.372.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	225.000
4010	Allocations de logement	4.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	229.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Allocations éventuelles et secours	9.000
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	9.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	5.741.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.372.000
	6e partie. — Charges sociales	229.000
	8e partie. — Dépenses diverses	9.000
	Total pour le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	8.351.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services administratifs de la présidence du conseil	1.059.184.000
	II. — Service de presse	307.541.000
	III. — Direction des Journaux officiels	122.952.000
	IV. — Services de la défense nationale:	
	A. — Etat-major permanent militaire et civil du président du conseil	212.046.000
	B. — Etat-major de l'Europe occidentale	77.559.000
	C. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	189.961.000
	D. — Groupement des contrôles radio-électriques	137.467.000
	V. — Commissariat général du plan	29.650.000
	VI. — Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	8.351.000
	Total pour la présidence du conseil	2.144.714.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	168.055.000
1010	Traitements et rémunération du personnel des services extérieurs	1.003.707.000
1020	Rémunération des agents auxiliaires	251.793.000
1030	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	6.025.000
1040	Indemnités et allocations diverses du personnel des services extérieurs	16.107.000
1050	Indemnités et remboursements divers aux membres et rapporteurs des conseils, comités et commissions	2.731.000
1060	Rémunération des concours extérieurs	42.000.000
1070	Indemnités de résidence	258.453.000
1080	Supplément familial de traitement	16.363.000
1090	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	37.540.000
1100	Personnel du contrôle des habitations à bon marché et des travaux subventionnés	1.777.000
1110	Personnel des commissions de juridiction des dommages de guerre	11.992.000
1120	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	3.462.000
1130	Liquidation du service des constructions provisoires. — Dépenses de personnel	1.652.000
1140	Rémunération des personnels de surveillance	72.714.000
	Total pour la 4e partie	1.894.371.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacement et de missions	59.223.000
3010	Matériel	118.485.000
3020	Dépenses de matériel des commissions de dommages de guerre	2.400.000
3030	Payement à l'Imprimerie nationale	7.200.000
3040	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	450.000
3050	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	30.000.000
3060	Loyers et indemnités de réquisition	7.060.000
3070	Edification de baraquements provisoires pour l'installation des services	3.720.000
3080	Acquisition de véhicules automobiles, vélomoteurs et bicyclettes pour les transports de personnel et de matériel	4.674.000
3090	Entretien du matériel automobile, des vélomoteurs et bicyclettes	42.000.000
3100	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	275.212.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	181.857.000
4010	Allocations de logement	1.067.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	213.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales	8.272.000
4050	Remboursement par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition impayées par des bénéficiaires défaillants	600.000
4060	Participation de l'Etat aux charges résultant de l'application de la législation sur les habitations à bon marché	558.000
4070	Subventions aux organismes d'habitations à bon marché et de crédit immobilier éprouvés par les hostilités	600.000
4080	Participation de l'Etat aux dépenses de personnel des services du logement	90.000.000
4090	Bonifications d'intérêts pour les emprunts émis par les organismes d'habitations à bon marché en application de l'article 30 de la loi du 8 mars 1949	22.500.000
	Total pour la 6e partie	305.667.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux dépenses de remembrement et de fonctionnement des associations syndicales de remembrement et des coopératives et associations syndicales de reconstruction et de reconstitution mobilière	596.613.000
5010	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment	28.800.000
	Total pour la 7e partie	625.413.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	600.000
6010	Honoraires d'avoués, d'avocats, frais judiciaires et réparations civiles	6.030.000
6020	Application des lois des 9 avril 1898 et 30 octobre 1946 sur les accidents du travail	45.000.000
6030	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
6040	Dons manuels	Mémoire.
6050	Etudes et recherches relatives à l'urbanisme et à l'habitation	2.175.000
6060	Contrôle technique des travaux de reconstruction	18.939.000
6070	Expertise et constats des dommages de guerre	135.000.000
6080	Dépenses de documentation et de vulgarisation	6.900.000
6090	Conseil d'architecture et architectes d'encadrement	57.900.000
6100	Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	3.600.000
6110	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1949	16.500.000
6120	Liquidation des opérations de déminage et de désobusage	24.383.000
6130	Indemnisation des sinistrés au titre de l'article 80 de la loi du 15 juin 1943 relative à l'urbanisme	3.000.000
6140	Frais de vente des immeubles construits par l'Etat en exécution de l'ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945	12.450.000
6150	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6160	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6170	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	332.477.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.894.371.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	275.242.000
	6e partie. — Charges sociales	305.667.000
	7e partie. — Subventions	625.413.000
	8e partie. — Dépenses diverses	332.477.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	3.433.140.000
	Santé publique et population.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du sous-secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	55.538.000
1010	Personnel de l'administration centrale. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	192.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	5.738.000
1030	Administration centrale. — Rémunérations du personnel contractuel de bureau	955.000
1040	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités	4.155.000
1050	Salaires des assistantes sociales du ministère	342.000
1060	Techniciens sanitaires et architectes de l'administration centrale. — Rémunérations	347.000
1070	Traitements des inspecteurs généraux	2.774.000
1080	Services extérieurs. — Traitements des médecins inspecteurs de la santé	34.156.000
1090	Services extérieurs. — Traitements des inspecteurs de la population	38.573.000
1100	Services extérieurs. — Traitements des inspecteurs de la pharmacie	8.601.000
1110	Services extérieurs. — Traitements du personnel titulaire de bureau	57.967.000
1120	Services extérieurs. — Travaux supplémentaires et primes de technicité	1.354.000
1130	Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	Mémoire.
1140	Services extérieurs. — Contrôleurs sanitaires. — Emoluments	615.000
1150	Services extérieurs. — Personnel auxiliaire. — Salaires	3.866.000
1160	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel titulaire. — Traitements	1.225.000
1170	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	146.000
1180	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Emoluments des employés contractuels	609.000
1190	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel auxiliaire. — Salaires	517.000
1200	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Indemnités	85.000
1210	Contrôle sanitaire aux frontières. — Traitements	5.953.000
1220	Contrôle sanitaire aux frontières. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	Mémoire.
1230	Contrôle sanitaire aux frontières. — Personnel contractuel. — Rémunération	988.000
1240	Contrôle sanitaire aux frontières. — Salaires du personnel auxiliaire	837.000
1250	Contrôle sanitaire aux frontières. — Indemnités diverses	1.613.000
1260	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Traitements	821.000
1270	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements du personnel titulaire	9.956.000
1280	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	481.000
1290	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Salaires du personnel auxiliaire temporaire	4.517.000
1300	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Rémunération du personnel	541.000
1310	Indemnités de résidence	35.345.000
1320	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	2.846.000
1330	Supplément familial de traitement	2.675.000
1340	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.747.000
1350	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	Mémoire.
1360	Salaires du personnel contractuel du service de liquidation du matériel hospitalier américain	458.000
	Total pour la 4e partie	286.533.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	10.056.000
3010	Loyers et impôts	2.874.000
3020	Achat de matériel automobile	240.000
3030	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	660.000
3040	Fournitures de l'imprimerie nationale	2.815.000
3050	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	83.000
3060	Publication des acquisitions et des pertes de la nationalité française	2.430.000
3070	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	2.340.000
3080	Services extérieurs. — Dépenses de fonctionnement. — Matériel	1.388.000
3090	Laboratoire national du ministère de la santé et de la population. — Matériel	1.320.000
3100	Honoraires des médecins consultants de vénéréologie, de phtisiologie et de pédiatrie	720.000
3110	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel	5.239.000
3120	Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel	6.750.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3130	Frais de contrôle des sérums et vaccins	90.000
3140	Contrôle des médicaments et spécialités	2.492.000
3150	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Matériel et dépenses diverses	2.518.000
3160	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Achat de matériel automobile	Mémoire.
3170	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	209.000
3180	Participation aux congrès et manifestations diverses	450.000
3190	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose	1.350.000
3200	Frais de tournées de missions et de déplacements	38.700.000
3210	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	900.000
3220	Bâtiments du ministère. — Travaux d'entretien.	1.410.000
3230	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Entretien des bâtiments	1.680.000
3240	Service de liquidation du matériel hospitalier américain. — Matériel	60.000
3250	Traité de Bruxelles. — Echange de personnel médical, paramédical et administratif	720.000
	Total pour la 5e partie	87.494.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	19.141.000
4010	Allocations de logement	229.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	46.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales	946.000
4050	Allocations viagères annuelles aux anciens auxiliaires	12.000
4060	Mesures générales de protection de la santé publique	13.500.000
4070	Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse	90.000.000
4080	Lutte antivénérienne	25.500.000
4090	Protection maternelle et infantile	120.000.000
4100	Assistance à l'enfance	1.095.000.000
4110	Dépenses occasionnées par les aliénés	1.140.000.000
4120	Assistance aux tuberculeux	600.000.000
4130	Assistance médicale gratuite	1.620.000.000
4140	Subvention exceptionnelle à la ville de Paris	97.500.000
4150	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	3.300.000.000
4160	Hospitalisation des protégés français et des indigents étrangers appartenant à des pays sans traités de réciprocité	9.000.000
4170	Allocation de maternité (population non active).	83.100.000
4180	Assistance à la famille	293.100.000
4190	Dépenses d'immigration en France	58.500.000
4200	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux	180.000.000
4210	Aide médicale aux rapatriés	150.000
4220	Frais de retour des réfugiés dans leur établissement d'origine	300.000
	Total pour la 6e partie	8.746.024.000
	7e partie — Subventions.	
5000	Subventions aux laboratoires chargés de mettre au point les techniques de contrôle des médicaments	176.000
5010	Lutte contre la paludisme	9.900.000
5020	Subventions aux centres de transfusion sanguine	1.200.000
5030	Hygiène et prophylaxie dentaires	270.000
5040	Ecoles d'infirmières	8.066.000
5050	Ecoles d'assistantes sociales	4.228.000
5060	Ecoles de sages-femmes	1.818.000
5070	Ecoles des masseurs médicaux et de moniteurs de gymnastique médicale	120.000
5080	Prophylaxie du cancer	2.850.000
5090	Subventions de fonctionnement aux œuvres d'intérêt national participant à la lutte contre la tuberculose	4.950.000
5100	Prophylaxie des maladies vénériennes	1.485.000
5110	Dépenses de traitement et d'entretien des prostituées admises dans les établissements de rééducation et de reclassement	2.700.000
5120	Hygiène et prophylaxie mentales	3.300.000
5130	Prophylaxie du rhumatisme. — Subventions	1.620.000
5140	Prophylaxie de la lèpre dans les départements d'outre-mer	810.000
5150	Subventions de premier établissement aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale	1.200.000
5160	Subvention à l'institut national d'hygiène	40.410.000
5170	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance	71.100.000
5180	Subventions aux œuvres d'assistance et d'aide sociale aux aveugles, sourds-muets et infirmes. — Subventions aux associations d'entr'aide des pupilles	600.000
5190	Subventions aux centres régionaux d'action éducative sanitaire, démographique et sociale	1.435.000
5200	Subventions à l'institut national d'études démographiques	13.473.000
5210	Subventions de fonctionnement pour les unions d'associations familiales et pour les réalisations diverses des organismes familiaux	10.500.000
5220	Bourses pour filles de familles nombreuses dans les écoles de cadres pour la formation familiale et ménagère	162.000
5230	Subvention de fonctionnement aux organismes d'aide aux mères: formation et utilisation des travailleuses familiales	9.000.000
5240	Subvention de fonctionnement pour la formation familiale, ménagère, rurale	270.000
5250	Centres régionaux pour la jeunesse déficiente ou en danger moral. — Subventions de fonctionnement aux organismes publics ou privés	24.000.000
5260	Subventions aux organismes publics et privés spécialisés dans le dépistage d'enfants en danger moral	2.160.000
5270	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance	22.248.000
5280	Remboursement à la Croix-Rouge française des frais de transport des dons provenant de l'étranger sous pavillon Croix-Rouge	15.000.000
5290	Subventions d'aménagement pour diverses réalisations des organismes familiaux	540.000
5300	Subventions d'aménagement pour les organismes d'aide aux foyers	1.080.000
5310	Subventions à diverses œuvres de secours	6.000.000
5320	Migrations à l'intérieur de la métropole et de l'Union française	3.000.000
5330	Assimilation des étrangers. — Subventions	3.600.000
5340	Remboursement du déficit occasionné à la Croix-Rouge française par l'organisation de convois de personnes	360.000
5350	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine	27.000
5360	Cotisation à l'union internationale des organismes familiaux	600.000
5370	Distribution de lait gratuit dans les cantines scolaires. — Subvention aux municipalités	6.000.000
5380	Subvention à la ville de Paris	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	276.258.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice	145.000
6010	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	224.000
6020	Secours	75.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	444.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	286.533.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	87.494.000
	6e partie. — Charges sociales	8.746.024.000
	7e partie. — Subventions	276.258.000
	8e partie. — Dépenses diverses	444.000
	Total pour la santé publique et la population	9.396.753.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Travail et sécurité sociale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	83.862.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	11.158.000
1020	Emoluments du personnel temporaire de l'administration centrale	6.816.000
1030	Agents du cadre complémentaire de l'administration centrale	907.000
1040	Indemnités du cabinet du ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	5.702.000
1050	Contrôle général de la sécurité sociale. — Traitements	6.201.000
1060	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements	153.284.000
1070	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Salaires du personnel auxiliaire.	166.416.000
1080	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements des agents du cadre complémentaire	21.619.000
1090	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunération des agents contractuels	104.552.000
1100	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	4.759.000
1110	Service mécanographique. — Personnel	2.050.000
1120	Attachés du travail. — Traitements	973.000
1130	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements	157.303.000
1140	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements des employés de bureau et des agents du cadre complémentaire	29.739.000
1150	Directions régionales de la sécurité sociale. — Salaires du personnel auxiliaire	91.380.000
1160	Emoluments du personnel temporaire des services sociaux	1.720.000
1170	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Indemnités	3.514.000
1180	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	3.481.000
1190	Indemnités de résidence	147.900.000
1200	Supplément familial	6.300.000
1210	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	3.400.000
1220	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés	450.000
1230	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	9.000.000
	Total pour la 4e partie	1.022.486.000
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	55.200.000
3010	Services de l'administration centrale. — Matériel	8.100.000
3020	Payements à l'Imprimerie nationale. — Impressions	13.650.000
3030	Payements à l'imprimerie des Journaux officiels	543.000
3040	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	14.100.000
3050	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	46.953.000
3060	Frais d'enquête et de main-d'œuvre	1.050.000
3070	Attachés du travail. — Dépenses de matériel.	87.000
3080	Service mécanographique. — Matériel	3.300.000
3090	Matériel et dépenses diverses des Nord-Africains	7.080.000
3100	Entretien de la main-d'œuvre déplacée et dépenses diverses	3.000.000
3110	Fonctionnement des services des magasins et transports	750.000
3120	Inspection médicale générale du travail et de la main-d'œuvre. — Vacations et expertises.	4.050.000
3130	Directions régionales de la sécurité sociale. — Matériel	5.700.000
3140	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3150	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.143.000
3160	Magasins et transports. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	2.490.000
3170	Loyers	8.817.000
3180	Récompenses honorifiques	150.000
3190	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions. — Frais d'organisation et de préparation aux concours et stages de formation professionnelle	3.300.000
3200	Frais de fonctionnement du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre	Mémoire.
3210	Travaux d'entretien	6.000.000
	Total pour la 5e partie	185.463.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	54.443.000
4010	Allocations de logement	300.000
4020	Prime d'aménagement et de déménagement	75.000
4030	Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs	1.500.000.000
4040	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses recouvrables sur les exploitants).	105.000.000
4050	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses non recouvrables sur les exploitants)	90.000
4060	Subventions et bonifications d'intérêt aux sociétés mutualistes	»
4070	Majorations de rentes mutualistes	63.900.000
4080	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.	2.130.000.000
4090	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraite assimilées	22.489.000
4100	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	36.000
4110	Œuvres sociales	6.280.000
4120	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4130	Primes d'accueil pour les travailleurs immigrants italiens	6.000.000
4140	Primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	198.900.000
	Total pour la 6e partie	4.087.513.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de la France au fonctionnement de l'organisation internationale du travail	43.546.000
5010	Frais de fonctionnement du centre d'études et d'information du service social du travail. — Attribution de bourses aux élèves	450.000
5020	Aide aux travailleurs immigrants	3.000.000
5030	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	60.000
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	Mémoire.
5050	Formation professionnelle accélérée. — Salaires des stagiaires	292.223.000
5060	Formation professionnelle accélérée. — Dépenses de personnel	243.763.000
5070	Formation professionnelle accélérée. — Frais de fonctionnement	105.000.000
5080	Formation professionnelle accélérée. — Centres de sélection. — Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre	64.014.000
	Total pour la 7e partie	752.056.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	210.000
6010	Frais de contentieux et réparations civiles	5.519.000
6020	Allocations de l'Etat aux titulaires de rentes d'assurances sociales	3.540.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	9 264.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.022.486.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	185.463.000
	6e partie. — Charges sociales	4.087.513.000
	7e partie. — Subventions	752.056.000
	8e partie. — Dépenses diverses	9.269.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale.	6.056.787.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	31.985.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale aux conseils et aux comités	8.080.000
1020	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	366.000
1030	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	1.395.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	3.818.000
1050	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	2.851.000
1060	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	95.539.000
1070	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités	212.808.000
1080	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	78.127.000
1090	Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	26.738.000
1100	Agents de bureau des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	11.662.000
1110	Agents des cadres complémentaires du service des ponts et chaussées. — Traitements	51.616.000
1120	Service des ponts et chaussées. — Rémunération des employés contractuels de bureau	27.979.000
1130	Service des ponts et chaussées. — Rémunération du personnel contractuel	10.927.000
1140	Service des ponts et chaussées. — Salaires du personnel auxiliaire	182.811.000
1150	Personnel non spécialisé du contrôle des transports. — Traitements et indemnités	6.190.000
1160	Personnel spécialisé du contrôle des transports. — Traitements et indemnités	27.414.000
1170	Organismes centraux de transports. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1180	Primes de rendement des fonctionnaires des ponts et chaussées	42.178.000
1190	Officiers et surveillants de port du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités	16.556.000
1200	Personnel des ports maritimes de commerce. — Traitements et salaires	16.727.000
1210	Personnel des phares et balises. — Traitements et salaires	35.908.000
1220	Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires	126.122.000
1230	Ouvriers titulaires des services des travaux publics des départements d'outre-mer. — Traitements et indemnités	15.168.000
1240	Ouvriers permanents des parcs et ateliers des ponts et chaussées. — Salaires et indemnités	273.247.000
1250	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Salaires	2.751.089.000
1260	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Indemnités	91.113.000
1270	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et en Lorraine	2.550.000
1280	Bonifications des pensions des agents bénéficiaires de régimes particuliers de retraite	255.000
1290	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel	148.000
1300	Personnel spécial de l'école nationale des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	2.380.000
1310	Personnel spécial de l'école nationale des ponts et chaussées. — Allocations et indemnités diverses	1.476.000
1320	Personnel spécial du laboratoire central des ponts et chaussées. — Traitements, salaires et indemnités	5.061.000
1330	Commissariat général au tourisme. — Traitements et indemnités du personnel titulaire	5.210.000
1340	Commissariat général au tourisme. — Salaires et indemnités du personnel auxiliaire	1.683.000
1350	Institut géographique national. — Traitements du personnel titulaire	111.076.000
1360	Institut géographique national. — Rémunération du personnel contractuel	1.071.000
1370	Institut géographique national. — Traitements du personnel des cadres complémentaires	Mémoire.
1380	Institut géographique national. — Salaires du personnel auxiliaire	3.920.000
1390	Institut géographique national. — Salaires du personnel ouvrier	76.653.000
1400	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses	1.090.000
1410	Dépenses de personnel nécessitées par l'organisation et le contrôle des transports routiers	51.392.000
1420	Indemnités de résidence	426.914.000
1430	Supplément familial de traitement	81.225.000
1440	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité, expertises médicales et dépenses occasionnées par les comités médicaux	6.300.000
1450	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	16.410.000
	Total pour la 4e partie	4.957.631.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	730.000
3010	Matériel de l'administration centrale	6.260.000
3020	Personnel du service des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	105.756.000
3030	Personnel du contrôle des transports. — Remboursement de frais	3.115.000
3040	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	1.393.000
3050	Personnel des ports maritimes de commerce. — Remboursement de frais	714.000
3060	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	1.560.000
3070	Personnel de la navigation intérieure. — Remboursement de frais	13.382.000
3080	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	134.597.000
3090	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	48.000.000
3100	Organismes centraux de transports. — Matériel	Mémoire.
3110	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports	Mémoire.
3120	Commissariat général au tourisme. — Remboursement de frais	371.000
3130	Commissariat général au tourisme. — Matériel et frais de fonctionnement	1.410.000
3140	Institut géographique national. — Remboursement de frais	21.900.000
3150	Institut géographique national. — Matériel et frais de fonctionnement	68.700.000
3160	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel	1.200.000
3170	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel	2.381.000
3180	Musée permanent des travaux publics. — Matériel	405.000
3190	Dépenses de matériel nécessitées par l'organisation et le contrôle des transports routiers	9.574.000
3200	Frais de changement de résidence	2.014.000
3210	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	26.250.000
3220	Loyers et indemnités de réquisition	3.861.000
3230	Impressions et publications du ministère. — Administration centrale et services extérieurs	16.500.000
3240	Remboursements à l'imprimerie des journaux officiels	271.000
3250	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	33.000.000
3260	Acquisition de véhicules automobiles	4.875.000
3270	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	27.556.000
3280	Congrès et missions à l'étranger	1.127.000
3290	Entretien des immeubles destinés aux services des ponts et chaussées	1.997.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3300	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	4.656.150.000
3310	Entretien des routes du domaine de Chambord	1.368.000
3320	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	797.084.000
3330	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	506.659.000
3340	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires	118.990.000
3350	Fonctionnement et réparations ordinaires des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	25.734.000
	Total pour la 5e partie	6.644.887.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.059.060.000
4010	Allocations de logement	9.000.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	1.800.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	17.910.000
4040	Œuvres sociales	20.191.000
	Total pour la 6e partie	1.107.961.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	18.000
5010	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme	1.792.000
5020	Subvention au service des examens de permis de conduire	18.900.000
5030	Subvention pour le fonctionnement des postes de secours sur route	90.000
5040	Subvention pour l'entretien des chaussées de Paris	72.750.000
5050	Subvention pour le fonctionnement des organismes de tourisme	210.000.000
5060	Subvention à la société française de navigation danubienne	3.492.000
5070	Subventions aux ports autonomes	60.000.000
5080	Participation de l'Etat aux dépenses du personnel de la voirie départementale de la Seine	23.649.000
5090	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	30.000.000
5100	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer placés sous séquestre ou frappés de déchéance et des chemins de fer d'intérêt général exploités en régie	102.300.000
5110	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	5.130.000
	Total pour les subventions	528.121.000
	b) Charges économiques.	
5120	Exploitation réglementée des voies navigables et prime compensatrice sur les frets	157.800.000
5130	Subvention exceptionnelle à la régie autonome des transports parisiens (loi n° 48-506 du 21 mars 1948)	600.000.000
5140	Indemnité à la Société nationale des chemins de fer français destinée à compenser certaines réductions de tarifs voyageurs	2.533.800.000
5150	Subvention à la société nationale des chemins de fer français	15.000.000.000
	Total pour les charges économiques	18.291.600.000
	Total pour la 7e partie	18.819.721.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles autres que celles relatives à l'exécution des travaux	60.000
6010	Remboursement d'avances pour les travaux de prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	868.000
6020	Participation de l'Etat à des études et travaux de chemins de fer	60.000
6030	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	9.600.000
6040	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944	1.472.000
6050	Participation de l'Etat à la constitution de retraites des agents des chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés en raison de leur âge ou de leur état de santé	115.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	12.175.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.957.631.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	6.644.887.000
	6e partie. — Charges sociales	1.107.961.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	528.121.000
	b) Charges économiques	18.291.600.000
	8e partie. — Dépenses diverses	12.175.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	31.542.375.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	21.065.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale ou mis à sa disposition	6.864.000
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	13.980.000
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	4.348.000
1040	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale et au personnel détaché de l'administration centrale.	1.150.000
1050	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Traitements du personnel administratif et de maîtrise	28.291.000
1060	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel administratif et de maîtrise	915.000
1070	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Traitements du personnel du cadre complémentaire	1.496.000
1080	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires du personnel auxiliaire.	56.459.000
1090	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel auxiliaire et aux agents du cadre complémentaire	1.789.000
1100	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires et indemnités du personnel ouvrier	23.100.000
1110	Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et indemnités	109.034.000
1120	Navigation et transports aériens. — Traitements du personnel spécialiste	379.554.000
1130	Navigation et transports aériens. — Rémunération du personnel contractuel	50.180.000
1140	Navigation et transports aériens. — Indemnités.	44.093.000
1150	Groupement aérien du ministère. — Rémunération du personnel contractuel	20.057.000
1160	Aviation légère et sportive. — Rémunération du personnel contractuel	39.223.000
1170	Météorologie nationale. — Traitements du personnel spécialiste	185.970.000
1180	Météorologie nationale. — Rémunération du personnel contractuel	4.027.000
1190	Météorologie nationale. — Indemnités	20.323.000
1200	Bases aériennes. — Fonctionnaires des ponts et chaussées	82.038.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1210	Bases aériennes. — Rémunération du personnel contractuel	33.241.000
1220	Bases aériennes. — Indemnités	4.338.000
1230	Personnel militaire. — Soldes et indemnités	17.744.000
1240	Attachés civils de l'air. — Traitements et salaires	Mémoire.
1250	Attachés civils de l'air. — Indemnités	Mémoire.
1260	Indemnité de résidence	103.800.000
1270	Supplément familial de traitement	7.500.000
1280	Indemnités aux personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	6.263.000
1290	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité et dépenses occasionnées par les comités médicaux	2.694.000
	Total pour la 4e partie	1.269.536.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	3.959.000
3010	Remboursement des frais de déplacement et de missions	51.000.000
3020	Fonctionnement du groupe aérien du ministère. — Carburants et ingrédients	27.000.000
3030	Remboursement forfaitaire à la compagnie Air France des frais d'escale des appareils du groupement aérien du ministère	3.900.000
3040	Aviation légère et sportive. — Matériel et frais de fonctionnement	12.614.000
3050	Aviation légère et sportive. — Entretien et réparations du matériel volant	35.400.000
3060	Aéroports et navigation aérienne. — Matériel et frais de fonctionnement	249.152.000
3070	Météorologie nationale — Matériel et frais de fonctionnement	153.918.000
3080	Bases aériennes. — Matériel et frais de fonctionnement	14.400.000
3090	Personnel militaire. — Alimentation	1.891.000
3100	Personnel militaire. — Habillement et campement. — Couchage et ameublement	901.000
3110	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	2.190.000
3120	Ecoles de l'aviation civile	34.800.000
3130	Loyers et indemnités de réquisition	18.780.000
3140	Indemnités de réquisition. — Règlement des arriérés	9.000.000
3150	Loyers et indemnités de réquisition. — Payement pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3160	Payements à l'Imprimerie nationale	7.058.000
3170	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	245.000
3180	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	144.000.000
3190	Acquisition de véhicules automobiles	14.100.000
3200	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	90.000.000
3210	Réparations et entretien des matériels aéronautiques et nautiques	28.500.000
3220	Entretien des immeubles	14.620.000
3230	Entretien des immeubles. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire
3240	Travaux d'entretien des bases aériennes	146.594.000
3250	Travaux d'entretien des bases aériennes. — Travaux à effectuer pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	1.064.022.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	99.606.000
4010	Allocations de logement	1.476.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	900.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale et frais médicaux et pharmaceutiques	Mémoire.
4040	Œuvres sociales	9.351.000
	Total pour la 6e partie	111.333.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	21.419.000
5010	Propagande. — Récompenses	1.620.000
	Total pour les subventions	23.039.000
	b) Charges économiques.	
5020	Subvention pour la couverture du déficit des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie Air France et les entreprises associées	457.500.000
	Total pour la 7e partie	480.539.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles	3.000.000
6010	Informations générales en France et à l'étranger	1.605.000
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.605.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.269.536.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.064.022.000
	6e partie. — Charges sociales	111.333.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	23.039.000
	b) Charges économiques	457.500.000
	8e partie. — Dépenses diverses	4.605.000
	Total pour l'aviation civile et commerciale	2.930.035.000
	III. — MARINE MARCHANDE	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	3.694.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et des divers personnels en service à l'administration centrale	23.763.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale	5.401.000
1020	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	51.000
1030	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	6.928.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	4.925.000
1050	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	1.484.000
1060	Conseil supérieur de la marine marchande. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1070	Personnel des services de l'inscription maritime	51.655.000
1080	Inspection et police de la navigation — Police des pêches. — Agents du gardiennage. — Traitements et salaires	51.203.000
1090	Traitements du personnel des cadres complémentaires des services extérieurs	1.028.000
1100	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	4.445.000
1110	Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs	2.394.000
1120	Enseignement maritime. — Traitements et salaires	11.086.000
1130	Indemnité de résidence	21.120.000
1140	Supplément familial de traitement	2.611.000
1150	Congés spéciaux de longue durée	652.000
1160	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	2.760.000
1170	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	514.000
	Total pour la 4e partie	192.020.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	3.121.000
3010	Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel	Mémoire.
3030	Frais de missions et de déplacements	6.237.000
3020	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs	4.883.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3040	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes	9.000.000
3050	Dépenses diverses pour la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène	4.075.000
3060	Dépenses diverses concernant les personnels des services de la marine marchande	241.000
3070	Enseignement et apprentissage maritimes. — Matériel	1.273.000
3080	Loyers et indemnités de réquisition	2.010.000
3090	Payements à l'Imprimerie nationale	2.115.000
3100	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	85.000
3110	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	2.100.000
3120	Achat de matériel automobile	117.000
3130	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	1.151.000
3140	Entretien et réparation des immeubles	1.500.000
	Total pour la 5e partie	37.908.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	22.467.000
4010	Allocation de logement	163.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	32.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales en faveur du personnel administratif	759.000
4050	Attribution aux personnels auxiliaires de l'Etat des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	36.000
4060	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	1.003.200.000
4070	Enseignement maritime. — Bourses, prêts d'honneur. — Aide aux élèves victimes de la guerre	1.576.000
4080	Œuvres sociales en faveur des gens de mer	11.255.000
4090	Subventions diverses de caractère social	108.000
	Total pour la 6e partie	1.039.596.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Etudes. — Propagande. — Récompenses	555.000
5010	Subvention au fonds du crédit maritime mutuel	3.210.000
5020	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	12.300.00
5030	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes	11.100.000
5040	Contributions aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime	30.600.000
5050	Dépenses de liquidation de la société des services contractuels des messageries maritimes	6.000.000
	Total pour les subventions	63.765.000
	b) Charges économiques.	
5060	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	352.500.000
	Total pour la 7e partie	416.265.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice devant les tribunaux civils, administratifs et de commerce. — Réparations de dommages	150.000
6010	Bâtiments sous réquisition. — Indemnités de privation de jouissance et dépenses de remise en état	104.648.000
6020	Indemnités d'attente versées aux armateurs des navires perdus	58.500.000
6030	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	600.000
6040	Liquidation des cargaisons déroutées ou arrêtées à l'étranger	15.000.000
6050	Différence d'inventaire des navires sabordés ou réquisitionnés par les autorités alliées	89.175.000
6060	Liquidation des indemnités d'affrétement et des comptes armateurs. — Remboursement des avances faites par les consuls à l'étranger	706.500.000
6070	Avaries corps. — Instances. — Frais de justice	102.600.000
6080	Règlement en vertu d'accords internationaux.	146.100.000
6090	Réparations civiles	225.000
6100	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
6110	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6120	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6130	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.223.498.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	3.694.000
	4e partie. — Personnel	192.020.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et dépenses d'entretien	37.908.000
	6e partie. — Charges sociales	1.039.596.000
	7e partie. — Subventions:	
	a) Subventions	63.765.000
	b) Charges économiques	352.500.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.223.498.000
	Total pour la marine marchande	2.912.981.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	31.542.375.000
	II. — Aviation civile et commerciale	2.930.035.000
	III. — Marine marchande	2.912.981.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	37.385.391.000

RÉCAPITULATION

SERVICES	1re PARTIE — Dette publique	2e PARTIE — Dette viagère.	3e PARTIE — Pouvoirs publics	4e PARTIE — Personnel.	5e PARTIE — Matériel, fonctionnement et travaux des services d'entretien.	6e PARTIE — Charges sociales.	7e PARTIE a) Subventions.	7e PARTIE b) Charges économiques.	8e PARTIE — Dépenses diverses.	TOTAUX généraux.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Affaires étrangères:										
I. — Service des affaires étrangères	»	»	»	1.035.785.000	498.716.000	8.470.000	1.019.188.000	»	1.102.013.000	3.664.472.000
II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	»	»	»	780.078.000	244.322.000	62.888.000	27.855.000	»	133.371.000	1.248.514.000
III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	»	»	»	148.211.000	73.158.000	9.376.000	26.700.000	»	14.190.000	271.635.000
Agriculture	»	700.000	»	1.745.812.000	653.168.000	284.384.000	196.407.000	2.158.200.000	152.623.000	5.191.294.000
Anciens combattants et victimes de la guerre	»	8.504.295.000	»	687.466.000	432.666.000	1.364.115.000	1.005.765.000	»	415.950.000	12.410.257.000
Education nationale	»	»	»	30.381.110.000	3.282.180.000	3.861.423.000	2.125.884.000	»	143.127.000	39.793.724.000
Finances et affaires économiques:										
I. — Finances	28.819.097.000	46.982.902.000	1.387.150.000	30.981.750.000	4.702.032.000	2.447.703.000	181.433.000	»	9.780.345.000	125.282.412.000
II. — Affaires économiques	»	»	»	1.089.232.000	238.848.000	110.091.000	78.672.000	»	1.662.979.000	3.179.822.000
France d'outre-mer	»	123.000	»	969.139.000	321.293.000	62.687.000	247.887.000	»	23.482.000	1.624.611.000
Industrie et commerce	»	»	»	490.041.000	254.700.000	42.675.000	69.741.000	4.200.000.000	19.477.000	5.076.634.000
Intérieur	»	»	»	7.331.105.000	1.852.822.000	1.040.538.000	9.449.837.000	»	32.136.000	19.706.438.000
Justice	»	»	»	1.969.887.000	875.637.000	425.162.000	22.530.000	»	439.504.000	3.732.720.000
Présidence du conseil:										
I. — Services administratifs	»	»	»	58.572.000	36.760.000	3.848.000	506.280.000	»	453.724.000	1.059.184.000
II. — Service de presse	»	»	»	8.086.000	1.956.000	1.015.000	296.106.000	»	381.000	307.544.000
III. — Direction des Journaux officiels	»	»	»	4.615.000	116.730.000	1.595.000	»	»	12.000	122.952.000
IV. — Services de la défense nationale:										
a) État-major permanent militaire et civil du président du conseil	»	»	»	147.920.000	59.915.000	3.328.000	570.000	»	313.000	212.046.000
b) État-major de l'Europe occidentale	»	»	»	28.266.000	44.188.000	4.355.000	»	»	750.000	77.559.000
c) Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	»	»	»	142.174.000	40.375.000	6.894.000	»	»	518.000	189.961.000
d) Groupement des contrôles radioélectriques	»	»	»	94.599.000	31.728.000	10.996.000	»	»	144.000	137.467.000
V. — Commissariat général du plan	»	»	»	17.761.000	11.222.000	655.000	»	»	12.000	29.650.000
VI. — Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	»	»	»	5.741.000	2.372.000	229.000	»	»	9.000	8.351.000
Reconstruction et urbanisme	»	»	»	1.894.371.000	275.212.000	305.667.000	625.413.000	»	332.477.000	3.433.140.000
Santé publique et population	»	»	»	286.533.000	87.494.000	8.746.024.000	276.258.000	»	444.000	9.396.753.000
Travail et sécurité sociale	»	»	»	1.022.486.000	185.463.000	4.087.513.000	752.056.000	»	9.239.000	6.056.787.000
Travaux publics, transports et tourisme:										
I. — Travaux publics, transports et tourisme	»	»	»	4.957.631.000	6.644.887.000	1.107.961.000	528.121.000	18.291.600.000	12.175.000	31.542.375.000
II. — Aviation civile et commerciale	»	»	»	1.269.536.000	1.064.022.000	111.333.000	23.039.000	457.500.000	4.605.000	2.930.035.000
III. — Marine marchande	»	3.694.000	»	192.020.000	37.908.000	1.039.596.000	63.765.000	352.500.000	1.223.498.000	2.912.981.000
Totaux pour l'état A	28.819.097.000	55.491.714.000	1.387.150.000	87.739.927.000	22.069.774.000	25.150.521.000	17.523.807.000	25.459.800.000	15.957.528.000	279.599.318.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1950, au titre des dépenses civiles d'investissements imputables sur le budget général (travaux neufs, subventions et participations en capital).*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	Mémoire.
901	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	9.000.000
9019	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	4.500.000
	Total pour le paragraphe A	13.500.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves	2.940.000
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour les affaires étrangères	16.440.000
	III — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	EQUIPEMENT	
9009	Aménagement de l'université de la Sarre	15.000.000
	Agriculture.	
	RECONSTRUCTION	
801	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	4.753.000
8019	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	15.000.000
803	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	19.753.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
900	Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural. — Apurement des programmes antérieurs au 31 décembre 1945	375.000.000
901	Travaux d'équipement rural	450.000.000
9019	Travaux d'équipement rural	960.000.000
902	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	57.990.000
9029	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	162.000.000
903	Restauration de l'habitat rural	22.500.000
9039	Restauration de l'habitat rural	4.500.000
9049	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection de la voirie rurale et de l'équipement rural	Mémoire.
905	Réparation des destructions causées dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	Mémoire.
9059	Réparation des destructions causées dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	39.900.000
9052	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection de la voirie rurale et d'équipement rural	Mémoire.
9053	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection des chemins forestiers et des ouvrages en forêts	Mémoire.
9054	Réparation des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	2.730.000
906	Aménagement agricole de la basse vallée du Rhône	Mémoire.
909	Achèvement du barrage de Castillon	Mémoire.
910	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières (achèvement des anciens programmes)	Mémoire.
911	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	Mémoire.
9119	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	1.500.000
914	Fixation des dunes du Nord	Mémoire.
9149	Fixation des dunes du Nord	900.000
	Total pour le paragraphe A	2.077.020.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
915	Mise en valeur des landes de Gascogne	Mémoire.
9159	Mise en valeur des landes de Gascogne	18.000.000
916	Travaux neufs dans les forêts domaniales	3.810.000
9169	Travaux neufs dans les forêts domaniales	Mémoire.
9179	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état de cours d'eau non navigables et non flottables	Mémoire.
918	Restauration de terrains en montagne	4.920.000
9189	Restauration de terrains en montagne	9.000.000
9182	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état des cours d'eau non navigables et non flottables	Mémoire.
9183	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des dommages causés dans les forêts domaniales	Mémoire.
9184	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des dommages causés au canal de l'Ill et annexes et au barrage de Schiesro'hried	Mémoire.
9199	Agrandissement du canal de la Neste	22.500.000
921	Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural	6.000.000
922	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	Mémoire.
9229	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	27.000.000
923	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement	Mémoire.
9239	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement	9.000.000
924	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	5.400.000
9249	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	6.900.000
9252	Grosses réparations du canal de Pierrelatte	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	112.530.000
	C. — *Acquisitions.*	
927	Direction générale des eaux et forêts. — Acquisitions	255.000
9279	Institut national agronomique. — Acquisitions	Mémoire.
9289	Services vétérinaires. — Acquisitions	Mémoire.
929	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe C	255.000
	Total pour l'équipement	2.189.805.000
	Total pour l'agriculture	2.209.558.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	RECONSTRUCTION	
800	Travaux de reconstruction et de remise en état des cimetières nationaux	Mémoire.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits
		francs
	EQUIPEMENT	
900	Construction. — Aménagement et équipement technique	Mémoire.
9009	Construction. — Aménagement et équipement technique	Mémoire.
9019	Acquisitions immobilières	Mémoire
9029	Remise en état de la cité sanitaire de « Clairvivre » (partie domaniale)	6.600.000
	Total pour l'équipement	6.600.000
	Total pour les anciens combattants	6.600.000
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
800	Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat	Mémoire.
8009	Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat	Mémoire.
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	Mémoire.
8019	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	10.200.000
802	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit.	Mémoire.
8029	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit.	10.500.000
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	7.470.000
8039	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	16.500.000
804	Inspection de l'éducation physique et des sports. — Reconstitution du matériel détruit.	Mémoire.
805	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	Mémoire
8059	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	1.500.000
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	276.283.000
8069	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	165.000.000
807	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	7.854.000
8079	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	30.000.000
	Totaux pour le paragraphe A	525.307.000
	B. — *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.*	
808	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	Mémoire.
8089	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	30.000.000
809	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	4.500.000
8099	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	21.000.000
810	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
8109	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
811	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	45.180.000
8119	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	148.500.000
812	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	7.680.000
8129	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	10.500.000
813	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	1.545.000
8139	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	3.000.000
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
8149	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
815	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
8159	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
816	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	274.905.000
	Total pour la reconstruction	800.212.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
900	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	Mémoire.
9009	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	301.000
901	Lycées et collèges. — Acquisitions	Mémoire.
9019	Lycées et collèges. — Acquisitions	2.250.000
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	45.900.000
9029	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	360.000.000
903	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux	Mémoire
904	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions	Mémoire.
9049	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions	Mémoire.
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	7.791.000
9059	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	90.000.000
906	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	7.332.000
9069	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	21.000.000
907	Centres d'apprentissage. — Travaux	97.500.000
9079	Centres d'apprentissage. — Travaux	172.500.000
908	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	Mémoire.
9089	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	126.000.000
909	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	15.000.000
9099	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	195.000.000
913	Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	15.000.000
9139	Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	45.000.000
915	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	6.690.000
9159	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	29.100.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement	Mémoire.
923	Extension des archives nationales. — Acquisitions	Mémoire.
924	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours	Mémoire.
9249	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours	10.142.000
9261	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	Mémoire.
927	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	8.706.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits
		francs.
9279	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	900.000
9271	Regroupement des services administratifs. — Constructions neuves. — Frais d'études	Mémoire.
928	Aménagement des administrations centrales des ministères	14.130.000
9289	Aménagement des administrations centrales des ministères	45.000.000
	Total pour le paragraphe A	4.315.242.000
	B. — *Travaux exécutés avec participation financière de l'Etat.*	
932	Centre national de la recherche scientifique. — Acquisitions	Mémoire.
933	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	10.948.000
9339	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	90.000.000
934	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	4.644.000
9349	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	24.000.000
935	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
9359	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
936	Enseignement supérieur. — Travaux	135.000.000
9369	Enseignement supérieur — Travaux	180.000.000
9361	Construction de la nouvelle faculté de médecine de Paris	240.000.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	41.100.000
9379	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	167.100.000
9371	Enseignement du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'enseignement dans des casernes n'appartenant pas à l'Etat	Mémoire.
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions	135.000.000
9389	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions	1.279.680.000
939	Subventions pour la construction de cantines scolaires	Mémoire.
9399	Subventions pour la construction de cantines scolaires	11.100.000
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	30.000.000
9409	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	42.000.0000
941	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	Mémoire.
9419	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	9.000.000
942	Hygiène scolaire et universitaire. — Acquisitions	Mémoire.
943	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux	27.000.000
9439	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux	18.000.000
946	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	120.000.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	75.000.000
9479	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	90.000.000
948	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	Mémoire.
9489	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	18.000.000
9499	Enseignement du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'enseignement dans les casernes n'appartenant pas à l'Etat	2.580.000
9509	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions pour payement d'annuités	Mémoire.
9519	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province	3.600.000
9529	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions en annuités	Mémoire.
9539	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions en annuités	Mémoire.
9549	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	60.000
9559	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	20.734.000
	Total pour le paragraphe B	2.774.546.000
	Total pour l'équipement	4.089.788.000
	Total pour l'éducation nationale	4.890.000.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	RECONSTRUCTION	
800	Services financiers. — Reconstruction	150.000
8009	Services financiers. — Reconstruction	13.500.000
801	Services financiers. — Reconstitution du matériel détruit	Mémoire.
802	Couverture des dépenses de reconstruction du budget annexe des P. T. T.	390.000.000
	Total pour la reconstruction	403.650.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	38.518.000
9009	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services du Trésor	22.500.000
901	Services financiers. — Equipement technique.	30.000.000
9019	Services financiers. — Equipement technique.	22.500.000
9029	Participation de l'Etat aux augmentations du capital des sociétés nationales d'économie mixte ou privée	Mémoire.
903	Participation au financement de la 2e section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	2.617.800.000
905	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	2.761.318.000
	Total pour les finances	3.164.968.000
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	EQUIPEMENT	
901	Investissements de l'Etat dans les départements d'outre-mer	440.400.000
902	Participation de l'Etat aux dépenses d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer	69.600.000
	Total pour les affaires économiques	510.000.000
	France d'outre-mer.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	EQUIPEMENT	
900	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	6.118.666.000
901	Installations radioélectriques aux colonies	75.000.000
9019	Subvention au budget des établissements français de l'Inde pour dépenses exceptionnelles d'équipement	Mémoire.
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la France d'outre-mer	6.193.666.000
	Industrie et commerce.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction du barrage de Kembs sur le Rhin	9.450.000
	Total pour la reconstruction	9.450.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	EQUIPEMENT	
901	Construction de lignes électriques d'interconnexion	3.960.000
9019	Construction de lignes électriques d'interconnexion	Mémoire.
904	Construction de pipelines	Mémoire.
905	Subvention au bureau de recherche des pétroles	1.059.269.000
907	Contrats de fourniture, d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés en application de la loi du 20 juillet 1940	Mémoire.
908	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	1.063.229.000
	Total pour l'industrie et le commerce	1.072.679.000
	Intérieur.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat*	
800	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallations des services. — Reconstruction	9.600.000
8009	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallations des services. — Reconstruction	1.500.000
801	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux.	Mémoire.
8019	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	82.500.000
	Total pour la reconstruction	93.660.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilôts insalubres. — Habitations	75.000.000
9029	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilôts insalubres. — Habitations	60.000.000
903	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgent au réseau routier départemental, vicinal et rural	180.000.000
9039	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgent au réseau routier départemental, vicinal et rural	150.000.000
904	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	12.000.000
9049	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	13.500.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	450.000.000
9059	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	360.000.000
9054	Réparation des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	15.000.000
908	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	30.000.000
9089	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	90.000.000
9109	Subvention au budge du territoire du Fezzan pour l'exécution de travaux d'équipement	6.000.000
911	Travaux d'extension du réseau de télécommunications nord-africain	120.000.000
9129	Participation de l'Etat aux dépenses autorisées par les lois des 30 mai et 4 juin 1941 pour l'exécution d'un programme d'équipement et d'urbanisme dans la région parisienne et à Marseille	90.000.000
	Total pour le paragraphe A	1.651.500.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
914	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	19.500.000
9149	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	48.900.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	9.600.000
9169	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	21.600.000
917	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	99.600.000
	Total pour l'équipement	1.751.100.000
	Total pour l'intérieur	1.844.760.000
	Justice.	
	RECONSTRUCTION	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
800	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	9.000.000
8009	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	6.000.000
	Total pour la reconstruction	15.000.000
	EQUIPEMENT	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	15.000.000
9019	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	5.700.000
902	Acquisitions immobilières	2.100.000
903	Achat du matériel	2.400.000
904	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	25.200.000
	Total pour la justice	40.200.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits
		francs.
	Présidence du conseil.	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Journaux officiels. — Travaux d'équipement.	Mémoire.
901	Journaux officiels. — Achat de matériel.....	2.850.000
903	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Acquisition de terrain et d'immeubles	Mémoire.
904	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisition de terrains et d'immeubles....	Mémoire.
906	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	Mémoire.
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique.....	Mémoire.
	Total pour le paragraphe A.....	2.850.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
908	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique.....	Mémoire.
9089	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique.....	323.100.000
909	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B.....	323.100.000
	Total pour la présidence du conseil.....	325.950.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	RECONSTRUCTION	
800	Projets d'aménagement et de reconstruction..	36.000.000
804	Etudes et travaux relatifs aux plans masses et aux immeubles types	3.150.000
806	Reconstruction des bâtiments et services publics. — Subventions pour les améliorations et les extensions.....	Mémoire.
807	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	193.500.000
8079	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	45.000.000
	Total pour la reconstruction.....	277.650.000
	EQUIPEMENT	
900	Regroupement des services administratifs....	284.255.000
9009	Regroupement des services administratifs....	Mémoire.
902	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	Mémoire.
903	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment.....	Mémoire.
	Total pour l'équipement.....	284.255.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	561.905.000
	Santé publique.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	23.700.000
8009	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	3.000.000
801	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières.....	3.600.000
8019	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières.....	4.200.000
	Total pour la reconstruction.....	34.500.000
	EQUIPEMENT	
900	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	51.000.000
9009	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	36.000.000
901	Subventions aux organismes d'hygiène sociale. — Dépenses d'équipement.....	21.000.000
9019	Subventions aux organismes d'hygiène sociale. — Dépenses d'équipement.....	30.000.000
902	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	240.000
9029	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	12.000.000
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
9049	Remise en état de l'établissement thermal de Bourbon-l'Archambault	1.500.000
	Total pour l'équipement.....	151.740.000
	Total pour la santé publique et population.	186.240.000
	Travail et sécurité sociale.	
	RECONSTRUCTION	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
801	Reconstruction des matériels détruits.....	19.000
	Total pour la reconstruction.....	19.000
	EQUIPEMENT	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy.....	32.700.000
901	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail.....	Mémoire.
9019	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail.....	3.600.000
902	Equipement des centres de formation professionnelle	Mémoire.
9029	Equipement des centres de formation professionnelle	2.700.000
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	Total pour l'équipement.....	39.000.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale.	39.019.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	RECONSTRUCTION	
801	Routes nationales. — Travaux dans les localités sinistrées	15.900.000
802	Reconstruction des ouvrages d'art.....	1.560.000.000
803	Routes nationales. — Améliorations apportées aux ponts détruits lors de leur reconstruction	506.400.000
804	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	450.000.000
805	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	2.700.000.000
806	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel.....	510.000.000
8062	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel dans les territoires d'outre-mer	39.000.000
	Total pour la reconstruction.....	5.781.300.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux services des travaux publics et transports....	22.500.000
901	Routes nationales. — Equipement.....	352.500.000
902	Suppression des passages à niveau.....	39.000.000
903	Ponts des routes nationales.....	21.000.000
9039	Ponts des routes nationales. — Constructions et grosses réparations.....	16.050.000
904	Voies de navigation intérieure — Equipement.	210.000.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
905	Extension du port de Strasbourg	7.800.000
906	Travaux de défense contre les eaux	600.000
9069	Travaux de défense contre les eaux	9.000.000
907	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans)	1.200.000
9079	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans)	45.000.000
908	Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	52.500.000
9082	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des ouvrages de protection contre les eaux des lieux habités	Mémoire.
909	Ports maritimes. — Equipement	510.000.000
910	Ports de pêche. — Equipement	60.000.000
911	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat	Mémoire.
913	Institut géographique national. — Equipement.	1.380.000
9139	Institut géographique national. — Equipement.	17.250.000
914	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	120.000.000
9142	Phares, balises et signaux divers. — Equipement dans la métropole	54.300.000
	Total pour le paragraphe A	1.510.080.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
918	Subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940	450.000
9182	Participation aux travaux d'urbanisme dans les villes sinistrées	39.000.000
9183	Réparations des dégâts causés au chemin de fer et au port de la Réunion	Mémoire.
9189	Participation aux opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	15.000.000
919	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	9.000.000
9199	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	3.000.000
920	Subventions pour travaux de défense contre la mer	Mémoire.
9209	Subventions pour travaux de défense contre la mer	3.000.000
921	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	69.450.000
	Total pour l'équipement	1.609.530.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	7.390.830.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	EQUIPEMENT	
9149	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études et de prototypes	Mémoire.
915	Matériel aéronautique	675.990.000
9159	Matériel aéronautique	45.030.000
9152	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études et de prototypes	1.597.500.000
9153	Expérimentation et essais d'utilisation de matériel aéronautique	30.000.000
916	Equipement technique de l'aéronautique. (Fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	432.300.000
9169	Equipement technique de l'aéronautique. (Fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	22.600.000
917	Travaux et installations de l'aéronautique. (Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	143.100.000
9179	Travaux et installations de l'aéronautique. (Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	390.000.000
918	Travaux et installations effectués pour le compte d'autres départements ministériels. (Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	Mémoire.
919	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'aviation civile et commerciale	3.536.520.000
	III. — MARINE MARCHANDE	
	RECONSTRUCTION	
801	Application de l'article 26 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la compagnie des Messageries maritimes	Mémoire.
802	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	Mémoire.
8029	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	48.000.000
803	Flottille garde-pêche et bateaux-pilotes. — Constructions et grosses réparations	12.030.000
8039	Flottille garde-pêche et bateaux-pilotes. — Constructions et grosses réparations	5.100.000
804	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	900.000
8049	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	9.000.000
	Total pour la reconstruction	75.030.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagements et grosses réparations d'immeubles destinés aux services de la marine marchande	Mémoire.
9009	Construction et aménagements d'immeubles pour les services de la marine marchande	9.900.000
	Total pour l'équipement	9.900.000
	Total pour la marine marchande	84.930.000
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères:	
	I. — Services des affaires étrangères	16.440.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	15.000.000
	Agriculture	2.209.558.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	6.600.000
	Education nationale	4.890.000.000
	Finances et affaires économiques:	
	I. — Finances	3.164.968.000
	II. — Affaires économiques	510.000.000
	France d'outre-mer: I. Dépenses civiles	6.193.666.000
	Industrie et commerce	1.072.679.000
	Intérieur	1.844.760.000
	Justice	40.200.000
	Présidence du conseil	325.950.000
	Reconstruction et urbanisme	561.905.000
	Santé publique	186.240.000
	Travail et sécurité sociale	39.019.000
	Travaux publics, transports et tourisme:	
	I. — Travaux publics et transports	7.390.830.000
	II. — Aviation civile et commerciale	3.536.520.000
	III. — Marine marchande	84.930.000
	Total pour l'état B	32.089.265.000

(2e *supplément.* — Fin.)

État C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1950, au titre des dépenses militaires de fonctionnement et des dépenses militaires d'investissement.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1001	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (air)	1.367.000
1002	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et indemnités des membres de leurs cabinets (guerre)	2.735.000
1003	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (marine)	1.395.000
1011	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de l'air	101.891.000
1012	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la guerre	135.600.000
1013	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale de la marine	78.323.000
1021	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de l'air	65.422.000
1022	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la guerre	154.800.000
1023	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale de la marine	71.755.000
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	3.128.401.000
1040	Gendarmerie. — Traitements et indemnités du personnel civil	23.672.000
1051	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (air)	5.951.000
1052	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (guerre)	15.720.000
1053	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (marine)	13.324.000
1060	Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires	6.892.000
1070	Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils	1.524.000
1080	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	61.008.000
1090	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire	56.266.000
1100	Personnels civils et militaires des services sociaux	93.785.000
1110	Soldes et indemnités des personnels officiers du service de santé	485.610.000
1120	Traitements et indemnités des personnels titulaires, contractuels et auxiliaires du service de santé	189.165.000
1130	Salaires des ouvriers du service de santé	366.551.000
1140	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	53.908.000
	Total pour la 4e partie	5.115.065.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Presse. — Information	9.664.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	6.000.000
3020	Dépenses exceptionnelles de représentation	3.300.000
3030	Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	6.110.000
3040	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	81.541.000
3050	Frais d'entretien et de fonctionnement des voitures automobiles	10.800.000
3060	Gendarmerie. — Alimentation	16.361.000
3070	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	206.341.000
3072	Gendarmerie. — Programme	5.471.000
3080	Gendarmerie. — Frais de déplacement	75.000.000
3090	Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel	237.188.000
3100	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	154.500.000
3111	Frais de déplacement des corps de contrôle. — Air	960.000
3112	Frais de déplacement des corps de contrôle. — Guerre	1.740.000
3113	Frais de déplacement des corps de contrôle. — Marine	1.050.000
3120	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	255.000
3130	Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles	8.631.000
3140	Justice militaire et prisons militaires. — Frais de déplacement. — Transports. — Dépenses de fonctionnement et de matériel. — Entretien des immeubles	24.396.000
3150	Sécurité militaire. — Frais de déplacement. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	21.018.000
3160	Services sociaux. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	4.228.000
3170	Services sociaux. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	11.795.000
3180	Frais de déplacement des personnels civils et militaires du service de santé	19.119.000
3190	Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles du service de santé	1.038.400.000
3200	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Service de santé	17.400.000
3210	Etudes et expérimentations techniques. — Service de santé	3.958.000
3220	Sports et compétitions	5.400.000
3230	Recherches scientifiques. — Frais de fonctionnement	11.611.000
	Total pour la 5e partie	1.982.273.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services sociaux. — Secours et allocations diverses	95.653.000
4010	Prestations en espèces de l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	82.077.000
4020	Prestations familiales des personnels civils et militaires	490.829.000
4030	Secours aux personnels retraités, aux anciens militaires ou à leurs ayants cause	3.420.000
4040	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations aux personnels civils dégagés des cadres n'ayant pas droit à pension	1.968.000
4051	Allocations de logement (air)	392.000
4052	Allocations de logement (guerre)	4.537.000
4053	Allocations de logement (marine)	489.000
4061	Primes d'aménagement et de déménagement (air)	79.000
4062	Primes d'aménagement et de déménagement (guerre)	908.000
4063	Primes d'aménagement et de déménagement (marine)	98.000
4070	Gendarmerie. — Allocations de logement	28.000
4080	Gendarmerie. — Primes d'aménagement et de déménagement	5.000
	Total pour la 6e partie	680.503.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation	72.000.000
5010	Subvention au budget annexe des essences pour l'entretien de stocks de réserve de l'armée de l'air	19.635.000
	Total pour la 7e partie	91.635.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6011	Accidents du travail. — Réparations civiles (air)	27.000.000
6012	Accidents du travail. — Réparations civiles (guerre)	143.250.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
6013	Accidents du travail. — Réparations civiles (marine)	17.261.000
6021	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
6022	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
6023	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
6031	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
6032	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
6033	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
6010	Frais de réception, de montage et de mise au point des matériels étrangers	60.000.000
	Total pour la 6e partie	247.511.000
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	5.115.065.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.982.273.000
	6e partie. — Charges sociales	680.503.000
	7e partie. — Subventions	91.635.000
	8e partie. — Dépenses diverses	247.511.000
	Total pour le titre Ier	8.116.987.000
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (air)	39.562.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (guerre)	315.000.000
7003	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (marine)	33.000.000
7012	Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation	144.255.000
7020	Liquidation des marchés résiliés	Mémoire.
7024	Payements à l'industrie privée (guerre)	Mémoire.
7025	Poursuite pour compte français de commandes allemandes résiliées (guerre)	Mémoire.
7031	Dépenses diverses résultant des hostilités (air)	2.700.000
7032	Dépenses diverses résultant des hostilités (guerre)	177.063.000
7033	Dépenses diverses résultant des hostilités (marine)	29.100.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades en instance de démobilisation (guerre)	824.607.000
7052	Militaires autochtones rapatriables	Mémoire.
7061	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (air)	13.500.000
7062	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (guerre)	27.000.000
7063	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (marine)	15.300.000
7071	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
7072	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
7073	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
7081	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
7082	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
7083	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
	Total pour le titre Ier *bis*	1.621.387.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
8000	Gendarmerie. — Reconstruction	27.000.000
8010	Service de santé. — Reconstruction	12.600.000
	Total pour la reconstruction	39.600.000
	Equipement.	
9000	Subvention au service des poudres pour études et recherches	135.150.000
9010	Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement	194.858.000
9020	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	10.363.000
9030	Service cinématographique des armées. — Installations	Mémoire.
9040	Construction de logements militaires	331.704.000
9050	Gendarmerie. — Equipement	51.165.000
9060	Gendarmerie. — Matériel lourd	21.195.000
9070	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	1.971.000
9080	Contrats de fournitures d'équipement et d'entretien d'usines, non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	Mémoire.
9090	Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations	79.065.000
9100	Service de santé. — Acquisitions immobilières	9.000.000
9110	Recherches scientifiques. — Equipement	49.713.000
9120	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	884.184.000
	Total pour le titre II	923.784.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	8.116.987.000
	Titre Ier *bis*. — Dépenses résultant des hostilités	1.621.387.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	923.784.000
	Total pour la section commune	10.662.158.000
	SECTION « AIR »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	909.528.000
1015	Solde des officiers des services	80.454.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe	3.510.000.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congé	61.530.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services et formations de l'armée de l'air	91.350.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	27.750.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	50.040.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Services et formations de l'armée de l'air	164.550.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	26.550.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	142.162.000
1105	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	427.000
1115	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	100.800.000
	Total pour la 4e partie	5.165.141.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	701.842.000
3015	Chauffage et éclairage	138.300.000
3025	Habillement et campement	804.188.000
3035	Couchage et ameublement	97.811.000
3045	Frais de déplacement	303.600.000
3055	Frais de transport de personnel	41.346.000
3065	Frais de transport de matériel	176.550.000
3075	Logement, cantonnement, loyers	59.100.000
3085	Instruction, écoles, recrutement	30.375.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	7.925.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	7.812.000
3115	Préparation militaire	4.500.000
3125	Entretien et réparation des matériels aéronautiques assuré par le service du matériel de l'armée de l'air	229.515.000
3135	Réparations du matériel aérien et fournitures de rechanges assurées par la direction technique et industrielle (ancien programme)	516.000.000
3145	Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle (nouveau programme)	948.000.000
3155	Entretien du matériel des télécommunications	69.300.000
3165	Entretien des matériels roulants et des matériels divers	243.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
3175	Entretien de l'armement et des munitions	20.400.000
3185	Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air	154.800.000
3195	Carburants	1.082.700.000
3205	Entretien des immeubles et du domaine militaire	220.800.000
	Total pour la 5e partie	5.857.864.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires	546.000.000
4015	Allocations de logement	7.500.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement	1.500.000
	Total pour la 6e partie	555.000.000
	7e partie. — Subventions.	
5005	Constructions aéronautiques. — Subventions	18.486.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses militaires diverses	Mémoire.
6015	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6025	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	5.165.141.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	5.857.864.000
	6e partie. — Charges sociales	555.000.000
	7e partie. — Subventions	18.486.000
	8e partie — Dépenses diverses	Mémoire
	Total pour le titre Ier	11.596.491.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Bases. — Reconstruction	117.750.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	10.500.000
	Total pour la reconstruction	128.250.000
	Equipement.	
900	Bases. — Travaux et installations	392.850.000
902	Commissariat. — Travaux et installations	1.500.000
904	Service du matériel. — Travaux et installations	23.550.000
905	Service du matériel. — Achats de surplus	30.000.000
906	Armement de l'armée de l'air	23.400.000
907	Munitions de l'armée de l'air	255.764.000
908	Matériel roulant de l'armée de l'air	84.000.000
909	Matériel d'équipement des bases	142.483.000
910	Télécommunications. — Fabrications	685.800.000
911	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	954.000.000
9112	Réorganisation de l'industrie aéronautique	96.300.000
912	Matériel de série de l'armée de l'air	5.040.000.000
923	Etudes et prototypes	3.006.000.000
9232	Recherches réalisées par l'office national d'études et de recherches aéronautiques	240.000.000
940	Bases. — Acquisitions immobilières	21.000.000
941	Commissariat. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
942	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	20.100.000
945	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	11.016.447.000
	Total pour le titre II	11.144.697.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	11.596.491.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	11.144.697.000
	Total pour la section « Air »	22.741.188.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	SECTION « GUERRE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	2.088.592.000
1015	Solde des officiers des services	675.171.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe	6.044.399.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congés	99.035.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	766.782.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	225.339.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie	193.836.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	172.781.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement	165.531.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	579.669.000
1105	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	876.781.000
1115	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	105.834.000
1125	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	53.197.000
1135	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	9.462.000
1145	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	273.000.000
	Total pour la 4e partie	12.329.409.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	3.493.500.000
3015	Chauffage et éclairage	296.400.000
3025	Habillement et campement. — Programmes	3.127.500.000
3035	Habillement et campement. — Entretien	916.020.000
3045	Couchage et ameublement	138.780.000
3055	Indemnités de déplacement	398.910.000
3065	Transports	1.218.000.000
3075	Logement et cantonnement	90.000.000
3085	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	272.730.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	34.692.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	95.820.000
3115	Préparation militaire et perfectionnement des cadres de réserve	48.300.000
3125	Remonte	18.000.000
3135	Fourrages	119.229.000
3145	Matériel automobile, blindé et chenillé. — Entretien	1.106.700.000
3155	Matériel d'armement. — Entretien	150.000.000
3165	Munitions. — Entretien	36.600.000
3175	Frais généraux du service du matériel	103.500.000
3185	Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement	60.000.000
3195	Service de la mecanographie	27.000.000
3205	Matériel du génie. — Entretien	77.400.000
3215	Matériel du service des transmissions. — Entretien	126.510.000
3225	Télégraphe et téléphone	144.000.000
3235	Carburants	819.300.000
3245	Matériel automobile. — Rénovation	684.300.000
3255	Achats commerciaux et reconditionnement des surplus	54.000.000
3265	Etudes et expérimentations techniques	11.700.000
3275	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	528.000.000
3285	Chemins de fer et routes	27.000.000
	Total pour la 5e partie	14.253.891.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre)	1.853.207.000
4015	Allocations de logement	25.065.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement	5.013.000
	Total pour la 6e partie	1.883.285.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dons manuels	Mémoire.
6015	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
6025	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	1e partie. — Personnel	12.329.409.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	14.233.891.000
	6e partie. — Charges sociales	1.883.285.000
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire
	Total pour le titre Ier	28.466.585.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Intendance. — Reconstruction	36.600.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	23.100.000
803	Service du génie. — Reconstruction	60.000.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	Mémoire
805	Service des transmissions. — Reconstruction	6.150.000
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de reconstruction	Mémoire
	Total pour la reconstruction	125.850.000
	Equipement.	
900	Service de l'intendance. — Equipement	38.010.000
902	Service du matériel. — Equipement	96.000.000
903	Service du génie. — Equipement	217.794.000
9032	Réinstallation des services militaires évincés	5.010.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	7.200.000
905	Service des transmissions. — Equipement	217.200.000
906	Achats à l'étranger de dotations d'entretien	Mémoire
907	Achat à la société nationale de vente des surplus	330.000.000
908	Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation	20.886.000
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	13.980.000
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	Mémoire
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières	9.000.000
912	Matériel lourd et armement	1.415.458.000
9122	Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement	510.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture de dépenses de premier établissement de caractère militaire	546.000.000
913	Munitions	1.423.671.000
914	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire
	Total pour l'équipement	4.850.209.000
	Total pour le titre II	4.976.059.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	28.466.585.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	4.976.059.000
	Total pour la section « Guerre »	33.442.644.000
	SECTION « MARINE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel	
1005	Solde des officiers des armes	685.189.000
1015	Solde des officiers des services	105.472.000
1025	Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	3.078.891.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	29.130.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	48.792.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Service du commissariat	28.633.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes	41.233.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	43.008.000
1085	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	248.400.000
1095	Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes	197.370.000
1105	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	14.056.000
1115	Personnel ouvrier. — Personnels divers	23.550.000
1125	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.500.000
1135	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	97.500.000
	Total pour la 4e partie	4.642.729.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	1.166.400.000
3015	Habillement, campement, couchage et ameublement	468.000.000
3025	Frais de déplacement	194.700.000
3035	Logement, cantonnement, loyers	32.700.000
3045	Frais d'instruction, écoles. — Recrutement	18.900.000
3055	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	6.300.000
3065	Convocation des réserves. — Entretien	14.400.000
3075	Approvisionnements de la marine	432.600.000
3085	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	15.000.000
3095	Entretien des matériels automobiles	54.600.000
3105	Dépenses de service courant des arsenaux et des bases navales	60.600.000
3115	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	476.400.000
3125	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	12.900.000
3135	Entretien des bâtiments de la flotte (y compris les dragueurs) et des matériels militaires	3.402.600.000
3145	Combustibles et carburants	864.000.000
3155	Achat de matériel automobile	10.500.000
3165	Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	26.400.000
3175	Entretien des immeubles et du domaine militaire	91.800.000
	Total pour la 5e partie	7.348.200.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
3175	Entretien de l'armement et des munitions	20.400.000
3185	Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air	154.800.000
3195	Carburants	1.082.700.000
3205	Entretien des immeubles et du domaine militaire	220.800.000
	Total pour la 5e partie	5.857.864.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires	546.000.000
4015	Allocations de logement	7.500.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement	1.500.000
	Total pour la 6e partie	555.000.000
	7e partie. — Subventions.	
5005	Constructions aéronautiques — Subventions	18.486.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses militaires diverses	Mémoire.
6015	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6025	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	5.165.141.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	5.857.864.000
	6e partie. — Charges sociales	555.000.000
	7e partie. — Subventions	18.486.000
	8e partie — Dépenses diverses	Mémoire
	Total pour le titre Ier	11.596.491.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Bases. — Reconstruction	117.750.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	10.500.000
	Total pour la reconstruction	128.250.000
	Equipement.	
900	Bases — Travaux et installations	392.850.000
902	Commissariat. — Travaux et installations	1.500.000
904	Service du matériel. — Travaux et installations	23.550.000
905	Service du matériel — Achats de surplus	30.000.000
906	Armement de l'armée de l'air	23.400.000
907	Munitions de l'armée de l'air	255.764.000
908	Matériel roulant de l'armée de l'air	84.000.000
909	Matériel d'équipement des bases	112.483.000
910	Télécommunications — Fabrications	685.800.000
911	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	954.000.000
9112	Réorganisation de l'industrie aéronautique	96.300.000
912	Matériel de série de l'armée de l'air	5.040.000.000
923	Etudes et prototypes	3.006.000.000
9232	Recherches réalisées par l'office national d'études et de recherches aéronautiques	240.000.000
940	Bases. — Acquisitions immobilières	21.000.000
941	Commissariat. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
942	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	20.100.000
945	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	11.016.447.000
	Total pour le titre II	11.144.697.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	11.596.491.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	11.144.697.000
	Total pour la section « Air »	22.741.188.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	SECTION « GUERRE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	2.088.592.000
1015	Solde des officiers des services	675.171.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe	6.014.399.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congés	99.035.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	766.782.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	225.339.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie	193.836.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	172.781.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement	165.531.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance	579.669.000
1105	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	876.781.000
1115	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie	105.834.000
1125	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions	53.197.000
1135	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	9.462.000
1145	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	273.000.000
	Total pour la 4e partie	12.329.409.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	3.493.500.000
3015	Chauffage et éclairage	296.500.000
3025	Habillement et campement. — Programmes	3.127.500.000
3035	Habillement et campement. — Entretien	946.020.000
3045	Couchage et ameublement	138.780.000
3055	Indemnités de déplacement	398.910.000
3065	Transports	1.218.000.000
3075	Logement et cantonnement	90.000.000
3085	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	272.730.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	34.692.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	95.820.000
3115	Préparation militaire et perfectionnement des cadres de réserve	48.300.000
3125	Remonte	18.000.000
3135	Fourrages	119.229.000
3145	Matériel automobile, blindé et chenillé. — Entretien	1.106.700.000
3155	Matériel d'armement. — Entretien	150.000.000
3165	Munitions. — Entretien	36.600.000
3175	Frais généraux du service du matériel	163.500.000
3185	Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement	60.000.000
3195	Service de la mécanographie	27.060.000
3205	Matériel du génie. — Entretien	77.400.000
3215	Matériel du service des transmissions. — Entretien	126.510.000
3225	Télégraphe et téléphone	111.000.000
3235	Carburants	819.300.000
3245	Matériel automobile. — Rénovation	684.300.000
3255	Achats commerciaux et reconditionnement des surplus	54.000.000
3265	Etudes et expérimentations techniques	11.700.000
3275	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	528.000.000
3285	Chemins de fer et routes	27.000.000
	Total pour la 5e partie	14.253.891.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre)	1.853.207.000
4015	Allocations de logement	25.065.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement	5.013.000
	Total pour la 6e partie	1.883.285.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dons manuels	Mémoire.
6015	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
6025	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	1e partie. — Personnel	12.329.409.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	14.253.891.000
	6e partie. — Charges sociales	1.883.285.000
	8e partie. — Dépenses diverses	Mémoire
	Total pour le titre Ier	28.466.585.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Intendance. — Reconstruction	36.600.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	23.100.000
803	Service du génie. — Reconstruction	60.000.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	Mémoire
805	Service des transmissions. — Reconstruction	6.150.000
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de reconstruction	Mémoire
	Total pour la reconstruction	125.850.000
	Equipement.	
900	Service de l'intendance. — Equipement	38.010.000
902	Service du matériel. — Equipement	96.000.000
903	Service du génie. — Equipement	217.794.000
9032	Réinstallation des services militaires évincés.	5.010.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	7.200.000
905	Service des transmissions. — Equipement	217.200.000
906	Achats à l'étranger de dotations d'entretien	Mémoire
907	Achat à la société nationale de vente des surplus	330.000.000
908	Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation	20.886.000
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	13.980.000
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	Mémoire
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières.	9.000.000
912	Matériel lourd et armement	1.415.458.000
9122	Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement	510.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture de dépenses de premier établissement de caractère militaire	546.000.000
913	Munitions	1.423.671.000
914	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire
	Total pour l'équipement	4.850.209.000
	Total pour le titre II	4.976.059.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits
		francs.
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	28.466.585.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	4.976.059.000
	Total pour la section « Guerre »	33.442.644.000
	SECTION « MARINE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	1e partie. — Personnel	
1005	Solde des officiers des armes	685.189.000
1015	Solde des officiers des services	105.472.000
1025	Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	3.078.891.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	29.130.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	48.792.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Service du commissariat	28.633.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes	41.233.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	43.008.000
1085	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	248.400.000
1095	Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes	197.373.000
1105	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	14.056.000
1115	Personnel ouvrier. — Personnels divers	23.550.000
1125	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.500.000
1135	Revalorisation des indemnités pour charges militaires	97.500.000
	Total pour la 1e partie	4.642.729.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	1.166.400.000
3015	Habillement, campement, couchage et ameublement	468.000.000
3025	Frais de déplacement	194.700.000
3035	Logement, cantonnement, loyers	32.700.000
3045	Frais d'instruction, écoles. — Recrutement	18.900.000
3055	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	6.300.000
3065	Convocation des réserves. — Entretien	14.400.000
3075	Approvisionnements de la marine	432.600.000
3085	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	15.000.000
3095	Entretien des matériels automobiles	54.600.000
3105	Dépenses de service courant des arsenaux et des bases navales	60.600.000
3115	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	476.400.000
3125	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	12.900.000
3135	Entretien des bâtiments de la flotte (y compris les dragueurs) et des matériels militaires	3.402.000.000
3145	Combustibles et carburants	864.000.000
3155	Achat de matériel automobile	10.500.000
3165	Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	26.400.000
3175	Entretien des immeubles et du domaine militaire	91.800.000
	Total pour la 5e partie	7.348.200.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires (marine)	600.000.000
4015	Allocations de logement	7.500.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement.	1.500.000
	Total pour la 6e partie	609.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	15.000.000
6015	Dépenses diverses à l'extérieur	15.000.000
6025	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6035	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	30.000.000
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	4.642.729.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	7.348.200.000
	6e partie. — Charges sociales	609.000.000
	8e partie. — Dépenses diverses	30.000.000
	Total pour le titre Ier	12.629.929.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Commissariat de la marine. — Parcs à combustible	48.000.000
801	Commissariat de la marine. — Approvisionnements de la flotte	9.390.000
803	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux	114.600.000
804	Travaux de renflouements	29.400.000
	Total pour la reconstruction	201.390.000
	Equipement.	
900	Commissariat de la marine. — Habillement, couchage, casernement	10.599.000
901	Commissariat de la marine. — Subsistances	27.780.000
902	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux	5.400.000
903	Service technique des transmissions. — Equipement	72.000.000
904	Refontes et gros travaux pour la flotte	1.269.996.000
9042	Etudes techniques d'armement	495.000.000
9043	Matériel commun d'armement, radars et munitions	439.800.000
905	Travaux maritimes. — Travaux et installations	805.500.000
906	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	73.116.000
9062	Aéronautique navale. — Matériel de série	1.104.000.000
907	Commissariat de la marine. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
909	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	3.000.000
9092	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	16.500.000
910	Travaux maritimes. — Participation de l'Etat à des travaux d'utilité publique	Mémoire.
911	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	4.322.691.000
	Total pour le titre II	4.524.081.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	12.629.929.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	4.524.081.000
	Total pour la section « Marine »	17.154.010.000
	France d'outre-mer.	
	II. — DEPENSES MILITAIRES	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1500	Personnel militaire de l'administration centrale et services annexes	42.807.000
1510	Personnel civil de l'administration centrale et services annexes	18.412.000
1520	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	3.141.112.000
1530	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	13.687.380.000
1540	Solde de non-activité, de congé et de réforme	9.000.000
1550	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	42.107.000
1560	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	646.163.000
1570	Solde des troupes supplétives en Indochine.	Mémoire.
1580	Traitements et salaires du personnel civil permanent employé dans les états-majors, corps de troupe et services	1.215.759.000
1590	Couverture des mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat en service outre-mer	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	18.803.070.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3500	Instruction des cadres et de la troupe	54.707.000
3510	Transports du personnel militaire et déplacements	2.021.266.000
3520	Alimentation de la troupe	5.927.825.000
3530	Habillement, campement, couchage et ameublement	3.661.071.000
3540	Remonte et fourrages	156.992.000
3550	Entretien du personnel de la gendarmerie	120.465.000
3560	Fonctionnement du service de santé	668.370.000
3570	Fonctionnement du service de l'artillerie	3.406.449.000
3580	Fonctionnement du service des transmissions.	627.162.000
3590	Fonctionnement du service automobile	3.107.268.000
3600	Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie de campagne	1.620.021.000
3610	Entretien du matériel et des bâtiments de la gendarmerie	134.055.000
3620	Entretien des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
3630	Participation aux dépenses d'entretien de la force amphibie de la marine en Indochine	900.000.000
	Total pour la 5e partie	22.405.651.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4500	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	73.116.000
4510	Allocation de logement	87.000
4520	Primes d'aménagement et de déménagement.	17.000
	Total pour la 6e partie	73.250.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6500	Entretien en France du personnel de relève du service de santé pour les besoins des services locaux d'outre-mer	31.084.000
6510	Education physique et sports	12.000.000
6520	Services divers	14.105.000
6530	Correspondance postale et télégraphique	76.740.000
6540	Frais de justice et de réparations civiles	33.000.000
6550	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6560	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	166.929.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	18.803.070.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	22.405.651.000
	6e partie. — Charges sociales	73.250.000
	8e partie. — Dépenses diverses	166.929.000
	Total pour le titre Ier	41.448.900.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
950	Travaux et installations domaniales	297.000.000
951	Pistes et ports	9.000.000
952	Equipement industriel des directions d'artillerie. — Transmissions	18.600.000
953	Motorisation et mécanisation des unités	120.000.000
954	Equipement technique du service de l'intendance	Mémoire.
955	Equipement technique du service de santé	Mémoire.
956	Gendarmerie outre-mer. — Constructions	106.500.000
	Total pour le titre II	551.100.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	41.448.900.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	551.100.000
	Total pour la France d'outre-mer	42.000.000.000

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

NATURE DES DÉPENSES	DÉFENSE NATIONALE					FRANCE d'outre-mer.	TOTAL
	Section commune.	Section air.	Section guerre.	Section marine.	Total.		
	francs.	francs	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Titre Ier. — Dépenses ordinaires:							
4e partie. — Personnel	5.115.065.000	5.165.141.000	12.329.409.000	4.642.729.000	27.252.344.000	18.803.070.000	46.055.414.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.982.273.000	5.857.864.000	14.255.891.000	7.348.200.000	29.442.228.000	22.405.651.000	51.847.879.000
6e partie. — Charges sociales	680.503.000	555.000.000	1.883.285.000	609.000.000	3.727.788.000	73.250.000	3.801.038.000
7e partie. — Subventions	91.635.000	18.486.000	»	»	110.121.000	»	110.121.000
8e partie. — Dépenses diverses	247.511.000	Mémoire.	Mémoire.	30.000.000	277.511.000	166.929.000	444.440.000
Totaux pour le titre Ier	8.116.987.000	11.596.491.000	28.466.585.000	12.629.929.000	60.809.992.000	41.448.900.000	102.258.892.000
Titre Ier bis. — Dépenses résultant des hostilités	1.621.387.000	»	»	»	1.621.387.000	»	1.621.387.000
Titre II. — Dépenses de reconstruction et d'équipement	923.784.000	11.144.697.000	4.976.059.000	4.524.081.000	21.568.621.000	551.100.000	22.119.721.000
Totaux pour l'état C	10.662.158.000	22.741.188.000	33.442.644.000	17.154.010.000	84.000.000.000	42.000.000.000	126.000.000.000

Etat D. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits mis à la disposition des ministres, sur l'exercice 1950, au titre des dépenses de fonctionnement imputables sur les budgets annexes (services civils).*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	Dette publique.	
0010	Intérêts à servir aux déposants	1.988.250.000
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	10.595.000
1010	Services extérieurs. — Exécution. — Traitements et salaires	91.875.000
1020	Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	1.491.000
1030	Administration centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	236.000
1040	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	15.901.000
1050	Supplément familial de traitement et de salaire	625.000
1060	Indemnités de résidence	25.912.000
1070	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	190.000
1080	Administration centrale. Indemnités diverses.	664.000
1090	Services extérieurs. — Indemnités diverses	14.974.000
1100	Primes de rendement aux fonctionnaires de la caisse nationale d'épargne	1.125.000
1110	Allocations aux agents en congé de longue durée	816.000
1120	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	Mémoire.
1130	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	15.420.000
1140	Contributions à la constitution de pension de retraites du personnel	12.544.000
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	8.160.000
	Total pour le personnel	200.531.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	180.000
3010	Travaux d'impression	11.265.000
3020	Remboursements à l'imprimerie des journaux officiels	6.000
3030	Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	7.050.000
3040	Loyers	270.000
3050	Contributions et remises	190.381.000
3060	Indemnités de missions, de déplacements et de voyages, frais de passage	173.000
3070	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	600.000
	Total pour le matériel	209.925.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	2.380.000
4010	Allocations de logement	15.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	3.000
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	Mémoire.
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	1.800.000
	Total pour les charges sociales	4.198.000
	Dépenses diverses.	
6000	Dépenses diverses et accidentelles	19.000
6010	Secours	18.000
6020	Versement au fonds national de solidarité et d'action mutualiste de fonds provenant de la prescription trentenaire	900.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	32.400.000
6070	Financement des travaux d'équipement	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	33.337.000
	Versement au budget général.	
6080	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses	302.399.000
	Total pour la caisse nationale d'épargne.	2.738.640.000
	Imprimerie nationale.	
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel commissionné	20.476.000
1010	Indemnités et allocations diverses	2.212.000
1020	Indemnité de résidence	5.114.000
1030	Supplément familial de traitement	263.000
1040	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'ateliers et apprentis	162.510.000
	Total pour le personnel	190.575.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	3.900.000
3010	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	3.000.000
3020	Location de locaux industriels	150.000
3030	Entretien, réparations, amortissement industriel du matériel d'exploitation	34.590.000
3040	Chauffage, éclairage et force motrice	9.081.000
3050	Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables	441.300.000
	Total pour le matériel	492.021.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	10.860.000
4010	Allocations de logement	150.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	30.000
4030	Indemnités en cas de maladie, maternité et accidents du travail	7.248.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	18.288.000
	Subventions.	
5000	Contributions aux caisses de retraites	9.745.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	240.000
6010	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	240.000
6030	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	34.631.000
	Total pour l'Imprimerie nationale	745.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Légion d'honneur.	
	Dette.	
0700	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	96.450.000
	Personnel.	
1000	Grande chancellerie. — Traitements	3.842.000
1010	Grande chancellerie. — Cadres complémentaires	743.000
1020	Grande chancellerie. — Salaires	1.235.000
1030	Grande chancellerie. — Indemnités diverses.	379.000
1040	Maisons d'éducation. — Traitements	13.568.000
1050	Maisons d'éducation. — Cadres complémentaires	859.000
1060	Maisons d'éducation. — Salaires	5.190.000
1070	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes. — Indemnités diverses	1.210.000
1080	Indemnités de résidence	5.634.000
1090	Supplément familial de traitement	32.000
	Total pour le personnel	32.692.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Grande chancellerie. — Matériel	1.631.000
3010	Fournitures faites par diverses administrations et services	4.512.000
3020	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	9.000
3030	Maisons d'éducation. — Matériel	15.414.000
3040	Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	15.000.000
3050	Maisons d'éducation. — Reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre	12.000.000
3060	Maisons d'éducation. — Travaux d'équipement	Mémoire.
	Total pour le matériel	48.566.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	502.000
4010	Allocations de logement	Mémoire.
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	Mémoire.
4030	Allocations viagères aux auxiliaires	Mémoire.
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	502.000
	Dépenses diverses.	
6000	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature	663.000
6010	Secours	858.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	6.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours	Mémoire.
6050	Emploi de rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	32.000
	Total pour les dépenses diverses	1.559.000
	Total pour la Légion d'honneur	179.769.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Ordre de la Libération.	
	Personnel.	
1000	Traitements du chancelier et du personnel titulaire	700.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	120.000
1020	Indemnités diverses	90.000
1030	Indemnités de résidence	133.000
1040	Supplément familial de traitement	9.000
	Total pour le personnel	1.052.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	567.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	80.000
4010	Allocations de logement	Mémoire.
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	80.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la résistance et œuvres sociales	900.000
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	900.000
	Total pour l'ordre de la Libération	2.599.000
	Monnaies et médailles.	
	Personnel.	
1000	Personnel commissionné	9.418.000
1010	Indemnité au personnel commissionné	2.203.000
1020	Indemnité de résidence	15.230.000
1030	Supplément familial de traitement	701.000
1040	Salaires	91.636.000
	Total pour le personnel	119.218.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	386.000
3010	Entretien des bureaux et du matériel	2.143.000
3020	Impressions à commander à l'Imprimerie nationale	1.050.000
3030	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique	390.000
3040	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	39.390.000
3050	Matériel automobile	1.680.000
3060	Matériel neuf et installations nouvelles	9.000.000
3070	Fabrication des monnaies	378.345.000
3080	Fabrication des médailles	30.814.000
3090	Fabrications annexes (estampilles pour briquets, poinçons, etc.)	45.000
3100	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	5.000
	Total pour le matériel	463.248.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	8.127.000
4010	Allocations de logement	93.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	21.000
4030	Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail	2.748.000
4040	Prestations en espèce assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	10.989.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	120.000
6010	Gratifications aux ouvriers ayant apporté des perfectionnements techniques à l'outillage	30.000
6020	Retrait des monnaies françaises démonétisées	105.000.000
6030	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6060	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	105.150.000
6070	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	2.623.775.000
	Total pour les monnaies et médailles	3.322.380.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	963.053.000
	Dette viagère.	
0700	Pensions et compléments de pensions	86.903.000
	Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	127.091.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel auxiliaire et contractuel	1.315.000
1020	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel titulaire	20.068.000
1030	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel des cadres complémentaires	139.000
1040	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunération du personnel contractuel et du personnel auxiliaire	52.325.000
1050	Service des directions. — Personnel titulaire	578.771.000
1060	Service intérieur des bureaux. — Personnel titulaire	6.696.277.000
1070	Service de la distribution. — Personnel titulaire	1.682.616.000
1080	Service des lignes, des installations électriques et des transports. — Personnel titulaire	1.126.282.000
1090	Service des locaux d'exploitation. — Personnel titulaire	41.096.000
1100	Inspection générale. — Personnel titulaire	7.387.000
1110	Services d'enseignement. — Personnel titulaire	71.364.000
1120	Services spéciaux. — Personnel titulaire	148.057.000
1130	Services d'acheminement des correspondances. — Personnel titulaire	497.335.000
1140	Services techniques spécialisés. — Personnel titulaire	245.664.000
1150	Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires	338.481.000
1160	Services extérieurs. — Rémunération du personnel contractuel et auxiliaire	2.011.465.000
1170	Frais de remplacement	1.048.917.000
1180	Allocations aux agents en congé de longue durée	90.685.000
1190	Allocations à certains agents mis en disponibilité d'office pour maladie	8.888.000
1200	Allocations dues aux agents de l'Etat victimes d'un accident survenu au cours d'un déplacement nécessité par l'accomplissement d'une mission	Mémoire.
1210	Supplément familial de traitement	131.581.000
1220	Indemnités de résidence	2.178.757.000
1230	Indemnités spéciales	236.570.000
1240	Indemnités éventuelles	536.339.000
1250	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	21.478.000
1260	Primes de rendement des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	93.107.000
1270	Rémunération des gérants de bureaux secondaires des correspondants postaux et de divers	245.142.000
1280	Rajustement de la rémunération des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
1290	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	1.663.185.000
1300	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	3.021.665.000
1310	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	869.896.000
1320	Application de la réglementation spéciale à certains fonctionnaires suspendus de leurs fonctions ou réintégrés	450.000
	Total pour le personnel	23.772.293.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	111.900.000
3010	Indemnités de missions, de déplacements et de voyages. — Frais de passage	807.112.000
3020	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	12.401.000
3030	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	918.043.000
3040	Travaux d'impression	296.163.000
3050	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	457.000
3060	Loyers	105.824.000
3070	Matériel postal	269.302.000
3080	Matériel électrique	464.274.000
3090	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	77.136.000
3100	Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	427.191.000
3110	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	2.384.478.000
3120	Achat de matériel automobile	46.195.000
3130	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	303.486.000
3140	Aide aux forces alliées	Mémoire.
3150	Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	235.319.000
3160	Travaux et cessions à titre remboursable	Mémoire.
	Total pour le matériel	6.461.601.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.557.204.000
4010	Allocations de logement	14.630.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	2.966.000
4030	Œuvres sociales	67.354.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	60.000.000
4050	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1940	450.000
	Total pour les charges sociales	1.702.804.000
	Subventions.	
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	2.041.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	9.900.000
6010	Service médical	22.227.000
6020	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	12.203.000
6030	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursements de mandats payés sur faux acquits	18.000.000
6040	Conférences et organismes internationaux	13.775.000
6050	Conséquence de l'alignement monétaire du 20 septembre 1949	186.000.000
6060	Remboursement	4.350.000
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	2.000
6100	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
6110	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6120	Financement de travaux d'établissement	1.130.520.000
6130	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	Mémoire.
6140	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	1.696.977.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	31.685.672.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Prestations familiales agricoles.	
	Personnel.	
1000	Services centraux. — Personnel	1.130.000
1010	Services extérieurs. — Personnel	15.680.000
1020	Fonctionnement de la commission supérieure et du budget annexe. — Personnel	412.000
1030	Amélioration de la situation du personnel du budget annexe des prestations familiales agricoles	1.783.000
	Total pour le personnel	19.005.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services centraux. — Matériel	122.000
3010	Services extérieurs. — Matériel	8.324.000
3020	Frais de fonctionnement du budget annexe. — Dépenses de matériel	90.000
3030	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des prestations familiales agricoles	210.000
	Total pour le matériel	8.746.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales des salariés et des non salariés agricoles	14.550.689.000
4010	Remises de mensualité	30.000
	Total pour les charges sociales	14.550.719.000
	Dépenses diverses.	
6000	Reversement et restitution des droits indûment perçus	30.000
6010	Exonérations de cotisations aux sinistrés de guerre	1.500.000
6020	Remboursement des avances du Trésor	Mémoire.
6030	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6040	Versement au budget général	Mémoire.
6050	Restes à payer sur exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	1.530.000
	Total pour les prestations familiales agricoles	14.580.000.000
	Radiodiffusion française.	
	Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	29.133.000
0020	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion	2.190.000
	Total pour la dette publique	31.323.000
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	81.773.000
1010	Emoluments du personnel contractuel de l'administration centrale	26.078.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.952.000
1030	Inspection générale	1.178.000
1032	Corps des ingénieurs des télécommunications et des transmissions	20.247.000
1040	Traitements du personnel titulaire des services extérieurs	134.237.000
1050	Emoluments du personnel contractuel des services extérieurs	10.921.000
1060	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	23.448.000
1070	Indemnités des services administratifs et techniques	11.772.000
1080	Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	116.465.000
1090	Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	225.000.000
1100	Emissions artistiques. — Indemnités	150.000
1110	Emissions d'information. — Collaborations au cachet ou à la vacation	77.389.000
1120	Emissions d'information. — Service des relations extérieures	17.879.000
1130	Emissions d'information. — Indemnités	3.120.000
1140	Région d'Alger. — Emoluments du personnel et cachets	41.706.000
1150	Région de Tunis. — Emoluments du personnel et cachets	27.540.000
1160	Région de Brazzaville. — Emoluments du personnel et cachets	23.603.000
1170	Antilles et Réunion. — Emoluments du personnel et cachets	5.286.000
1180	Indemnités du personnel des services d'outre-mer	11.193.000
1190	Indemnité de résidence	60.750.000
1200	Supplément familial de traitement	2.550.000
1220	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.548.000
1230	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel titulaire	46.251.000
1240	Couverture des mesures diverses en faveur du personnel	40.650.000
1250	Versement forfaitaire de 5 et 3 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	42.422.000
	Total pour le personnel	1.055.408.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	
3000	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	43.073.000
3010	Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	249.129.000
3020	Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	38.327.000
3030	Emissions d'information. — Dépenses de matériel	17.217.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	17.151.000
3050	Achat de matériel automobile	2.775.000
3060	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	8.099.000
3070	Droits d'auteur et industrie du disque	85.000.000
3080	Frais de réception et de représentation	360.000
3090	Mécanographie des services de la redevance radiophonique	12.630.000
3100	Aménagement des locaux	7.920.000
3110	Frais de déplacement et de mission. — Transport du personnel	38.355.000
3120	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	168.738.000
3130	Remboursements à l'imprimerie nationale	5.790.000
3140	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	90.000
3150	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	1.086.000
	Total pour le matériel	695.740.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	30.000.000
4010	Allocations de logement	900.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	150.000
4030	Conventions avec les caisses d'allocations familiales	39.227.000
4040	Service social	4.678.000
4050	Prestations en espèces effectuées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	900.000
	Total pour les charges sociales	75.855.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires. — Accidents du travail. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Etudes, conseils et expertises	897.000
6010	Service médical	402.000
6020	Conférences et organismes internationaux	4.156.000
6030	Participation de la radiodiffusion française à des entreprises annexes	6.000.000
6040	Participation à divers organismes d'outre-mer	1.500.000
6050	Frais de recouvrement à domicile de la redevance radiophonique et frais de poursuites	15.000.000
6060	Emploi de fonds provenant de dons ou legs ou recettes affectées	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Financement des travaux de reconstruction et d'équipement	240.000.000
6100	Versement au fonds de réserve	3.142.000
6110	Versement au budget général	Mémoire.
6120	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	241.097.000
	Total pour la radiodiffusion française	2.099.423.000
	RECAPITULATION	
	Caisse nationale d'épargne	2.738.640.000
	Imprimerie nationale	745.500.000
	Légion d'honneur	179.763.000
	Ordre de la Libération	2.599.000
	Monnaies et médailles	3.322.380.000
	Postes, télégraphes et téléphones	34.685.672.000
	Prestations familiales agricoles	14.580.000.000
	Radiodiffusion française	2.099.423.000
	Total pour l'état D	58.353.983.000

Etat E. — *Répartition provisoire, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement (Travaux neufs. — Subventions et participations en capital) imputables sur les budgets annexes (services civils) pour l'exercice* 1950.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES et des dépenses.	MONTANT des crédits.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	EQUIPEMENT	
900	Equipement. — Matériel et outillage	Mémoire.
9009	Equipement. — Matériel et outillage	Mémoire.
901	Achat, appropriation ou construction d'immeubles	30.000.000
902	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la caisse nationale d'épargne	30.000.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	RECONSTRUCTION	
804	Reconstruction. — Bâtiments	120.000.000
805	Reconstruction. — Matériel postal	Mémoire.
8059	Reconstruction. — Matériel postal	Mémoire.
806	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	240.000.000
8069	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	30.000.000
807	Reconstruction. — Matériel de transport	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	390.000.000
	EQUIPEMENT	
900	Equipement. — Bâtiments	660.000.000
9009	Equipement. — Bâtiments	240.000.000
901	Equipement. — Matériel postal	27.480.000
9019	Equipement. — Matériel postal	90.000.000
902	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	1.650.000.000
9029	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	501.000.000
903	Equipement. — Matériel de transport routier.	Mémoire.
9039	Equipement. — Matériel de transport routier.	1.500.000
904	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	3.169.980.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	3.559.980.000
	Radiodiffusion française.	
	RECONSTRUCTION	
800	Travaux de reconstruction. — Outillage et bâtiments	2.100.000
	EQUIPEMENT	
900	Travaux de programme. — Outillage pour la radiodiffusion (métropole)	9.000.000
9009	Réseau métropolitain. — Outillage	24.000.000
901	Travaux de programme. — Bâtiments pour la radiodiffusion. — Métropole	45.000.000
9019	Réseau métropolitain. — Bâtiments	1.500.000
902	Travaux de programme. — Outillage pour la télévision. — Métropole	22.500.000
903	Travaux de programme. — Bâtiments pour la télévision. — Métropole	1.500.000
904	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Outillage	12.000.000
905	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Bâtiments	6.900.000
906	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	122.400.000
	Total pour la radiodiffusion française	124.500.000
	RECAPITULATION	
	Caisse nationale d'épargne	30.000.000
	Postes, télégraphes et téléphones	3.559.980.000
	Radiodiffusion française	124.500.000
	Total pour l'état E	3.714.480.000

Etat F. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement et d'investissement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	657.600.000
131	Personnel ouvrier	729.000.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	13.200.000
134	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	45.000.000
	Matériel.	
330	Dépenses de fonctionnement	305.100.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	6.099.800.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	1.063.000.000
3313	Matériel technique non aérien	124.000.000
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	70.050.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	148.750.000
3316	Matériel de série destiné à Air France	Mémoire.
3317	Matériel de transports civils	1.623.000.000
3318	Matériel de série destiné à la vente	420.000.000
3319	Fabrications pour divers ministères	90.000.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	33.000.000
	Charges sociales.	
430	Prestations familiales	153.000.000
431	Allocations de logement	900.000
432	Primes d'aménagement et de déménagement	300.000
	Dépenses diverses.	
630	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
631	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	11.575.700.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Matériel.	
334	Dépenses de fonctionnement	246.000.000
335	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	3.724.000.000
336	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	9.000.000
337	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	57.000.000
	Total pour la 2e section	4.036.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
830	Reconstruction	240.000.000
840	Réorganisation de l'industrie aéronautique	316.300.000
930	Acquisitions immobilières	Mémoire.
931	Travaux neufs	360.000.000
932	Equipement technique et industriel	931.000.000
	Total pour la 3e section	1.847.300.000
	Total pour les constructions aéronautiques	17.459.000.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	550.414.000
181	Personnels ouvriers	2.633.850.000
182	Provisions pour augmentation des salaires et traitements	56.100.000
183	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	31.500.000
	Matériel.	
380	Dépenses de fonctionnement	696.880.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	1.380.000.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	16.500.000
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	363.600.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	963.600.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	906.000.000
	Charges sociales.	
480	Prestations familiales	491.244.000
481	Allocations de logement	5.700.000
482	Primes d'aménagement et déménagement	1.300.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissements	345.000.000
681	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
682	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	Total pour la 1re section	8.441.738.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
386	Matières et marchés à l'industrie pour les études	204.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
880	Travaux immobiliers	150.000.000
981	Gros outillage	210.000.000
982	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour la 3e section	360.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Exploitation	8.441.738.000
	2e section. — Etudes et recherches	204.000.000
	3e section. — Dépenses de premier établissement	360.000.000
	Total pour les constructions et armes navales	9.005.738.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
160	Fabrications d'armement. — Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	906.000.000
161	Fabrications d'armement. — Personnels ouvriers	1.800.000.000
162	Couverture des mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	84.000.000
	Matériel.	
360	Fabrications d'armement. — Frais généraux. — Fonctionnement. — Entretien des immeubles. — Entretien des matériels	205.000.000
362	Fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie	4.443.000.000
363	Fabrications d'armement. — Liquidation des dépenses résultant des hostilités	8.000.000
	Charges sociales.	
460	Prestations familiales	285.000.000
461	Allocations de logement	3.000.000
462	Primes d'aménagement et de déménagement	1.000.000
464	Fabrications d'armement. — Œuvres sociales et charges sociales	29.470.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortisssement	79.000.000
661	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
662	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	7.813.470.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
865	Etudes. — Recherches et prototypes. — Matières et marchés à l'industrie	300.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
960	Fabrications d'armement. — Travaux neufs. — Equipement	570.000.000
961	Fabrications d'armement. — Acquisitions d'immeubles	10.530.000
962	Fabrications d'armement. — Mobilisation industrielle. — Entretien des installations réservées	Mémoire.
	Total pour la 3e section	580.530.000
	Total pour les fabrications d'armement	8.721.000.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	58.185.000
191	Personnel civil non ouvrier	28.532.000
192	Personnel ouvrier	48.266.000
193	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	8.681.000
	Matériel.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	2.746.846.000
391	Frais d'exploitation	787.125.000
392	Remboursement au budget général des dépenses du service social	1.236.000
393	Participation aux retraites et pensions	4.527.000
394	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	44.400.000
	Charges sociales.	
400	Prestations familiales	17.598.000
491	Allocation de logement	159.000
492	Primes d'aménagement et de déménagement.	30.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	102.000.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	3.817.588.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
990	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	143.400.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
891	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	5.100.000
	Equipement.	
991	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	5.263.000
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	10.363.000
	Total pour la 3e section	153.763.000
	Total pour le service des essences	4.001.351.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Personnel non ouvrier des poudreries nationales	133.800.000
171	Personnel ouvrier des poudreries nationales	318.000.000
172	Couverture de mesures diverses en faveur des personnels de l'Etat	12.000.000
	Matériel.	
370	Matériel, matières d'œuvre et fonctionnement.	673.700.000
372	Matières et marchés	782.500.000
373	Entretien des installations réservées	72.000.000
	Charges sociales.	
470	Prestations familiales	120.000.000
471	Allocations de logement	1.500.000
472	Primes d'aménagement et de déménagement.	300.000
473	Œuvres sociales	5.200.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	76.000.000
671	Remboursement de l'avance au Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursements	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.195.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
175	Etudes et recherches. — Personnel	86.000.000
	Matériel.	
375	Etudes et recherches. — Matériel et matières d'œuvre	49.000.000
	Total pour la 2e section	135.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
870	Reconstruction	18.000.000
970	Equipement. — Défense nationale	176.000.000
971	Equipement. — Exploitation industrielle	155.000.000
972	Acquisitions immobilières	Mémoire.
	Total pour la 3e section	349.000.000
	Total pour le service des poudres	2.679.000.000
	RECAPITULATION	
	Constructions aéronautiques	17.459.000.000
	Constructions et armes navales	9.005.738.000
	Fabrications d'armement	8.721.000.000
	Service des essences	4.001.351.000
	Service des poudres	2.679.000.000
	Total pour l'état F	41.869.089.000

Etat G. — *Tableau des crédits mis à la disposition des ministres pour le payement en 1950 des indemnités et des travaux afférents à la réparation des dommages causés par la guerre.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS DE PAYEMENT
		francs.
	Finances.	
8500	Versement à la caisse autonome de la reconstruction	75.300.000.000
8510	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	1.800.000.000
8520	Indemnités de dépossession aux spoliés	Mémoire.
8530	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	9.000.000.000
	Travaux publics et transports.	
8540	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	11.700.000.000
8550	Remise en état des navires affrétés	840.000.000
8560	Reconstitution de la flotte rhénane	60.000.000
	Total pour l'état G	98.700.000.000

Etat H. — *Tableau des autorisations de payement mises à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme au titre des dépenses à la charge de la caisse autonome de la reconstruction.*

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS de payement.
	francs.
Paragraphe Ier. — Indemnités et avances payées aux sinistrés:	
1° Indemnités pour reconstruction des immeubles de toute nature (loi du 28 octobre 1946)	42.957.000.000
2° Indemnités pour reconstitution des meubles d'usage courant ou familial (loi du 28 octobre 1946)	3.600.000.000
3° Indemnités pour reconstitution des biens autres que ceux visés aux 1° et 2°: cheptel, matériel agricole, industriel, commercial, etc. (loi du 28 octobre 1946)	11.733.000.000
4° Allocations d'attente (loi du 30 août 1947)	150.000.000
5° Avances aux sinistrés étrangers (loi du 28 octobre 1946, art. 12)	150.000.000
6° Indemnités d'éviction (lois des 28 octobre 1946 et 26 août 1948)	60.000.000
Total pour le paragraphe Ier	58.650.000.000
Paragraphe II. — Dépenses effectuées par l'Etat pour la reconstruction:	
1° Travaux de voirie de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau, de gaz et d'électricité (ordonnance n° 45-2062 du 8 septembre 1945, articles 16, 17, 18 et 20)	3.454.500.000
2° Acquisitions ou expropriations de terrains (loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, art. 10 et art. 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	510.000.000
3° Travaux préliminaires à la reconstruction (ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945, art. 21 et art. 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	1.800.000.000
4° Constructions et aménagements provisoires et réparations urgentes exécutées d'office (ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945. — Titres II et III)	4.140.000.000
5° Construction d'immeubles d'habitation par l'Etat (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945)	2.545.500.000
6° Constructions expérimentales par l'Etat d'immeubles d'habitation (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945 et art. 10 de la présente loi)	360.000.000
7° Avances aux associations syndicales et aux sociétés coopératives de reconstruction pour la construction d'immeubles d'habitation (ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945 et article 11 de la présente loi) et aux groupements de reconstruction pour l'installation des services communs (article 4 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	2.040.000.000
Total pour le paragraphe II	14.850.000.000
Paragraphe III. — Participation de la France à la reconstruction des territoires d'outre-mer et de l'Union française et des pays de protectorat (lois des 21 et 28 octobre 1946, loi du 30 mars 1947, articles 50 et 51, et article 8 de la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947)	1.800.000.000
Total pour l'état H	75.300.000.000

Etat I. — *Tableau des crédits mis à la disposition des ministres pour le payement en 1950 des dépenses résultant des opérations de prêts et de garanties.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS de dépenses.
		francs.
	I. — Opérations de prêts.	
9500	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	110.859.600.000
9510	Prêts à des organismes d'habitation	6.300.000.000
	Total pour les opérations de prêts	117.159.600.000
	II. — Opérations de garanties.	
	A. — *Garanties à des collectivités et à des établissements publics ou à des services autonomes.*	
9520	Garanties données à la caisse nationale des marchés de l'Etat (art. 33 de la loi n° 49-981 du 22 juillet 1949)	881.100.000
9530	Assurance-crédit	90.000.000
9540	Garanties d'emprunts étrangers à des collectivités publiques	6.000.000
	B. — *Garanties à des entreprises industrielles, commerciales et artisanales.*	
9550	Garantie des avances consenties aux entreprises privées industrielles et commerciales (ordonnance du 6 novembre 1944)	15.000.000
9560	Garantie des capitaux investis dans les entreprises privées en vue du financement de la fabrication des produits nécessaires aux besoins du pays (loi du 23 mars 1941)	30.000.000
9570	Garanties consenties pour l'exportation de films à l'étranger	3.000.000
9580	Garanties du préfinancement des exportations	15.000.000
9590	Garantie des prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	1.200.000.000
9600	Garantie des engagements des coopératives artisanales cautionnées par la caisse centrale de crédit coopératif (loi du 21 mars 1941, art. 4)	300.000
	Total pour les opérations de garanties	2.240.400.000
	Total pour l'état I	119.400.000.000

Attribution des indemnités revenant aux ayants droit de sociétés nationalisées d'électricité et de gaz dont les titres sont cotés en Bourse.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée par la loi du 21 octobre 1946 et la loi du 12 août 1948;

Vu le décret du 28 février 1947 et notamment l'article 14, et le décret du 29 août 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'indemnité aux ayants droit des sociétés nationalisées d'électricité et de gaz figurant dans le tableau ci-après est fixée aux montants unitaires suivants pour chaque catégorie de titres:

DÉSIGNATION DES ENTREPRISES	CATÉGORIES DE TITRES	PARTIE DE L'INDEMNITÉ payable en obligations de la C. N. E.	PARTIE PAYABLE en espèces (art. 14 bis nouveau de la loi du 8 avril 1946).
		francs.	francs.
1° *Entreprises ayant revendiqué des biens comme n'étant pas affectés à la production, au transport ou à la distribution de l'électricité ou du gaz ou à l'exécution d'un service public concédé* (art. 15).			
Compagnie centrale d'énergie électrique	Actions de capital	1.305 »	20 35
	Actions de jouissance	797 »	12 42
Compagnie française d'éclairage et de chauffage par le gaz	Actions de capital	1.421 »	16 39
	Actions de jouissance	1.168 »	13 47
Energie électrique du Nord de la France	Actions de 250 F	1.101 »	36 25
Société nouvelle du gaz franco-belge	Actions de 500 F	903 »	6 40
Compagnie continentale du gaz	Actions de 250 F	2.725 »	35 »
Société havraise d'énergie électrique	Actions de capital	2.547 »	24 53
	Actions de jouissance	2.295 »	22 10
Compagnie de distribution électrique du Midi	Actions de capital	167 »	2 34
	Parts	163 »	2 29
Compagnie électrique du Nord	Actions de capital	751 »	9 28
	Actions libérées de moitié	675 »	8 35
Société des usines à gaz du Nord et de l'Est	Actions de 250 F	1.372 »	19 32
Nord-Lumière	Actions de 475 F	1.989 »	30 79
Société électrique du Nord-Ouest	Actions de 500 F	2.198 »	55 »
Société de distribution d'électricité de l'Ouest	Actions de 237,50 F	1.006 »	21 37
Ouest-Lumière	Actions de 500 F	2.305 »	36 25
Société des cokeries de la Seine	Actions de capital	1.879 »	19 21
	Actions libérées de 225 F	1.627 »	16 63
Société de gaz et d'électricité du Sud-Est	Actions de 500 F	2.047 »	64 28
Union électrique	Actions de 237,50 F	1.142 »	22 50
2° *Entreprises n'ayant pas présenté de revendication de biens au titre de l'article* 15.			
Energie électrique de la Basse-Loire	Actions non amorties	941 »	9 71
	Actions amorties de 62,50 F	878 »	9 06
Société des forces motrices de la Sélune	Actions ordinaires de 475 F	2.035 »	34 92
	Actions de priorité	2.093 »	35 92
	Parts	23.557 »	404 23

La partie de l'indemnité payable en obligations comprend la moitié de l'indemnité complémentaire prévue à l'article 14 *bis* de la loi du 8 avril 1946, modifiée par la loi du 12 août 1948.

Le payement de la valeur des biens qui seront restitués aux actionnaires dans les conditions fixées par l'article 15 de la loi du 8 avril 1946 modifiée, s'effectuera par imputation sur la valeur d'indemnisation globale à régler en obligations remises aux actionnaires de chaque société. Toutefois, dans le cas où le règlement des indemnités, calculées sur l'ensemble des biens transférés, aurait préalablement été effectué par la remise des obligations, la valeur des biens repris par les actionnaires ferait l'objet d'un reversement par le liquidateur à la caisse nationale de l'énergie, en obligations remises à titre d'indemnisation et reprises pour leur valeur nominale ou, à défaut, en espèces.

Art. 2. — La Société générale de force et lumière inscrite dans l'arrêté du 12 octobre 1949, sous la rubrique « Entreprises n'ayant pas présenté de revendication de biens au titre de l'article 15 », doit en réalité figurer dans la rubrique « Entreprises ayant revendiqué des biens comme n'étant pas affectés à la production, au transport ou à la distribution de l'électricité ou du gaz ou à l'exécution d'un service public concédé (art. 15 ».

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 janvier 1950.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Fixation du nombre des agents de change près la Bourse de Bordeaux.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 10 de la loi du 14 février 1942 validée par l'ordonnance du 18 octobre 1945;

Vu l'avis du comité des bourses de valeurs;

Vu l'avis de la chambre syndicale des agents de change de Bordeaux;

Vu la démission de M. Isnard, agent de change près la Bourse de Bordeaux,

Arrête:

Art. 1er. — L'office d'agent de change près la Bourse de Bordeaux devenu vacant par la démission de M. Isnard est supprimé.

En conséquence, le nombre des agents de change près la Bourse de Bordeaux est fixé à neuf.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1950.

MAURICE-PETSCHE.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 2 février 1950, des crédits ont été ouverts à titre de fonds de concours au budget du ministère des finances au titre des chapitres ci-après:

Chap. 170. — Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	175.436 F.
Chap. 171. — Traitements des agents de constatation, commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	2.497.271
Chap. 174. — Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	1.397
Chap. 176. — Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes	29.238
Chap. 180. — Indemnités de résidence	506.707
Chap. 181. — Supplément familial de traitements	58.296
Chap. 353. — Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes	45.249
Chap. 4009. — Allocations familiales	780.808
	4.094.402 F.

Modalités de l'examen d'aptitude à l'emploi de secrétaire d'administration à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret n° 49-418 du 13 octobre 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut du personnel de la caisse nationale des marchés de l'Etat;

Vu le décret n° 45-2202 du 9 octobre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 14 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif au corps des secrétaires d'administration, notamment les articles 30 et 31 dudit décret;

Sur le rapport du directeur de la caisse des marchés et du directeur du personnel et du matériel de l'administration centrale du ministère des finances,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'examen d'aptitude prévu par l'article 25 du décret n° 49-1418 du 13 octobre 1949 pour l'intégration dans le corps des secrétaires d'administration est ouvert aux candidats désignés ci-après appartenant à la caisse nationale des marchés de l'Etat:

1° Les agents titulaires, auxiliaires, temporaires ou contractuels ayant exercé depuis plus de quatre ans, dans une administration centrale, permanente ou temporaire, des fonctions au moins équivalentes à celles de commis ou de dame sténodactylographe;

2° Les agents titulaires, auxiliaires, temporaires ou contractuels ayant exercé depuis plus de deux ans, dans une administration centrale, permanente ou temporaire, des fonctions au moins équivalentes à celles de commis ou de dame sténodactylographe et justifiant de l'un des diplômes exigés pour prendre part au premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Art. 2. — La liste des candidats à l'examen d'aptitude est arrêtée par le ministre des finances et des affaires économiques sur la proposition du directeur de la caisse des marchés.

Art. 3. — Les épreuves de l'examen d'aptitude comprennent:

1° Une épreuve écrite d'une durée de trois heures consistant dans la rédaction d'une note, d'un rapport, d'un compte rendu analytique ou d'une lettre de service après l'étude d'un dossier (coefficient 3);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général d'une durée de deux heures (coefficient 2);

3° Une épreuve d'arithmétique financière d'une durée de deux heures (coefficient 1);

4° Deux épreuves orales:

a) Une interrogation sur les questions administratives relevant du service auquel l'intéressé est affecté, d'une durée de dix minutes au maximum (coefficient 3);

b) Une conversation avec le jury permettant d'apprécier le niveau de culture générale, le degré de formation professionnelle et l'ensemble des aptitudes administratives du candidat, d'une durée d'un quart d'heure (coefficient 3).

Art. 4. — Il est attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20. Nul ne peut être admis à subir les épreuves orales s'il n'a obtenu un total de 60 points pour les épreuves écrites, ni figurer sur la liste de classement visée à l'article 5 ci-dessous s'il n'a obtenu un total de 120 points pour l'ensemble des épreuves.

Art. 5. — La liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen d'aptitude est arrêtée par un jury comprenant:

Un président désigné par le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Trois membres désignés par le directeur de la caisse nationale des marchés de l'Etat parmi le personnel de la caisse des marchés;

Un administrateur de l'administration centrale des finances, désigné par le directeur du personnel et du matériel.

Art. 6. — Les candidats reçus seront nommés secrétaires d'administration par arrêté conjoint du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Art. 7. — Un arrêté fixera ultérieurement la date des épreuves de l'examen d'aptitude.

Art. 8. — Le directeur de la caisse nationale des marchés de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Nomination du président du jury chargé d'examiner les candidats à l'examen pour l'emploi de secrétaire d'administration à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Par arrêté du 2 février 1950, M. Pierre Chaudun, directeur général honoraire au ministère des finances, président du comité consultatif de contrôle à la caisse nationale des marchés de l'Etat, est nommé président du jury chargé d'examiner les candidats à l'examen ouvert le 7 février 1950 pour l'admission à l'emploi de secrétaire d'administration à la caisse nationale des marchés de l'Etat.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Inspection de l'administration.

Par arrêté du 26 janvier 1950, M. Ginolhac (Jean), inspecteur de l'administration du 4e échelon, est placé dans la position de service détaché en qualité de préfet de la Mayenne (3e classe), à compter du 16 février 1949.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 16 février 1949.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ponts et chaussées.

Aux termes d'un arrêté en date du 27 janvier 1950, M. Mailhebiau (Gilbert), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, a été mis, à compter du 1er février 1950, à la disposition du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale pour être chargé de l'arrondissement de Casablanca du service de l'infrastructure aéronautique du Maroc.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 31 décembre 1949 fixant le contingent de production de racines vertes de chicorée à café pour la campagne 1950-1951.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 24 mars 1936, tendant à limiter la culture de la chicorée à café en France, suivant les besoins de la consommation;

Vu l'article 1er du décret du 8 mai 1936, relatif à l'application de ladite loi;

Vu le décret du 10 août 1945 prorogeant pour une période de cinq années à dater de la campagne 1945-1946, la loi du 24 mars 1936, organisant la culture de la chicorée à café en France;

Sur la proposition du ministre de l'agriculture,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent global de racines vertes de chicorée à café qui peuvent être récoltées et vendues en vue de couvrir les besoins du marché national pendant la campagne 1950-1951 est fixé à 160.000 tonnes.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Fixation des éléments constitutifs du prix de revient d'un hectare de betteraves sucrières.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 30 avril 1946 relatif au prix de la betterave sucrière, modifié par les décrets du 23 février 1948 et du 1er décembre 1949;

Vu l'arrêté du 23 février 1948;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les éléments constitutifs du calcul des frais de production d'un hectare de betteraves sucrières sont fixés comme suit:

1° Fermage: 3,15 quintaux.

2° Impôt foncier et taxes vicinales, y compris l'augmentation par la loi de finances du 23 décembre 1946, article 15.

3° Main-d'œuvre permanente: 18 journées de charretier-bouvier, 15 heures conducteur de tracteur.

4° Main-d'œuvre saisonnière (y compris les frais d'incorporation des ouvriers étrangers): binage, arrachage et chargement, charges sociales et congés payés.

5° Attelage et force mécanique: 31 journées de cheval, 15 heures de tracteur.

6° Fumure organique (dont la moitié seulement au compte de la betterave) 35 tonnes de fumier, calculée sur la valeur de la paille utilisée dans sa fabrication à raison de 250 kg de paille par tonne de fumier:

Chargement: 2,5 journées de journalier.
Charrois: 5 journées de journalier, 15 journées de cheval.
Epandage: 2 journées de journalier.

7° Lutte contre les ennemis de la culture: 5 kg d'antiparasitaire soluble. Charrois et épandage: une demi-journée de charretier et une demi-journée de cheval.

8° Fumure minérale: 72 kg d'azote, 82 kg d'acide phosphorique, 93 kg de potasse.

9° Semences: 23 kg.

10° Frais généraux: 14 p. 100 du total de 1 à 9 inclus.

11° Intérêts du capital: 4 p. 100 du total des postes de 1 à 10 inclus.

12° Rémunération du chef d'entreprise: 4 p. 100 du total des postes de 1 à 10 inclus.

A déduire pour un rendement de 30 tonnes: 15,41 tonnes de feuilles et collets. La valeur de la tonne sera calculée sur la base de 65 p. 100 de la valeur du fumier.

A ajouter: marge pour rééquipement et modernisation du total net.

Art. 2. — La valeur de la pulpe sera déduite du total des frais de production déterminés conformément à l'article 1er ci-dessus, dans une proportion quantitative de 50 p. 100 du rendement retenu pour la betterave et dans la limite, pour une tonne de pulpes, de l'application au prix du quintal d'orge du coefficient 0,15.

Art. 3. — Cessent d'être applicables à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté les dispositions de l'arrêté n° 19.595 du 23 février 1948.

Fait à Paris, le 31 janvier 1950.

Le ministre de l'agriculture,

GABRIEL VALAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

ROBERT BURON.

Circulaire du 24 janvier 1950 relative à la protection de l'appellation d'origine espagnole « Jerez-Xérès-Sherry ».

Le ministre de l'agriculture à MM. les inspecteurs principaux, inspecteurs et agents de la répression des fraudes.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'à la suite de l'accord intervenu, le 21 décembre 1935, entre la France et l'Espagne, le gouvernement de ce pays a notifié peu après à notre ministre des affaires étrangères l'appellation d'origine « Jerez-Xérès-Sherry », dûment définie et protégée par la législation espagnole.

En conséquence, l'usurpation de cette appellation d'origine tombe sous le coup de l'article 8 de la loi du 6 mai 1919, même lorsque le qualificatif « français » ou un correctif tel que « type », « genre », « façon », accompagne ladite appellation.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître l'état de cette question aux commerçants intéressés, qui ne me paraissent pas toujours en avoir été suffisamment informés.

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN EHRHARD.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves du concours de rédacteurs des secrétariats des académies des départements et facultés de Paris et des départements.

Additif au *Journal officiel* du 1er février 1950, page 1161, 2e colonne:

Aix. — Mlle Amar.

Bordeaux. — Mlles Domingie, Lasplaces, M. L'Hospital.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 1er février 1950 portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu les lois du 10 janvier 1925 et du 30 mars 1928, modifiées par la loi du 14 avril 1932, relatives au régime d'importation du pétrole;

Vu le décret du 1er février 1925 instituant une commission auprès de la direction des essences et pétroles et les textes subséquents, notamment les décrets des 18 octobre 1944 et 24 septembre 1946 fixant la composition de la commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures;

Vu le décret du 8 août 1935 instituant un contrôle du marché de la distribution des carburants et huiles minérales raffinés et visant à lutter contre la spéculation;

Vu le décret du 2 octobre 1937 et les décrets ultérieurs portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole;

Vu le décret du 2 octobre 1937, modifié par celui du 17 mars 1938, autorisant provisoirement sans limitation l'importation des gas oils, des fuel oils, des road oils, des brais mous, des brais durs, des cokes de pétrole, de la paraffine et de la vaseline;

Vu le décret du 17 mars 1938 portant transformation d'autorisations générales en autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole;

Vu la loi du 27 avril 1941 suspendant l'échéance des autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole;

Vu le décret du 31 janvier 1948 fixant le régime douanier et fiscal des produits pétroliers;

Vu le décret du 7 octobre 1948 fixant la date d'échéance des autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole et précisant les obligations des titulaires desdites autorisations;

Vu l'avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928;

Le conseil d'Etat (sections réunies des travaux publics et des finances) entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En conformité de l'article 3 c de la loi du 30 mars 1928 relative au régime d'importation des pétroles et aux conditions prévues au présent décret, sont accordées des autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole aux personnes ou sociétés portées sur les tableaux figurant en annexes.

Le tableau I désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités d'essence autres qu'essence-aviation indiquées en ce qui concerne chacune d'elles au même tableau.

Les mêmes personnes ou sociétés sont autorisées à importer les gas oils pour les livrer à la consommation intérieure, et provisoirement sans limitation.

Le tableau II désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités de pétrole lampant (kérosène) et white spirit indiquées en ce qui concerne chacune d'elles au même tableau.

Le tableau III désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités d'huiles lourdes de pétrole et produits assimilés, lubrifiants à base de produits du pétrole indiquées en ce qui concerne chacune d'elles au même tableau.

Le tableau IV désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer les essences-avion, provisoirement sans limitation, pour être livrées par elles à la consommation intérieure.

Le tableau V désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer les gas oils, les fuel oils fluides et les fuel oils lourds, provisoirement sans limitation, pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

Le tableau VI désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les road oils, les bitumes de pétrole, les brais durs, les brais mous, les cokes de pétrole, pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

Le tableau VII désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les vaselines, les paraffines, les cires de pétrole et de schistes brutes ou raffinées, pour être livrées par elles à la consommation intérieure.

Le tableau VIII désigne les personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les gaz de pétrole (butane et propane commerciaux), pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

Le tableau IX désigne les personnes ou sociétés soumises aux obligations de l'article 12 du présent décret.

Sont portées au compte des autorisations spéciales d'importation les quantités de produits déclarées pour la consommation à l'exception de celles qui sont livrées aux autorités militaires ou destinées à la fabrication de produits chimiques de synthèse et admises en exemption totale ou partielle de la taxe intérieure de consommation par application de l'article 168 du code des douanes (décret du 8 décembre 1948). Les quantités de produits qui ne doivent pas être déclarées pour la consommation n'entrent pas en ligne de compte.

TITRE Ier

Dispositions économiques et techniques.

Art. 2. — Les autorisations spéciales prévues au présent décret sont accordées pour trois ans à compter du premier jour du septième mois suivant celui au cours duquel le présent décret aura été publié.

Les demandes éventuelles de renouvellement des présentes autorisations devront être déposées un an avant l'expiration des autorisations prévues au présent décret; elles seront instruites en conformité de l'article 2 de la loi du 30 mars 1928. La décision comportant renouvellement ou refus de nouvelle autorisation, augmentation ou réduction des quantités autorisées, sera notifiée à l'intéressé six mois avant l'expiration de l'autorisation en cours.

Art. 3. — Les titulaires des présentes autorisations devront satisfaire aux obligations fixées par décrets rendus en la forme prévue par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 en ce qui concerne les mesures prescrites dans l'intérêt national de la sécurité et de la défense et notamment celles visant la constitution, l'installation, l'entretien et la répartition du stock de réserve.

Art. 4. — Les titulaires sont tenus de faire au ministre chargé des carburants une déclaration trimestrielle par produits, quantités et qualités des stocks existants, de leur emplacement et des quantités mises à la consommation. Ils doivent, à toute réquisition de ce ministre, justifier des quantités par eux vendues, des quantités qu'ils ont déclarées pour la consommation et des quantités qu'ils ont achetées après qu'elles auront été déclarées pour la consommation par des tiers. Dans ce dernier cas, ils doivent pouvoir indiquer sur quelles autorisations ces quantités ont été imputées.

Art. 5. — Les titulaires sont tenus de participer, en raison des autorisations accordées au présent décret, au ravitaillement général du pays. A cet effet, ils peuvent être astreints à faire usage de ladite autorisation dans des conditions qui seront fixées par décision concertée du ministre chargé des carburants et du ministre des finances après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928.

Les titulaires d'autorisations spéciales d'importation seront soumis, pour la fourniture aux services publics, aux règles de priorité qui pourront, en cas de nécessité, être édictées par décrets rendus en conseil des ministres, sur le rapport du ministre chargé des carburants et des ministres intéressés.

Art. 6. — Les titulaires doivent justifier qu'ils importent les deux tiers des quantités mises à la consommation en vertu de l'article 1er, soit par navires dont ils ont eux-mêmes la propriété, soit par navires dont la charte-partie d'affrétement aura été agréée par les ministres chargés des carburants et de la marine marchande après avis d'un comité fonctionnant auprès du ministre chargé des carburants et dont la composition est fixée par arrêté ministériel. Si certains titulaires se trouvent dans l'impossibilité de remplir cette obligation dans des conditions normales et satisfaisantes de temps, de prix et de qualité, des dérogations peuvent leur être accordées par le ministre chargé des carburants après avis du comité susvisé.

Le pourcentage des deux tiers prévu à l'alinéa précédent pourra être modifié moyennant préavis de deux ans par arrêté des ministres chargés des carburants et de la marine marchande, après avis du comité susmentionné.

Art. 7. — Les titulaires sont tenus, en cours d'autorisation et à la seule demande de l'Etat, d'assurer, en proportion de leurs importations, l'exécution de contrats d'intérêt national pour l'acquisition de pétrole brut, dérivés et résidus, ou de succédanés, soit directement, soit indirectement, par participation aux organismes qui seraient constitués à cet effet. Cette obligation ne confère aucun monopole ni avantage particulier.

Art. 8. — Toute création ou extension des installations de réception et de stockage de produits pétroliers effectuées par des titulaires d'autorisations spéciales d'importation doit avoir lieu conformément: 1° à la réglementation technique édictée par le ministre chargé des carburants, après avis de la commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures, notamment en ce qui concerne l'aménagement intérieur des dépôts; 2° aux règles de normalisation validées par le même ministre. Cette création ou cette extension ne doivent pas être contraires à une mise en place économique des produits pétroliers appréciée du point de vue de l'économie générale du pays.

Les créations et extensions à réaliser après la publication du présent décret et afférentes à des stockages de plus de 60 mètres cubes doivent être portées à la connaissance du ministre chargé des carburants; jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la connaissance ainsi acquise et sur avis conforme et motivé de la commission interministérielle des dépôts d'hydrocarbures, le ministre chargé des carburants peut s'opposer aux travaux projetés ou, dans le cas où ils auraient déjà été effectués, à leur utilisation si cette création ou cette extension a lieu en méconnaissance des dispositions qui précèdent.

Les titulaires doivent justifier qu'ils disposent pour toute la durée de l'autorisation, soit en propriété ou copropriété, soit en vertu d'un contrat de location ou de tout autre accord, d'installations de réception, de stockage et de distribution afférentes aux tonnages autorisés.

Ces installations doivent être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur établissement.

Art. 9. — Le matériel nécessaire à l'exercice des présentes autorisations peut être employé et mis en œuvre par les titulaires sans autorisation préalable s'il provient de sociétés ou constructeurs français et s'il a été fabriqué en France ou dans l'Union française. Si les titulaires se trouvent dans l'impossibilité de se le procurer en tout ou en partie dans des conditions normales satisfaisantes de temps, de prix, de qualité, ils peuvent recourir aux fournisseurs étrangers avec l'autorisation du ministre chargé des carburants et après avis d'un comité technique dont la composition est fixée par arrêté ministériel.

Art. 10. — Les titulaires sont tenus, en ce ce qui concerne les produits dont les caractéristiques ont été fixées par arrêtés concertés du ministre chargé des carburants et des ministres intéressés, de ne livrer à la consommation et de ne mettre en vente que des produits répondant à ces caractéristiques.

TITRE II

Dispositions administratives et financières.

Art. 11. — Les titulaires sont tenus de participer, en proportion des quantités par eux vendues, aux dépenses d'enseignement, de recherches et de documentation assumées par l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants par des cotisations dont les taux et modalités d'assiette et de recouvrement, fixés conformément à la loi du 17 novembre 1943 sur la gestion des intérêts professionnels, sont soumis à l'approbation du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre chargé des carburants.

Art. 12. — Les titulaires figurant dans les annexes I, II, III, IV, V, VI, VIII et IX et ceux qui, bien que ne figurant pas à l'annexe IX, deviendraient ultérieurement titulaires d'une autorisation d'importation de pétrole brut ou adhérents d'une société possédant une telle autorisation sont tenus, sauf cas de force majeure, de reprendre directement aux raffineries situées sur le territoire français 90 p. 100 au moins des quantités de produits finis annuellement livrés à la consommation pour leur compte.

Aucun report des quantités figurant aux tableaux I, II et III ne peut être effectué d'une période de douze mois sur la suivante.

Les quantités livrées à la consommation en sus des contingents autorisés pour une période de douze mois sont imputées, avec une majoration de 50 p. 100, sur le contingent de la période suivante, sans préjudice des mesures dont le titulaire pourra être l'objet en application de l'article 20.

Les mêmes règles sont appliquées pour les quantités livrées à la consommation en sus du contingent autorisé pour la dernière période de douze mois de la présente autorisation et qui sans préjudice des mêmes mesures seront imputées, dans les mêmes conditions qu'à l'alinéa précédent, sur le contingent de la première période de l'autorisation éventuellement renouvelée.

Il ne peut être dérogé aux règles ci-dessus pour un ou plusieurs produits que par mesure générale, par décision du ministre chargé des carburants, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 et du conseil d'Etat.

Art. 13. — La compensation des produits figurant dans les tableaux I et II et pour les seules personnes ou sociétés désignées dans ces mêmes tableaux peut être autorisée, par mesure générale, par arrêté du ministre chargé des carburants, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928.

Art. 14. — Les quantités autorisées aux tableaux annexés peuvent, en cours d'autorisation, être revisées jusqu'à concurrence d'un cinquième en plus ou en moins par arrêté du ministre chargé des carburants et du ministre des finances, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928.

Cette revision porte sur l'une ou plusieurs des catégories de produits autorisés. Elle fait l'objet d'un préavis d'un mois; elle est valable pour une durée qui ne peut excéder le semestre qui suit. Cette disposition, si elle est appliquée, le sera par mesure générale à tous les titulaires; elle peut être renouvelée dans la même forme, chaque revision portant sur le dernier maximum fixé.

Art. 15. — Doivent être de nationalité française, le président du conseil d'administration et le directeur général ou le président directeur général, ainsi que la majorité des membres dudit conseil s'il s'agit d'une société anonyme, les gérants s'il s'agit d'une société en nom collectif, en commandite ou à responsabilité limitée. Les sociétés sarroises appelées à bénéficier d'une autorisation spéciale ne sont pas soumises aux obligations du présent alinéa.

Les modifications apportées postérieurement à la publication du présent décret, à la composition du conseil d'administration ou de la gérance doivent être portées à la connaissance du ministre chargé des carburants.

Le titulaire réservera, dans des proportions à déterminer, en accord avec le ministre chargé des carburants, au personnel français, une part dans les directions administrative, technique et commerciale de son entreprise.

TITRE III

Contrôle et sanctions.

Art. 16. — Tout changement de titulaire, toute amodiation ou cession totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, de la présente autorisation ou des droits qu'elle confère, doivent, conformément à l'article 4 de la loi du 30 mars 1928, être approuvés préalablement par décret rendu dans la forme prévue à l'article 2 de ladite loi.

Tous actes faits en violation des dispositions de l'alinéa précédent sont nuls et de nul effet et peuvent donner lieu aux mesures prévues à l'article 21 du présent décret.

Art. 17. — Les autorisations spéciales d'importation sont accordées en considération notamment de la forme juridique et de la structure de l'entreprise titulaire, ainsi que de la personnalité de ceux qui en détiennent le contrôle.

Doivent, en conséquence, faire l'objet d'une autorisation préalable du ministre chargé des carburants et du ministre des finances, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928, toutes opérations ou mesures ayant pour effet de modifier de façon notable un des éléments ci-dessus. Un arrêté concerté du ministre chargé des carburants et du ministre des finances précisera s'il y a lieu les opérations ainsi soumises à l'autorisation. Toute modification non autorisée peut être considérée comme un changement de titulaire de l'autorisation spéciale et entraîner l'application d'une ou plusieurs des mesures prévues à l'article 21 ci-après; la déchéance ne peut toutefois être prononcée qu'après une mise en demeure du ministre chargé des carburants restée infructueuse.

Sont soumises à la même autorisation préalable l'émission, sous quelque forme que ce soit, la mise en vente, l'exposition et l'introduction sur le marché par les titulaires d'actions, parts, bons, obligations ou autres valeurs négociables par eux créées.

Art. 18. — Les autorisations préalables accordées en application de l'article précédent n'impliquent aucune appréciation sur la marche et la valeur industrielle, commerciale et financière des entreprises.

Il n'en peut être fait mention sur aucun prospectus, circulaire ou document quelconque et spécialement sur ceux destinés au public, à moins d'y faire figurer également les dispositions de l'alinéa précédent.

Art. 19. — Les agents désignés par le ministre chargé des carburants ou le ministre des finances ont libre accès dans les établissements des titulaires et peuvent demander communication de tous documents nécessaires pour le contrôle des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Des arrêtés ministériels prescriront toutes les mesures de vérification et de contrôle auxquelles les titulaires seront tenus de se soumettre.

Art. 20. — Les mesures prévues à l'article 21 ci-dessous peuvent être prononcées en cas:

1° De violation des dispositions de la loi du 30 mars 1928, du présent décret et des textes pris pour leur application;

2° D'infraction à la réglementation de la répartition des produits pétroliers ou à la réglementation du marché de la distribution qui sont ou seront mises en vigueur;

3° De manœuvres ou tentatives en vue d'opérer des hausses ou des baisses artificielles de prix ou d'affecter le contingentement des importations, tel que celui-ci résulte de la répartition des autorisations spéciales.

Art. 21. — Le ministre chargé des carburants peut adresser un avertissement à l'importateur et le mettre en demeure de régulariser sa situation dans un délai déterminé. Il peut également, après avis motivé de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 et audition de l'intéressé, décider de concert avec le ministre des finances, une ou plusieurs des mesures suivantes:

1° Prélèvement au profit de l'Etat sur le cautionnement prévu à l'article 22 ci-après;

2° Réduction du contingent autorisé;

3° Suspension pour une durée maximum de six mois de l'autorisation spéciale d'importation.

Le montant des prélèvements ne peut dépasser dans chaque cas 100 F par tonne de produits déclarés par le titulaire pour la consommation au cours des douze mois précédant la décision.

La réduction du contingent, qui ne dépassera pas 10 p. 100 du montant des quantités autorisées, peut être prononcée pour une durée limitée ou pour toute la durée de l'autorisation restant à courir.

Dans les cas graves, la déchéance de l'autorisation peut être prononcée par décret en conseil des ministres, après avis motivé de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928 et après avis du conseil d'Etat. Elle intervient soit après la suspension de l'autorisation, soit sans recours préalable à cette mesure.

Le ministre chargé des carburants notifie au titulaire l'arrêté qui a prononcé la réduction du contingent ou la suspension de l'autorisation ou le décret qui a prononcé la déchéance.

Art. 22. — Les titulaires doivent, sous peine de déchéance, déposer à la caisse des dépôts et consignations, avant le 1er septembre 1950, une somme qui formera le cautionnement de l'entreprise. Ce dépôt peut être fait pour le compte de cette caisse à la trésorerie générale ou à une recette des finances du département du siège social de la société. Le cautionnement est fixé à 200 F par tonne de produits contingentés, sans pouvoir être inférieur à un million de francs.

Au cautionnement peut être substitué, avec l'agrément du ministre chargé des carburants et du ministre des finances, une garantie jugée équivalente.

Toutes les fois qu'une somme quelconque aura été prélevée sur le cautionnement, le titulaire devra le compléter dans un délai de quinze jours, à dater de la mise en demeure qui lui sera adressée à cet effet par le ministre chargé des carburants.

Le cautionnement est restitué à l'expiration de l'autorisation spéciale faisant l'objet du présent décret.

Toutefois, en cas de déchéance, il reste définitivement acquis à l'Etat.

Art. 23. — L'article 3 du décret du 7 octobre 1948 est abrogé.

Art. 24. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

ANNEXES

au décret portant renouvellement et attribution d'autorisations spéciales d'importation de produits dérivés du pétrole.

TABLEAU Ier PREVU A L'ARTICLE 1er DUDIT DECRET

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités d'essences indiquées au tableau suivant.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS	QUANTITÉS autorisées. — Essence.
		tonnes.
1	Artésienne des pétroles (Société), route de Provin, à Carvin (Pas-de-Calais)	1.650
2	Auxiliaire française des pétroles (Société), 4, boulevard Malesherbes, à Paris (8e)	13.500
3	Léon Barbier (Etablissements), rue Eugène-Sué (la Capuche), à Grenoble (Isère)	3.300
4	Antoine Baud (Maison), 93, boulevard Lavoisier, à Clermont-Ferrand	7.150
5	Bertrand et Miège (Successeurs), 52-54, rue Jean-Jaurès, à Luxeuil (Haute-Saône)	1.650
6	Bimie et fils (Etablissements), 130-138, boulevard de la Liberté, à Agen (Lot-et-Garonne)	8.800
7	Bordelaise des carburants français Surcat (Société), 29, allée de Chartres, à Bordeaux (Gironde)	6.900
8	Bourdeaux et Cie (Etablissements), à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne)	2.100
9	Gérard Boyer, 6-8, rue de l'Ecluse, à Melun (Seine-et-Marne)	2.200
10	G. Brunet-Debaines, 5, avenue Monclar, à Avignon (Vaucluse)	1.100
11	Calmes (Etablissements), 20, rue du Génie, à Montigny-lès-Metz (Moselle)	5.000
12	Carburants de l'Atlantique (Société des), 1, rue du Château-Trompette, à Bordeaux (Gironde)	7.150
13	Carburants et benzols du Nord et de l'Est, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris	11.000
14	Carburants industriels du Nord, 146, boulevard Haussmann, à Paris	19.900
15	H. Coineau (Etablissements), « Aux Fieux », à Saint-Yrieix (Haute-Vienne)	3.850
16	Commerciale des carburants (Société), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris	36.300
17	Commerciale Lambert-Rivière (Société), 16, rue de Miromesnil, à Paris	3.300
18	Comptoir français du commerce extérieur, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris	2.800
19	Continentale et maritime des pétroles, 148, boulevard Haussmann, à Paris	3.300
20	Crédit minier franco-roumain, 25, rue Chateaubriand, à Paris	11.000
21	Léon Debouverie (Etablissements), 500, route de Paris, à Amiens	4.000
22	Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris	338.000
23	Docks des alcools, 25 à 41, avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis (Seine)	15.400
24	F. Dorsemaine (Etablissements), 37, rue de Paris, à Vichy (Allier)	4.400
25	Elco (Etablissements), à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées)	5.000
26	Fr. Eglinsdoerfer, successeur (Etablissements), 7, rue de Turckheim, à Colmar (Haut-Rhin)	1.650
27	Erda (Etablissements), 36, avenue Hoche, à Paris (8e)	2.200
28	Essences et carburants de France, 24, avenue Théophile-Gautier, à Paris (16e)	16.500
29	Excelsior (Société des carburants), 2, rue Lacordé, à Besançon (Doubs)	17.600
30	Fidis (Compagnie française pour l'importation et la distribution des produits du pétrole), 48, avenue Kléber, à Paris (16e)	4.400
31	Française des carburants (Société), 6, rue Lamennais, à Paris (8e)	50.600
32	Française des essences et pétroles du Sud-Ouest S. E. P. S. O. (Société), route d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)	3.850
33	Française des produits pétrolifères (Compagnie), 55, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e)	11.200
34	Franco-sarroise des pétroles, 26, Sulzbachstrasse, à Sarrebrück	6.600
35	Gazoline, 146, boulevard Haussmann, à Paris (8e)	8.800
36	Générale des coopératives de consommation (Société), 61, rue Boissière, à Paris (16e)	3.300
37	Générale des huiles de pétroles (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e)	222.000
38	Générale des pétroles français (Compagnie), 69, rue de Courcelles, à Paris (8e)	(1) 11.000
39	Gérardot et Ce (Etablissements), 17, Grande-Rue, à Précy-sur-Oise (Oise)	3.300
40	Gueudet Frères (Etablissements), 19, rue des Otages, à Amiens	2.800
41	Guyenne Pétrole, 1, place Doublet, à Bergerac (Dordogne)	2.200
42	Maurice Harduin (Etablissements), 46, 48, 50, rue du Faubourg d'Arras, à Lille	2.500
43	Havraise d'importation de produits pétroliers, 152, route Nationale, au Havre (Seine-Inférieure)	7.500
44	Antar (Société anonyme d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris (17e)	94.800
45	Hydrocarbures de Saint-Denis (Société d'), 9, rue Louis-Murat, à Paris (8e)	(2) 6.600
46	Industrielle et commerciale de combustibles liquides C. I. C. O. L. (Compagnie), 105, rue Saint-Lazare, à Paris (9e)	18.300
47	Industrielle des naphtes (Société), 15, avenue Jean-Mermoz, à Pau (Basses-Pyrénées)	2.000
48	N. Ismert et Ce, à Faulquemont (Moselle)	2.200
49	Jurassienne des carburants (Société), 14, avenue Hoche, à Paris (8e)	8.300
50	Léon Korfan, à Ecouen (Seine-et-Oise)	3.100
51	Labruyère et Eberle (Anciens établissements), 32, rue de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire)	8.300
52	Lagarde (Etablissements), 24, rue de la République, à Cusset (Allier)	3.850

(1) Il ne pourra être fait usage de la présente autorisation qu'après justification de la propriété des réservoirs dont il est fait état dans la demande de la société, en date du 31 décembre 1948.
(2) Dont 3.000 tonnes d'essences spéciales.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS	QUANTITÉS autorisées. — Essence.
		tonnes.
53	La Jeanne-d'Arc, 38-40, rue des Etats-Unis, à Epinal (Vosges)	9.350
54	L'Allobroge, avenue de la Folatière, à Chambéry (Savoie)	6.000
55	La Mure, 47, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère)	33.000
56	Pétroles Serco (Société française des) (anciennement Les Consommateurs de pétrole), 20, rue Washington, à Paris (8e)	55.000
57	Les Pétroles de Gascogne, 1, rue Delurbe, à Bordeaux (Gironde)	4.100
58	Les Pétroles de l'Ouest, 2, rue Joseph-Sauveur, à Rennes (Ille-et-Vilaine)	7.700
59	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e).	137.500
60	V. Macron-Quatannens (Etablissements), 60, rue Wilson, à Somain (Nord)	4.400
61	Matesma (Etablissements), 18, rue René-Mirland, à Valenciennes (Nord)	3.300
62	A. Melin et E. Hougnenague (Etablissements), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or)	12.100
63	A. Meriaux (Etablissements), Patte-d'Oie, à Gonesse (Seine-et-Oise)	3.850
64	Mulhousienne des carburants (Société), à Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin)	2.200
65	Omnium français de pétroles, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e); Société Hullcombus, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris; Marseillaise des essences, 28-32, rue de la Corderie, à Marseille; Française des combustibles liquides, 6, rue Adolphe-Guiol, à Toulon	99.000
66	Ouest-Distribution, quai Emile-Cormerais, à Saint-Herblain (Loire-Inférieure)	15.400
67	Parisienne des asphaltes (Compagnie), 39, rue de Liège, à Paris (8e)	2.750
68	Parisienne des essences (Société), à Léré (Cher)	30.800
69	L. Pellier, 1, rue de Mirecourt, à Nancy (Meurthe-et-Moselle)	3.300
70	Petrocentre, 34, rue Charles-Gounod, à Toulouse (Haute-Garonne)	4.400
71	Petrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e)	44.000
72	Petrofrette (Société), 20, rue de l'Arcade, à Paris (8e)	26.400
73	Pétroles Eka, 124 *bis*, avenue de Villiers, à Paris (17e)	13.200
74	Pétroles du Languedoc (Société des), 10, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne).	32.000
75	Pétrolessence (Société), rue du Champ-de-Foire, à Toul (Meurthe-et-Moselle)	6.600
76	Petrolest (Société des pétroles de l'Est), 28, avenue de la Forêt-Noire, à Strasbourg.	10.450
77	Pétroles de l'Isle (Société des), à la Conque, Libourne (Gironde)	3.300
78	Petrostar (Compagnie), 191, rue de Courcelles, à Paris (17e)	11.300
79	Phocéenne des pétroles (Société), 23, rue de la Pépinière, à Paris	2.200
80	Picarde des produits du pétrole (Société), 67-69, rue du Château-Milan, à Amiens (Somme)	2.200
81	André Picoty (Etablissements), à la Souterraine (Creuse)	9.350
82	J. Pressner (Etablissements), 1, rue Mondétour, à Paris (1er)	1.800
83	Propétrol (Les Consommateurs de produits pétrolifères), 19, avenue de la Paix, à Strasbourg (Bas-Rhin)	10.450
84	Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (6e)	88.100
85	Régie autonome des transports parisiens, 53 *ter*, quai des Grands-Augustins, à Paris (6e)	(1)
86	Sélection (Etablissements), 30, place de Jaude, à Clermont-Ferrand	2.750
87	Shell française, 42, rue Washington, à Paris (8e)	341.000
88	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris	172.200
89	Solydit (S. A. des pétroles), 31, rue Paul-Chenavard, à Lyon (Rhône)	17.600
90	Soum (Etablissements), 28, rue des Roses, à Paris (18e)	2.200
91	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e)	480.700
92	Stardis (Société pour la distribution des produits du pétrole), 2, rue de Messine, à Paris	3.000
93	Henri Taponier (Etablissements), à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie)	2.750
94	Tavernier « Motoforce » (Société), 94-98, rue Bergson, à Saint-Etienne (Loire)	2.750
95	Thévenin et Ducrot (Société des anciens établissements), 67, rue de Besançon, à Pontarlier (Doubs)	12.650
96	Toneline (Société des pétroles), 55, rue d'Amsterdam, à Paris	27.500
97	Widenmeyer (Chemische Fabrik), Quellenstrasse n° 19, à Sarrebruck (Sarre)	2.750
	Total	2.807.550

(1) Quantités fixées provisoirement au début de chaque semestre, sous réserve de contrôle et d'après les besoins du service, par le ministre de l'industrie et du commerce, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928.

TABLEAU II PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer, par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités de pétrole lampant (kérosène) et white spirit indiquées au tableau suivant.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS	QUANTITÉS autorisées. Lampant	QUANTITÉS autorisées. White Spirit.
		tonnes.	tonnes.
1	Artésienne des pétroles (Société), route de Provin, à Carvin (Pas-de-Calais)	100	»
2	Auxiliaire française des pétroles (Société), 4, boulevard Malesherbes, à Paris (8e)	200	»
3	Léon Barbier (Etablissements), rue Eugène-Sue (La Capuche), à Grenoble (Isère)	100	»
4	Antoine Baud (Maison), 93, boulevard Lavoisier, à Clermont-Ferrand	300	»

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS	QUANTITÉS autorisées. Lampant	White Spirit.
		tonnes.	tonnes.
5	Bimie et fils (Etablissements), 130-138, boulevard de la Liberté, à Agen (Lot-et-Garonne)	200	»
6	Gérard Boyer, 6-8, rue de l'Ecluse, à Melun (Seine-et-Marne)	200	»
7	Calmes (Etablissements), 20, rue du Génie, à Montigny-les-Metz (Moselle)	100	»
8	Carburants de l'Atlantique (Société des), 1, rue du Château-Trompette, à Bordeaux (Gironde)	200	»
9	Carburants et benzols du Nord et de l'Est, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris	200	»
10	Carburants industriels du Nord, 146, boulevard Haussmann, à Paris	800	»
11	H. Coineau (Etablissements), « Aux Fieux », à Saint-Yrieix (Haute-Vienne)	100	»
12	Commerciale des carburants (Société), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris	1.000	»
13	Commerciale Lambert-Rivière (Société), 16, rue de Miromesnil, à Paris	800	»
14	Comptoir français du commerce extérieur, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris	200	»
15	Continentale et maritime des pétroles, 148, boulevard Haussmann, à Paris	200	»
16	Léon Debouverie (Etablissements), 500, route de Paris, à Amiens	200	»
17	Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris	30.000	3.000
18	Docks des alcools, 25 à 41, avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis (Seine)	1.000	»
19	F. Dorsemaine (Etablissements), 37, rue de Paris, à Vichy (Allier)	200	»
20	Fr. Eglinsdoerfer, successeur (Etablissements), 7, rue de Turckheim, à Colmar (Haut-Rhin)	100	»
21	Essences et carburants de France, 24, avenue Théophile-Gautier, à Paris (16e)	300	»
22	Excelsior (Société des carburants), 2, rue Lacoré, à Besançon (Doubs)	500	»
23	Française des carburants (Société), 6, rue Lamennais, à Paris (8e)	1.000	»
24	Française des essences et pétroles du Sud-Ouest, S. E. P. S. O. (Société), route d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne)	200	»
25	Générale des coopératives de consommation (Société), 61, rue Boissière, à Paris (16e)	200	»
26	Générale des huiles et pétroles (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e)	11.000	8.000
27	Gérardot et Ce (Etablissements), 17, Grande Rue, à Précy-sur-Oise (Oise)	200	»
28	Guyenne-Pétrole, 1, place Doublet, à Bergerac (Dordogne)	100	»
29	Antar (Soc. anon. d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris (17e)	2.500	»
30	Hydrocarbures de Saint-Denis (Société d'), 9, rue Louis-Murat, à Paris (8e)	2.000 (1)	»
31	N. Ismert et Ce, à Faulquemont (Moselle)	100	»
32	Jurassienne des carburants (Société), 14, avenue Hoche, à Paris (8e)	500	»
33	Labruyère et Eberlé (Anciens établissements), 32, rue de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire)	500	»
34	Lagarde (Etablissements), 24, rue de la République, à Cusset (Allier)	200	»
35	La Jeanne-d'Arc, 38-40, rue des Etats-Unis, à Epinal (Vosges)	300	»
36	L'Allobroge, avenue de la Folatière, à Chambéry (Savoie)	300	»
37	La Mure, 47, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère)	1.000	»
38	Pétroles Serco (Société française des) (Anciennement Les Consommateurs de pétrole), 9, avenue Percier, à Paris (8e)	7.000	1.000
39	Les Pétroles de l'Ouest, 2, rue Joseph-Sauveur, à Rennes (Ile-et-Vilaine)	200	»
40	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e)	3.600	3.400
41	V. Macron-Quatannens (Etablissements), 60, rue Wilson, à Somain (Nord)	100	»
42	Matesma (Etablissements), 18, rue René-Mirland, à Valenciennes (Nord)	200	»
43	A. Melin et E. Houguenague (Etablissements), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or)	400	»
44	Mulhousienne des carburants (Société), à Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin)	100	»
45	Omnium français de pétroles, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e); Société Huilcombus, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris; Marseillaise des essences, 28-32, rue de la Corderie, à Marseille; Française des combustibles liquides, 6, rue Adolphe-Guiol, à Toulon	4.000	»
46	Ouest-Distribution, quai Emile-Cormerais, à Saint-Herblain (Loire-Inférieure)	400	»
47	Parisienne des essences (Société), à Léré (Cher)	600	»
48	L. Pellier, 1, rue de Mirecourt, à Nancy (Meurthe-et-Moselle)	100	»
49	Petrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e)	2.000	»
50	Petrofrette (Société), 20, rue de l'Arcade, à Paris (8e)	500	»
51	Pétroles du Languedoc (Société des), 10, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne)	1.000	»
52	Petrolessence (Société), rue du Champ-de-Foire, à Toul (Meurthe-et-Moselle)	200	»
53	Petrolest (Société des pétroles de l'Est), 28, avenue de la Forêt-Noire, à Strasbourg	200	»
54	Phocéenne des pétroles (Société), 23, rue de la Pépinière, à Paris	200	»
55	Picarde des produits du pétrole (Société), 67-69, rue du Château-Milan, à Amiens (Somme)	200	»
56	André Picoty (Etablissements), à la Souterraine (Creuse)	300	»
57	Propretrol (Les Consommateurs de produits pétrolifères), 19, avenue de la Paix, à Strasbourg (Bas-Rhin)	200	»
58	Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e)	3.600	»
59	Sélection (Etablissements), 30, place de Jaude, à Clermont-Ferrand	100	»
60	Shell française, 42, rue Washington, à Paris (8e)	35.000	3.000
61	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris	11.200	900

(1) Dont 2.000 tonnes d'essences spéciales.

NUMEROS	PERSONNES OU SOCIETES	QUANTITES autorisées. Lampant	White Spirit
62	Solydit (S. A. des pétroles), 57, rue Paul-Chenavard, à Lyon (Rhône)	300	»
63	Soum (Etablissements), 28, rue des Roses, à Paris (18e)	200	»
64	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e)	26.000	5.000
65	Henri Taponier (Etablissements), à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie)	200	»
66	Thevenin et Ducrot (Société des anciens établissements), 67, rue de Besançon, à Pontarlier (Doubs)	500	»
67	Toneline (Société des pétroles), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e)	1.100	»
	Totaux	156.800	24.300

TABLEAU III PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer, par période de douze mois, pour être livrées par elles à la consommation intérieure, les quantités d'huile lourde et de produits assimilés, lubrifiants à base de produits du pétrole, indiquées au tableau suivant.

NUMEROS	PERSONNES OU SOCIETES	QUANTITES autorisées. tonnes.
1	Alliance Petroleum (S. A. R. L.), 97, boulevard Haussmann, à Paris (8e)	4.000
2	Commerciale des carburants (Société), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e)	1.000
3	Commerciale des produits du pétrole (Société), 151, boulevard Haussmann, Paris (8e).	10.000
4	Comptoir syndical de distribution d'huiles et graisses industrielles « Cosyndis », 16, rue de Miromesnil, à Paris (8e)	(1) 30.000
5	Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris	12.000
6	Française de raffinage (Compagnie), 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris (8e)	10.000
7	Générale des huiles de pétrole (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e)	14.000
8	Henry Hamelle (Etablissements), 23, boulevard Jules-Ferry, à Paris (11e)	3.500
9	Antar (Société anonyme d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris (17e)	5.000
10	Huiles Renault (Société anonyme des), 55 à 65, rue Camille-Desmoulins, à Issy-les-Moulineaux (Seine)	5.000
11	Huiles Shell (Société anonyme des), 45, rue d'Artois, à Paris (8e)	6.500
12	Pétroles Serco (Société française des) (anciennement Les Consommateurs de pétrole), 20, rue Washington, à Paris (8e)	24.000
13	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e).	2.000
14	Nouvelle des huiles minérales (Société), 31, rue de Miromesnil, à Paris (8e)	4.400
15	Paix et Ce, 13, quai du Maréchal-Foch, à Douai (Nord)	1.000
16	Pétrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e)	3.000
17	Pétronaphte (Société anonyme), 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e)	12.000
18	Raffineries de pétrole de la Gironde (Société des), 7, place Vendôme, à Paris (1er)	16.000
19	Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e)	2.300
20	Shell française, 42, rue Washington, à Paris (8e)	7.000
21	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris (8e)	37.000
22	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e)	123.400
23	Toneline (Société des pétroles), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e)	300
24	Yacco (Société), 42, avenue de la Grande-Armée, à Paris	3.600
	Total	337.000

(1) Au delà de 6.000 tonnes, il ne pourra être fait usage de cette autorisation qu'avec l'assentiment du ministre de l'industrie et du commerce, après avis de la commission instituée par l'article 2 de la loi du 30 mars 1928.

TABLEAU IV PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les essences avion pour être livrées par elles à la consommation intérieure.

NUMEROS	PERSONNES OU SOCIETES
1	Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris (8e).
2	Française de raffinage (Compagnie), 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris (8e).
3	Générale des huiles de pétrole (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e).
4	La Mure, 47, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble.
5	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e).
6	Omnium français de pétrole, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e).
7	Pétrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e).
8	Produits chimiques et raffineries de Berre (Compagnie des), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
9	Raffineries françaises de pétrole de l'Atlantique, 15, avenue Gourgaud, à Paris (17e).
10	Raffineries de pétrole de la Gironde (Société des), 7, place Vendôme, à Paris (1er).
11	Shell française, 42, rue de Washington, à Paris (8e).
12	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris (8e).
13	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e).

TABLEAU V PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer provisoirement sans limitation, les gas-oils, les fuel-oils fluides et les fuel-oils lourds pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
1	Artésienne des pétroles (Société), route de Provin, à Carvin (Pas-de-Calais).
2	Auxiliaire française des pétroles (Société), 4, boulevard Malesherbes, à Paris.
3	Léon Barbier (Etablissements), rue Eugène-Süe (la Capuche), à Grenoble (Isère).
4	Baud (Maison Antoine), 93, boulevard Lavoisier, à Clermont-Ferrand.
5	Bertrand et Miège (Successeurs), 52-54, rue Jean-Jaurès, à Luxeuil (Haute-Saône).
6	Bimie et fils (Etablissements), 130-138, boulevard de la Liberté, Agen (Lot-et-Garonne).
7	Bordelaise des carburants français (S. U. R. C. A. F.), 29, allée de Chartres, à Bordeaux (Gironde).
8	Bourdeaux et Ce (Etablissements), à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).
9	Boyer (Gérard), 6-8, rue de l'Ecluse, à Melun (Seine-et-Marne).
10	G. Brunet-Debaines, 5, avenue Monclar, à Avignon (Vaucluse).
11	Calmes (Etablissements), 20, rue du Génie, Montigny-les-Metz (Moselle).
12	Carburants de l'Atlantique (Société des), 1, rue du Château-Trompette, à Bordeaux (Gironde).
13	Carburants et benzols du Nord et de l'Est, 5, rue Jules-Lefebvre, à Paris.
14	Carburants industriels du Nord, 116, boulevard Haussmann, Paris.
15	H. Coineau (Etablissements), « Aux Fleux », à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
16	Commerciale des carburants (Société), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris.
17	Commerciale Lambert-Rivière (Société), 16, rue de Miromesnil, à Paris.
18	Comptoir français du commerce extérieur, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris.
19	Continentale et maritime des pétroles, 148, boulevard Haussmann, à Paris.
20	Crédit minier franco-roumain, 25, rue Châteaubriand, à Paris.
21	Léon Debouverie (Etablissements), 500, route de Paris, à Amiens.
22	Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris.
23	Docks des alcools, 25 à 41, avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).
24	F. Dorsemaine (Etablissements), 37, rue de Paris, à Vichy (Allier).
25	Efco (Etablissements), à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées).
26	Fr. Eglinsdoerfer, successeur (Etablissements), 7, rue de Turckheim, à Colmar (Haut-Rhin).
27	Essences et carburants de France, 24, avenue Théophile-Gautier, à Paris (16e).
28	Excelsior (Société des carburants), 2, rue Lacoré, à Besançon (Doubs).
29	Fidis (Compagnie française pour l'importation et la distribution des produits du pétrole), 48, avenue Kléber, à Paris (16e).
30	Française des carburants (Société), 6, rue Lamennais, à Paris (8e).
31	Française des essences et pétroles du Sud-Ouest (S.E.P.S.O.), route d'Agen, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
32	Française des produits pétrolifères (Compagnie), 55, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e).
33	Franco-sarroise des pétroles, 26, Sulzbachstrasse, à Sarrebruck.
34	Générale des coopératives de consommation (Société), 61, rue Boissière, à Paris (16e).
35	Générale des huiles de pétrole (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e).
36	Générale des pétroles français (Compagnie), 69, rue de Courcelles, à Paris (8e).
37	Gerardot et Ce (Etablissements), 17, Grande-Rue, à Précy-sur-Oise (Oise).
38	Guyenne pétrole, 1, place Doublet, à Bergerac (Dordogne).
39	Maurice Harduin (Etablissements), 46-48-50, rue du Faubourg-d'Arras, à Lille.
40	Havraise d'importation de produits pétroliers, 152, route Nationale, le Havre (Seine-Inférieure).
41	Antar (Société anonyme d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris (17e).
42	Industrielle des naphtes (Société), 15, avenue Jean-Mermoz, à Pau (Basses-Pyrénées).
43	N. Ismert et Ce, à Faulquemont (Moselle).
44	Jurassienne des carburants (Société), 14, avenue Hoche, à Paris (8e).
45	Léon Korfan, à Ecouen (Seine-et-Oise).
46	Labruyère et Eberle, 32, rue de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire).
47	Lagarde (Etablissements), 24, rue de la République, à Cusset (Allier).
48	La Jeanne-d'Arc, 38-40, rue des Etats-Unis, à Epinal (Vosges).
49	L'Allobroge, avenue de la Folatière, à Chambéry (Savoie).
50	La Mure, 47, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère).
51	Pétroles Serco (Société française des) (anciennement Les Consommateurs de pétrole), 20, rue Washington, à Paris (8e).
52	Les Pétroles de Gascogne, 1, rue Delurbe, à Bordeaux (Gironde).
53	Les Pétroles de l'Ouest, 2, rue Joseph-Sauveur, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
54	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e).
55	V. Macron-Quatannens (Etablissements), 60, rue Wilson, à Somain (Nord).
56	Malesma (Etablissements), 18, rue René-Mirland, à Valenciennes (Nord).
57	Méditerranéenne des charbons de soute et industriels (Compagnie générale), 6, rue Sainte, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
58	A. Melin et E. Houguenague (Etablissements), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
59	Mory et Ce, 3, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Paris (10e).
60	Mulhousienne des carburants (Société), à Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin).
61	Omnium français de pétroles, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e); Société Huilcombus, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris (8e); Marseillaise des essences, 28-32, rue de la Corderie, à Marseille; Française des combustibles liquides, 6, rue Adolphe-Guiol, à Toulon.
62	Ouest-Distribution, quai Emile Cormerais, à Saint-Herblain (Loire-Inférieure).
63	Parisienne des asphaltes (Compagnie), 39, rue de Liége, à Paris (8e).

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
64	Parisienne des essences (Société), à Léré (Cher).
65	L. Pellier, 1, rue de Mirecourt, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
66	Pétrocentre, 31, rue Charles-Gounod, à Toulouse (Haute-Garonne).
67	Pétrofrette (Société), 20, rue de l'Arcade, à Paris (8e).
68	Pétrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e).
69	Pétroles Eka, 121 *bis*, avenue de Villiers, à Paris (17e).
70	Pétroles du Languedoc (Société des), 10, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne).
71	Pétrolessence (Société), rue du Champ-de-Foire, à Toul (Meurthe-et-Moselle).
72	Pétroles Lubridor (Société anonyme des) (anciennement Pétroles et matières premières [Société]), 21 *bis*, rue Lord-Byron, à Paris (8e).
73	Pétrolest (Société des pétroles de l'Est), 28, avenue de la Forêt-Noire, à Strasbourg.
74	Pétroles de l'Isle (Société des), à la Conque-Libourne (Gironde).
75	Pétronaphte (Société anonyme), 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
76	Phocéenne des pétroles (Société), 23, rue de la Pépinière, à Paris.
77	Picarde des produits du pétroles (Société), 67-69, rue du Château-Milan, à Amiens (Somme).
78	André Picoty (Etablissements), à la Souterraine (Creuse).
79	Produits chimiques et raffineries de Berre (Société des), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
80	Propétrol (Les Consommateurs de produits pétrolifères), 19, avenue de la Paix, à Strasbourg (Bas-Rhin).
81	Raffinage (Compagnie française de), 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris.
82	Raffineries françaises de pétrole de l'Atlantique, 15, avenue Gourgaud, à Paris (17e).
83	Raffinerie du pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
84	Raffineries de pétrole de la Gironde, 7, place Vendôme, à Paris.
85	Sélection (Etablissements), 30, place de Jaude, à Clermont-Ferrand.
86	Shell française, 42, rue Washington, à Paris (8e).
87	Sicar (Société d'importation de carburants et dérivés), 134, boulevard de Clichy, à Paris (18e).
88	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris.
89	Solydit (S. A. des Pétroles), 31, rue Paul-Chenavard, à Lyon (Rhône).
90	Soum (Etablissements), 23, rue des Roses, à Paris (18e).
91	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e).
92	Stardis (Société pour la distribution des produits du pétrole), 2, rue de Messine, à Paris.
93	Henri Taponier (Etablissements), à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).
94	Tavernier « Motoforce » (Société), 94-98, rue Bergson, à Saint-Etienne (Loire).
95	Thevenin et Ducrot (Société des anciens établissements), 67, rue de Besançon, à Pontarlier (Doubs).
96	Toneline (Société des pétroles), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
97	Widenmeyer (Chemische Fabrik), Quellenstrasse, n° 19, à Sarrebrück (Sarre).

TABLEAU VI PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les road-oils, bitumes de pétrole, brais durs, brais mous, coke de pétrole pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
1	Alais, Froges et Camargue (Compagnie de produits chimiques et électro-métallurgiques), 23, rue de Balzac, à Paris (8e).
2	Alliance pétroleum (S. A. R. L.), 97, boulevard Haussmann, à Paris (8e).
3	Arnaud S. A. (Etablissements A.), 20, boulevard de la Bastille, à Paris (12e).
4	Arnaud et Rouff (Anciens établissements), 4 *bis*, boulevard Morland, à Paris (4e).
5	Bourcier (Pierre-G.), 45, rue de Pétrograd, à Paris (8e).
6	Chimique de Gerland (Société), 49, rue de la République, à Lyon (Rhône).
7	Coineau (Etablissements H.) « Aux Fleux », à Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
8	H. Dore-Saint-Germain et Compagnie, 54, rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris (4e).
9	Electrodes de la Savoie (Société des), 12, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
10	Française de raffinage (Compagnie), 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris.
11	Générale des goudrons et bitumes (Compagnie), 74, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris.
12	Générale des huiles de pétrole (Société), 21, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e).
13	Antar (Société anonyme d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris (17e).
14	La Mure, 47, avenue Alsace-Lorraine, à Grenoble (Isère).
15	Lasailly et Bichebois (Etablissements), 45 et 47, rue Camille-Desmoulins, à Issy-les-Moulineaux (Seine).
16	D. Mackain et Compagnie (S. A. R. L.), 33, rue de Ponthieu, à Paris (8e).
17	Melin et Houguenague (Etablissements), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
18	A. Migault et fils (S. A. R. L.), 54, rue Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris (4e).
19	Omnium français des pétroles, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris (7e); Société Huilcombus, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris; Marseillaise des essences, 28-32, rue de la Corderie, à Marseille; Française des combustibles liquides, 6, rue Adolphe-Guiol, à Toulon.
20	Paix et Compagnie, 13, quai du Maréchal-Foch, à Douai (Nord).
21	Parisienne des asphaltes (Compagnie), 39, rue de Liège, à Paris (8e).
22	Pelissier et Frey (S. A. R. L.), 6, rue Saulnier, à Paris (9e).
23	Pétroles du Languedoc (Société des), 10, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne).
24	Pétroles Lubridor (Société anonyme des) (anciennement Pétrole et matières premières [Société]), 21 *bis*, rue Lord-Byron, à Paris (8e).
25	Produits chimiques et raffineries de Berre (Compagnie des), 55, rue d'Amsterdam, à Paris.
26	Raffineries de pétrole de la Gironde, 7, place Vendôme, à Paris.
27	Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
28	Savoie Acheson (Compagnie industrielle), 12, rue du Général-Foy, à Paris (8e).

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
29	Shell française, 42, rue Washington, à Paris.
30	Socony Vacuum française (Société), 46, rue de Courcelles, à Paris.
31	Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e).
32	G. Thevenot, 16, rue du Temple, à Paris (4e).
33	Ugine (Société d'électro-chimie, d'électro-métallurgie et des aciéries électriques d'), 10, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
34	Union française pour l'importation des produits du pétrole, 20, rue de l'Arcade, à Paris (8e).

TABLEAU VII PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer provisoirement sans limitation. les vaselines, paraffines, cires de pétrole et de schistes brutes ou raffinées, pour être livrées par elles à la consommation intérieure.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
1	Alliance Petroleum (S. A. R. L.), 97, boulevard Haussmann, à Paris (8e).
2	Bouquain et Ce (Société des Etablissements), 172, boulevard de Créteil, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
3	Ciresia (Etablissements), 10, boulevard de la Libération, à Vincennes (Seine).
4	Commerciale des produits du pétrole (Société), 151, boulevard Haussmann, à Paris (8e).
5	Compagnie française d'armement et d'importation (C. O. F. R. A. D. I. M.), 17, rue du Helder, à Paris.
6	Comptoir français des fournitures industrielles et établissements « Tisseo réunis », 145, rue de Paris, à Bobigny (Seine).
7	Cybo (Etablissements), 99-103, boulevard de Stalingrad, à Vitry-sur-Seine (Seine).
8	Doublet (Etablissements), 16, Grande-Rue, à Montrouge (Seine).
9	A. Dousselin (S. A.), 33, quai Arloing, à Lyon (Rhône).
10	Française pour la fabrication de la cérésine (Société), 35, boulevard Rabatau, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
11	Gayet-Beriot et fils (S. A. R. L.), 65, boulevard de la République, à Roubaix (Nord).
12	Halbout (Etablissements), 16, rue Albert-Lambert-Père, à Rouen (Seine-Inférieure).
13	Industrielle des cires et dérivés (Société), 13, rue Foucault, à Clichy (Seine).
14	E.-L. Jarach, 107-109, rue du Vélodrome, à Caudéran (Gironde).
15	La Cire laquée (J. Peretmere et J. Polonceau) (S. A. R. L.), 36, rue de Fontenay, à Montrouge (Seine).
16	Lion noir (Produits chimiques), 43, rue de Liège, à Paris (8e).
17	M. Luiset (Etablissements), 60, avenue Jean-Jaurès, à Lyon (Rhône).
18	Luzzato et Figlio (France) (Société anonyme), 62, rue de Miromesnil, à Paris (8e).
19	A.-L. Mainguet, rue de Bitche, à Nantes (Loire-Inférieure).
20	Paix et Ce, 13, quai du Maréchal-Foch, à Douai (Nord).
21	Petrofrance, 8, rue de Berri, à Paris (8e).
22	Raffinerie franco-polonaise d'ozokerite (S. A. R. L.), 105, avenue de Stalingrad, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
23	Raffinerie méridionale de cerésines, 245 à 249, route de Stalingrad, à Bobigny (Seine).
24	Raffinerie d'ozokerite (S. A. F.), 37, rue des Mathurins, à Paris.
25	Solitaire (Société anonyme), 10, 12, rue Valentin, à Levallois-Perret (Seine).
26	Union française pour l'importation des produits du pétrole, 20, rue de l'Arcade, à Paris (8e).

TABLEAU VIII PREVU A L'ARTICLE 1er

Liste des personnes ou sociétés autorisées à importer, provisoirement sans limitation, les gaz de pétrole (butane et propane commerciaux) pour être livrés par elles à la consommation intérieure.

NUMÉROS	PERSONNES OU SOCIÉTÉS
1	Berrogaz (Société anonyme), 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
2	Bourdeaux et Ce (Etablissements), à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).
3	Carburants du Sud-Ouest (Société des), boulevard Déodat-de-Séverac, à Toulouse (Haute-Garonne).
4	Comptoir des gaz industriels, 10, avenue de la Grande-Armée, à Paris (8e).
5	Desmarais frères, 12, rue des Mathurins, à Paris (6e).
6	Exploitation des gaz liquéfiés « Monogaz » (Société d'), 148, boulevard Haussmann, à Paris (8e).
7	Française des carburants (Société), 6, rue Lamennais, à Paris (8e).
8	Française de raffinage (Compagnie), 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris (8e).
9	Gaz liquides de pétrole (S.O.G.A.L.) (Société des), 79, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e).
10	Importation et de transport de pétrole (Société d'), 77, boulevard Malesherbes, à Paris (8e).
11	Labruyère et Eberlé (Anciens établissements), 32, rue de Lyon, à Mâcon (Saône-et-Loire).
12	L'Allobroge, avenue de la Folatière, à Chambéry (Savoie).
13	Lille, Bonnières et Colombes (Société anonyme), 10 et 12, rue de Calais, à Paris (9e).
14	Martin-Rondeau, Noël et Mesnard (Société à responsabilité limitée), 11, rue Boisnet, à Angers (Maine-et-Loire).
15	A. Melin et Houguenague (Etablissements), à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
16	Picoty (Etablissements André), à la Souterraine (Creuse).
17	Primagaz (Compagnie des gaz de pétrole), 64, avenue Hoche, à Paris.
18	Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris (8e).
19	Rhin et Rhône (Société anonyme), 28, rue d'Enghien, à Lyon (Rhône).
20	Union des gaz liquides modernes, 3, rue du Colisée, à Paris (8e).
21	Utilisation rationnelle des gaz (Société pour l'), 44, rue de Washington, à Paris (8e).

ANNEXE IX PREVUE A L'ARTICLE 12

Liste des personnes ou sociétés tenues aux obligations définies par l'article 12 ci-dessus.

1° Raffineries françaises de pétrole de l'Atlantique, 15, avenue Gourgaud, à Paris.

2° Compagnie des produits chimiques et raffineries de Berre, 55, rue d'Amsterdam, à Paris.

3° Compagnie française de raffinage, 11, rue du Docteur-Lancereaux, à Paris.

4° Société des raffineries de pétrole de la Gironde, 7, place Vendôme, à Paris.

5° Société générale des huiles de pétrole, 21, rue de la Bienfaisance, à Paris.

6° Shell française, 42, rue Washington, à Paris.

7° Socony vacuum française, 46, rue de Courcelles, à Paris.

8° Standard française des pétroles, 82, avenue des Champs-Elysées, à Paris.

9° Desmarais frères, 42, rue des Mathurins, à Paris.

10° Société française des carburants, 6, rue Lamennais, à Paris.

11° Antar (Société anonyme d'exploitations pétrolières), 4, rue Léon-Jost, à Paris.

12° Société française des pétroles Serco (anciennement Les Consommateurs de pétrole), 20, rue Washington, à Paris.

13° Société Lille, Bonnières et Colombes, 8, 10 et 12, rue de Calais, à Paris.

14° Omnium français des pétroles, 230, boulevard Saint-Germain, à Paris; Société française des combustibles liquides, 6, rue Adolphe-Guiol, à Toulon; Société marseillaise des essences, 28-32, boulevard de la Corderie, à Marseille; Société Huilcombus, 70 *bis*, rue d'Amsterdam, à Paris.

15° Société des pétroles du Languedoc, 10, boulevard d'Arcole, à Toulouse.

16° Société Pétronaphte, 19, rue du Général-Foy, à Paris.

17° Raffinerie de pétrole du Nord, 19, rue du Général-Foy, à Paris.

18° Société des pétroles Toneline, 55, rue d'Amsterdam, à Paris.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Désignation des fonctionnaires chargés de la passation des actes de location.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones,

Vu les textes fixant les attributions des directeurs régionaux, des directeurs départementaux et des chefs des services spéciaux;

Vu l'article 23 du décret n° 49-1209 du 28 août 1949,

Arrête

Art. 1er. — Les directeurs régionaux, les chefs des services spéciaux et les directeurs départementaux sont habilités, dans la limite de leurs attributions respectives, à autoriser par décision particulière la passation des actes de location intéressant leurs services.

Art. 2. — Les directeurs régionaux et les chefs des services spéciaux sont désignés pour contresigner les actes passés par le service des domaines à l'effet de consacrer la location d'immeubles affectés à leurs services propres et situés dans le département siège de leur direction.

Les directeurs départementaux sont désignés pour contresigner tous les actes consacrant la location d'immeubles situés dans le département de leur résidence.

Art. 3. — Le secrétaire général des postes, télégraphes et téléphones est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1950.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones:
Le secrétaire général,
HONORÉ FARAT.

Remises de débets.

Par arrêtés du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 25 janvier 1950, il a été fait remise:

A M. Lasquel, ex-commis des postes, télégraphes et téléphones à Paris, ligne du Sud-Est, domicilié 7 *bis*, rue des Etangs, à Brunoy (Seine-et-Oise), de la somme en capital et intérêts restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 21 janvier 1949.

A M. Mondolini, facteur des postes, à Ajaccio de la somme en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 10 mai 1949.

Administration centrale.

Par arrêté du 24 janvier 1950, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er février 1950:

M. Burtz, administrateur de 2e classe, précédemment détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au titre des articles 99 et 102 de la loi du 19 octobre 1946.

Services extérieurs.

Par arrêté du 31 décembre 1949:

Ont été nommés inspecteurs principaux (services ambulants) et titularisés dans le grade correspondant:

A Paris-ligne du Nord.

M. Vieu, administrateur de 3e classe.

A Paris-ligne de l'Ouest.

M. Mallet, chef de section à Paris-direction régionale des services ambulants.

M. Perrier, inspecteur-rédacteur faisant fonctions de rédacteur à l'administration centrale.

A Paris-ligne de l'Est.

M. Lacaze, chef de section à Paris-direction régionale des services ambulants.

A Marseille-ligne de la Méditerranée.

M. Kalck, chef de section à Paris-ligne du Sud-Ouest.

Par arrêtés du 25 janvier 1950:

Ont été nommés inspecteurs principaux (services ambulants) et titularisés dans le grade correspondant:

A Paris-ligne de l'Est.

M. Ducellier, inspecteur principal à Laon.

A Paris-ligne du Nord.

M. Cayrol, inspecteur principal à Paris-direction régionale des services ambulants.

A été réintégrée dans les cadres, à compter du 3 janvier 1950:

Mme Pagni de Perelli, contrôleur principal à Paris-centre régional de contrôle des articles d'argent, précédemment détachée auprès du ministère de la France d'outre-mer.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 10 janvier 1950, Mlle Lautmann (Lucie), agent supérieur de 3e classe, 5e échelon, à l'administration centrale, est élevée au 6e échelon de son grade à compter du 31 décembre 1949.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Modification de l'arrêté du 20 janvier 1948 fixant le siège, le ressort et la compétence des commissions départementales des dommages de guerre pour le département de la Seine.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 48 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946;

Vu le décret n° 46-2961 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 octobre 1946;

Vu l'arrêté interministériel du 20 janvier 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 20 janvier 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Il est créé dans le département de la Seine deux commissions départementales des dommages de guerre dont le siège, le ressort et la compétence sont fixés par le tableau ci-dessous:

SIEGE	RESSORT	COMPÉTENCE
Paris:		
Commission n° 1.	Département de la Seine.	Tous dommages à l'exception des dommages aux mobiliers familiaux.
Commission n° 2.	Département de la Seine.	Dommages aux mobiliers familiaux.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur des affaires civiles et du sceau du ministère de la justice sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1950.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation,
Le conseiller technique,
ANDRÉ PIERARD.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 7 février 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Communication du Gouvernement.

2. — Suite de la discussion d'urgence, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits du travail. (Nos 9093-9102. — M. Moisan, rapporteur.)

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE
(149 membres au lieu de 150.)

Supprimer M. Lescorat (André).

CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE
(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter: M. Lescorat (André).

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Arthaud, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Bétolaud, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Pierre Cot, Dhers, Fajon (Etienne), Gay (Francisque), Gouin (Félix), Jouve (Gérard), Lapie (Pierre-Olivier), Mayer (Daniel) (Seine), Mouslier (de), Philip (André), Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Terrenoire, Mme Vaillant-Couturier, M. Viard.

Suppléants. — MM. Finet (de M. Augarde), Bouret (de M. Fonlupt-Esperaber), Halbout (de M. Alfred Coste-Floret), Prigent (de M. Paul Hutin), Aku (de M. Saravane Lambert), Godin (de M. Vendroux), Grenier (de M. Pourtalet), Thuillier (de M. Billoux).

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Bocquet, Garavel, Lamarque-Cando, Laurens (Camille) (Cantal), Montagnier, Moussu, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Tirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Reille-Soult, Rincent, Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Temple, Terpend, Tricart, Vée.

Suppléants. — MM. Poumadère (de M. Boccagny), Thoral (de M. Lucas), Deshors (de M. Souriet).

Commission des pensions.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Bégouin, Chaze, Darou, Diallo (Yacine), Dixmier, Djemad, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Durroux, Genest, Maillocheau, Mekki, Mouton, Mme Péri, MM. Rosenblatt, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Auban, Badie, Bentaleb, Devemy, Forcinal.

Suppléants. — MM. Antonin Gros (de M. Casanova), Poumadère (de M. Cherrier), Savard (de M. Hamani Diori), Mme Reyraud (de M. Roger Roucaute), Mlle Rumeau (de M. Touchard).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Augarde, Benoist (Charles), Castellani, Diallo (Yacine), Jaquet, Juglas, Lamine-Gueye, Ninine, Solinhac, Temple, Thibault, Villard.

Excusés. — MM. Defferre, Silvandre.

Commission chargée d'enquêter sur les faits relatés dans la déclaration du président du conseil du 17 janvier 1950.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Anxionnaz, Arnal, Castellani, Chamant, Delahoutre, Depreux (Edouard), Duveau, July, Kriegel-Valrimont, Lamine-Gueye, Michelet, Monteil (André) (Finistère).

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 14 février 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales:

I. — M. Léo Hamon demande à M. le ministre des affaires étrangères quels sont, en vertu des dernières décisions des hauts commissaires alliés en Allemagne: 1° le prix du charbon de la Ruhr, qualité moyenne, livré sur le carreau de la mine à l'usage de la consommation intérieure allemande; 2° quel est le prix du même charbon, livré à la consommation française; 3° quelle est l'exacte modification de l'un et l'autre de ces prix, résultat des derniers accords; 4° quelle est la facturation des frais de transport, et son mode d'établissement; 5° si toutes dispositions nécessaires ont été

prises pour que les frais de transport soient calculés de la même manière, selon que le charbon est à destination de la France ou de l'Allemagne, et, dans la négative, quelles sont les différences qui subsistent et leur incidence; 6° au cas où il apparaîtrait qu'une discrimination continue d'être pratiquée à l'égard de l'industrie française pour l'achat du charbon allemand, quelles mesures le Gouvernement français entend prendre, ou quelles négociations il compte entreprendre pour mettre fin à cet état de choses. (N° 104.)

II. — M. Martial Brousse demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques à quelle date ont été envoyées aux directions départementales des contributions directes les instructions relatives à l'application de l'article 3 de la loi du 31 juillet 1949 modifiant, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, le décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale; s'il est exact qu'il résulte de ces instructions que les pertes d'animaux nés dans l'exploitation ne peuvent être déduites du bénéfice imposable; et, dans l'affirmative, s'il estime que cette interprétation des textes législatifs est bien conforme à l'esprit et même à la lettre de la loi du 31 juillet 1949. (N° 106.)

III. — M. Henri Maupoil demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques dans quelles conditions a été conclu l'accord commercial franco-allemand actuellement en discussion et qui doit être signé incessamment; et attire son attention sur les graves répercussions de ces accords, en particulier pour l'industrie des fabricants de brides et coussins à sabots. (N° 107.)

IV. — M. Charles Brune expose à M. le ministre de l'industrie et du commerce que les services nationaux « Gaz de France et Electricité de France » réclament aux communes du département d'Eure-et-Loire, des sommes destinées à couvrir les déficits d'exploitation de ces services dans le département, « à titre d'indemnité pour les charges extra-contractuelles subies au cours des exercices 1946 et 1947 »; que les sommes demandées aux communes atteignent approximativement 16 millions à Chartres pour 1946, 320.000 F à Lèves, 600.000 F à Luisant; et demande qu'il soit précisé sur quelles bases juridiques se fondent de telles réclamations destinées à rétablir une situation à laquelle les communes sont totalement étrangères; et quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour défendre les communes de France contre des prétentions budgétairement insupportables (n° 103).

2. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel en application de l'article 91 de la Constitution.

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre l'application des majorations de service prévues par la loi du 26 mars 1937 aux médecins et pharmaciens de service admis dans l'armée active en vertu des articles 3 et 4 de la loi du 4 janvier 1929. (N°s 863, année 1949, et 64, année 1950. — M. Bernard Lafay, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la création d'un établissement administratif permanent à l'île Amsterdam. (N° 858, année 1949. — M. Liotard, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des finances. — M. Saller, rapporteur.)

5 — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rendant applicables à la Nouvelle-Calédonie et dépendances les dispositions du décret du 30 octobre 1935 réformant le régime de l'interdiction de séjour. (N° 859, année 1949. — M. Henri Lafleur, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assembéle nationale, tendant à rendre applicables à l'Afrique équatoriale française, aux établissements français de l'Océanie et aux établissements français dans l'Inde les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 réformant le régime de l'interdiction de séjour. (N° 860, année 1949. — M. Henri Lafleur, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la suppression de la cour de justice de l'Indochine. (N°s 861, année 1949, et 58, année 1950. — M. Razac, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Carcassonne, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Landry, Charles Brune, Jacques Gadoin et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique et apparentés concernant l'aide à apporter, en matière de logement, aux économiquement faibles. (N°s 833 et 960, année 1949. — M. Varlot, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. de Félice, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la construction de logements à Strasbourg. (N° 47, année 1950. — M. Chochoy, rapporteur; et n° , année 1950. — Avis de la commission des finances. — M. Sclafer, rapporteur.) (*Discussion immédiate ordonnée.*)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Mostefai El-Hadi, jusques et y compris M. Georges Pernot.

Tribunes. — Depuis M. Peschaud, jusques et y compris M. Sclafer.

Désignation de candidatures par la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, pour les trois sièges du comité constitutionnel à la nomination du Conseil de la République.

(Application de l'article 91 de la Constitution, de la résolution du 28 janvier 1947 et de l'article 10 du règlement.)

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, après examen des titres des candidats et conformément aux conclusions de son rapport n° 65, année 1950, présente au Conseil de la République les candidatures suivantes: MM. Jacques Donnedieu de Vabres, Maurice Delépine, Marcel Prelot.

(Ces candidatures seront ratifiées par le Conseil si, avant la nomination, elles n'ont pas suscité l'opposition de trente sénateurs au moins.)

Commission des finances.

Séance du vendredi 3 février 1950.

Présents. — MM. Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane, Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Sclafer.

Excusé. — M. de Montalembert.

Suppléant. — M. Aubert (de M. Minvielle).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Chochoy (au titre de la commission de la reconstruction).

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 7 février 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du Gouvernement à la question orale suivante: M. Conombo demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les antécédents de la réunion à Paris de la conférence de coopération technique africaine, tenue les 11, 12 et 13 janvier 1950, l'objet de ses travaux, les décisions prises et les perspectives que permet d'envisager pour le développement des civilisations respectives et l'accroissement du bien-être des nations et des peuples intéressés, l'organisation de coopération africaine qui doit bénéficier de ces travaux.

2. — Suite de la discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Nouvelle-Calédonie; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, présentée par M. Colardeau et les membres du groupe d'union républicaine et résistante pour l'Union française et les membres du groupe communiste, conseillers de la République, tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances; *c*) de la proposition de résolution de M. Gaignard et des membres du mouvement républicain populaire (conseillers de l'Union française) tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence de l'assemblée représentative territoriale de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommée conseil général; *d*) de la proposition de M. le lieutenant-colonel Pichon et des membres du groupe Union-métropole-outre-mer (indépendants), conseillers de l'Union française, tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 117, 106, 460 et 495, année 1948, et 185, année 1949. — M. Gaignard, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, retirant le territoire de l'Oubangui-Chari du ressort de la section de la cour d'appel de Brazzaville, siégeant à Fort-Lamy. (N°s 328, année 1949, et 19, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la proposition de M. Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à organiser une enquête sur les connaissances et les opinions des Français en ce qui concerne les pays et les problèmes d'outre-mer. (N°s 53 et 197, année 1949, et n° 17, année 1950. — Mme Malroux, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948, qui réglemente, à titre privé, l'exercice de la médecine par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté. (Nos 307, année 1948, et 272, année 1949. — M. Borrey, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Catrice, La Gravière, Mlle Le Ber, M. Themia et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement d'engager immédiatement des négociations internationales en vue d'arriver à un accord international sur la répression de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer. (Nos 156 et 323, année 1949. — M. Savi de Tové, rapporteur; no 324, année 1949, avis de la commission des affaires sociales. — M. La Gravière, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques. — M. Meyer, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, se réunira le mercredi 8 février 1950, à seize heures trente (local no 219):

Examen du projet de conclusions au rapport de la mission d'étude des secteurs d'amélioration rurale en Algérie, présenté par M. Cazelles, président de la mission.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 8 février 1950, à quinze heures (local no 116):

I. — Examen de la proposition (no 23, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouake, présentée par MM. Schmitt et Schock et plusieurs de leurs collègues, dont la discussion d'urgence a été ordonnée par l'Assemblée dans sa séance du 31 janvier.

II. — Examen d'une demande de mission.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 7 février 1950.

Neuf heures trente.

SOUS-COMMISSION POUR L'ÉTUDE DE LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Ordre du jour.

Etude des réponses faites au questionnaire établi par la sous-commission.

Mercredi 8 février 1950.

Neuf heures trente.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE ET DES FINANCES

Ordre du jour.

Plan de modernisation et d'équipement. Houillères.
Auditions demandées:

Neuf heures trente. — M. Duguet, président de la commission de modernisation des houillères.

Dix heures quinze. — M. Desrousseaux, directeur des mines et de la sidérurgie au ministère de l'industrie et du commerce.

Onze heures. — MM. Audibert, président du conseil d'administration des houillères de France, et Cadel, directeur général des houillères.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Audition de M. G. Salles, directeur des musées de France sur « Les musées et le tourisme ».

Suite de l'étude des transports intérieurs.

Dix heures.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Suite de l'étude sur les propositions de loi tendant à réprimer le travail clandestin.

Etude du pré-rapport de M. Antoni, rapporteur.

Jeudi 9 février 1950.

Neuf heures trente.

SOUS-COMMISSION POUR L'ÉTUDE DE LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Même ordre du jour que pour le mardi 7 février.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Examen des résultats de la visite de la gare-marché de Munich par la délégation des commissions réunies.

Présentation d'un pré-rapport établi par M. Leroy, rapporteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de farine déclassée.

Est porté à 5.000 tonnes le contingent d'exportation de 3.000 tonnes de farines déclassées par l'office national interprofessionnel des céréales, faisant l'objet de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 14 décembre 1949.

Avis relatif aux concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole et vétérinaire en 1950.

Des avis détaillés paraîtront incessamment au *Journal officiel* fixant les conditions générales d'organisation des concours d'admission aux grands établissements nationaux d'enseignement agricole et vétérinaires en 1950. En attendant la parution, il est signalé que ces concours s'ouvriront aux dates ci-après:

Institut national agronomique: 24, 25, 26 et 27 mai;
Ecoles nationales vétérinaires: 1er, 2 et 3 juin;
Ecoles nationales d'agriculture: 5, 6 et 7 juin;
Ecole nationale des industries agricoles: 8, 9 et 10 juin.

Ces dates sont imposées par le grand nombre des concours de tous ordres et la rareté des locaux aptes à leur organisation.

Il est rappelé aux candidats que les registres d'inscription auxdits concours seront ouverts le 1er mars et clos le 31 mars 1950, et que les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées:

Pour l'institut national agronomique et l'école nationale des industries agricoles: à M. le directeur de l'institut national agronomique, secrétariat du jury du concours d'admission, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e);

Pour les écoles nationales d'agriculture: à M. le directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon, secrétariat du jury du concours d'admission, école nationale d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise).

En ce qui concerne ce dernier concours, il y a lieu de préciser qu'il est ouvert pour l'admission aux quatre écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes, Montpellier et Alger, établissements qui confèrent tous à leurs élèves en fin d'études le diplôme d'ingénieur agricole.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE LANSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	2 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	3 février 1950 — Cours relevés avant Bourse	3 février 1950 — Cours cotés en Bourse
349 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.. ....	349 20 .....
700 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.. ....	699 .. ..
1202 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.. ....	1202 .. ..
8135 ..	8135 ..	Suisse (100 francs).....	.. ....	8135 .. ..
162 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.. ....	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

MAISON OLIDA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 408 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DROUOT, PARIS (9e).
R. C.: Seine n° 37281.

Obligations 4 0/0 1946.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Maison Olida a procédé au rachat en Bourse des 161 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mars prochain.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par rachats en Bourse.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

(Association déclarée constituée conformément aux lois des 12 juillet 1875, 18 mars 1880 et 1er juillet 1901.)
SIÈGE SOCIAL: 21, RUE D'ASSAS, A PARIS

Obligations 6 0/0 1940.

Usant de la faculté qu'il s'est réservée au moment de l'émission, l'Institut catholique de Paris a procédé au rachat en Bourse des 28 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1950.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au titre de cet amortissement.
Tous les titres sortis aux tirages précédents ont été présentés au remboursement.

SOCIETE DES TELEPHONES ERICSSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 36 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD DE LA FINLANDE, COLOMBES (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 121472.

Obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des téléphones Ericsson a procédé au rachat en Bourse des 185 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er mars 1950.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Société de Constructions Métalliques et Entreprises

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE DU PRÉ-GAUDRY, LYON
R. C.: Lyon 9809 B

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 novembre 1949: page 11250, pour les bons 4901946 amortis antérieurement et non remboursés, dans la colonne en regard des numéros, lire: « 47 » au lieu de « 46 » et: « 48 » au lieu de: « 47 », indiquant l'année d'échéance du remboursement.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

4 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Union sportive ouvrière harnésienne.** But: omnisports. Siège social: 13, Grand'Place, Harnes.

5 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Union sportive franciscaine.** But: basket et athlétisme, cyclisme. Siège social: mairie de Francescas.

5 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Groupement des sociétés musicales de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer et des arrondissements limitrophes.** But: groupement de sociétés d'éducation populaire; enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: conservatoire, 16, place de la Résistance, Boulogne-sur-Mer.

6 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Club bouliste Saint-Charles de la Croix-Saint-Simon.** But: pratique des boules. Siège social: 13, rue Mouraud, Paris.

7 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. Amicale des anciens chasseurs du pays de Montbéliard **Les Diables bleus.** But: conserver l'esprit chasseur; grouper tous les chasseurs du pays de Montbéliard; venir en aide aux membres dans le besoin. Siège social: café Trichet, Montbéliard.

11 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Groupe harmonique de Condé-sur-Noireau.** But: interprétation des œuvres musicales par les instruments divers et par le chant. Siège social: baraquement, place Nationale, Condé-sur-Noireau.

12 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Bronze industriel-Sports.** But: pratique des sports; former des hommes robustes et renforcer entre eux les liens de camaraderie. Siège social: 49, route de Metz, Bobigny.

13 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des marchands forains et petits commerçants juifs indépendants.** But: créer des liens de solidarité et de camaraderie entre les marchands forains et petits commerçants juifs. Siège social: 175, rue du Temple, Paris.

14 janvier 1950. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Cercle Saint-Gobrien.** But: éducation sportive, morale et culturelle. Siège social: au patronage, bourg de Morieux.

16 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des commerçants et artisans de la banlieue Est de Paris.** But: défense des intérêts commerciaux des commerçants de la banlieue Est de Paris envers le fisc et de tous intérêts interprofessionnels; groupement des unions et associations existantes. Siège social: 18, rue Carnot, Montreuil-sous-Bois.

18 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des aides de laboratoire des lycées de France et de l'Union française.** But: défendre les intérêts professionnels de ses membres. Siège social: lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel, Paris.

19 janvier 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'association Union ovine nord-africaine change son titre, qui devient **Union ovine nord-africaine et coloniale.** But: développer et améliorer l'élevage du mouton; perfectionner l'exploitation du troupeau ovin et le commerce de ses produits en Afrique du Nord ou dans les territoires de la France d'outre-mer. Siège social: 128, boulevard Haussmann, Paris.

23 janvier 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Echecs-Club de Sennecey-le-Grand.** But: pratique et extension du jeu d'échecs. Siège social: chez M. J. Dulaurens, rue du Lieutenant-Bonnet, à Sennecey-le-Grand.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire